Les Notes de la Fondation Jean-Jaurès

Pour l'égalité réelle

Éléments pour un réformisme radical

Par Dominique Strauss-Kahn

Les Français et les inégalités

Par Gilles Finchelstein

n°41 - juillet 2004

Raul Dufy, " Régates à Henley ", 1930.

Introduction

Je veux une société juste.

Or la France s'engage sur une pente inégalitaire, dangereuse pour son avenir. Les Français le ressentent profondément. En nombre toujours plus grand, nos concitoyens assurent que les inégalités augmentent, que le tissu social se déchire, que la France n'arrive plus à « faire société ». Le sondage commandé par la Fondation Jean-Jaurès en apporte une preuve éclatante. 81 % des Français ont le sentiment qu'au cours des dernières années, les inégalités se sont aggravées en France ; la moitié estime même qu'elles se sont fortement aggravées.

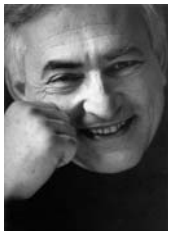

Dominique Strauss-Kahn
Député, ancien ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, président du Conseil d'orientation scientifique de la Fondation.

Il y a ainsi une nouvelle question sociale, cruciale pour l'avenir de la France et, plus largement, de toute l'Europe. L'égalité, la justice sociale, sont en effet

au cœur du modèle de société français et européen : il présente un équilibre particulier entre liberté et cohésion sociale, entre croissance et redistribution, entre marché et Etat-providence. Dès lors, un creusement massif des inégalités marquerait la mort de notre modèle, l'alignement sur le modèle néolibéral américain, porté par la mondialisation.

Une telle évolution marquerait également l'échec du socialisme. Le programme de justice sociale est, depuis deux siècles, porté par la gauche ; il est le fondement premier de notre identité socialiste. Le développement d'une société inégalitaire est incompatible avec nos valeurs.

Le lien si souvent affirmé entre socialisme, justice sociale et égalité, Léon Blum le résumait ainsi au lendemain de la Libération : « Maintenir et développer les droits de la personne humaine, au sein d'une société toute entière conçue et organisée pour le bien collectif, c'est la formule même du socialisme. C'est ce qui est contenu dans ces deux mots de social-démocratie qui n'ont pas été rapprochés par hasard. C'est la synthèse que Jaurès, durant toute sa vie, a essayé de réaliser entre les notions fondamentales du marxisme et les vieux principes de la révolution de 1789. » Cette synthèse, il la fondait sur la justice sociale, « l'élimination progressive des privilèges héréditaires créés par le capitalisme » et « l'instauration d'une société où les inégalités naturelles ne seraient surchargées d'aucune inégalité supplémentaire. »

Ainsi, derrière cette notion de justice sociale, les socialistes ont toujours voulu lutter contre deux mécanismes différents qui se cumulent : la reproduction sociale des privilèges d'une part, qui crée des inégalités de chances ; et l'exploitation économique d'autre part, qui entraîne des inégalités de conditions.

Dans l'histoire politique de notre pays, la lutte contre les inégalités a toujours été une des données du clivage entre la droite et la gauche. L'égalité des citoyens devant la loi, l'égalité des droits politiques, sont un héritage de la Révolution française et de la gauche républicaine du XIX^{ème} siècle. Mais le sens historique du socialisme a toujours été d'aller au-delà de cette première égalité. Parce qu'elle suppose, à tort, que les individus sont égaux et, qu'en offrant à tous les mêmes droits, tout sera résolu, cette égalité formelle ne s'attaque pas aux sources mêmes de l'exploitation et de la reproduction des privilèges. La République a proclamé l'égalité. Il restait, et il reste encore, à la réaliser.

" Les socialistes ont toujours lutté contre deux mécanismes différents qui se cumulent : la reproduction sociale des privilèges, qui crée des inégalités de chances ; et l'exploitation économique, qui entraîne des inégalités de conditions. "

Ce combat a commencé avec les origines mêmes du socialisme. Il s'est inlassablement poursuivi au gré des mutations du capitalisme. Dans *l'Armée nouvelle*, Jaurès décrivait ces évolutions constantes, « la fougue révolutionnaire du profit, sa mobilité ardente et brutale ». Il y voyait un facteur d'inégalités sans cesse renouvelées. Elles expliquent les métamorphoses successives de la question sociale, et la nécessité, pour le socialisme, d'inventer des instruments nouveaux.

La première vague a traversé tout le XIX^{ème} siècle. Dans les années 1830, le socialisme politique et la question sociale sont nés en même temps d'une révolte contre les conditions de vie misérables imposées par le capitalisme industriel. Ils se sont structurés simultanément dans les années 1880-1890, quand la question ouvrière a commencé d'occuper les esprits et que le socialisme a été fortement influencé par le marxisme.

A ce moment, la gauche a constaté que l'égalité des droits politiques ne suffisait pas à abolir la distance sociale, ni à faire reculer la misère. La formule de Marx dénonçant l'égalité purement formelle est restée célèbre : « Ce droit égal est un droit inégal pour un travail inégal ». Parce que ces « nouvelles » inégalités étaient

la conséquence d'une accumulation de capital beaucoup plus intense qu'auparavant, les revendications se sont concentrées au sein de l'entreprise, autour des droits du travail. C'est le temps des conflits sociaux les plus violents. Cette première question sociale a inventé le syndicalisme, le Droit du travail et les premiers essais d'assurance sociale.

La seconde vague du socialisme s'est formée au tournant des années 1930 et de la seconde guerre mondiale. Elle reposait sur un sentiment fort : l'absence de cohésion sociale, le caractère insupportable des inégalités de revenus engendrées par le capitalisme, l'insécurité sociale liée à l'inexistence de toute protection autre que le statut professionnel – et qui laissaient démunis les chômeurs, les malades, les personnes âgées –, contribuaient à la crise de l'Europe et risquaient d'aboutir à la destruction de la civilisation européenne. C'est pourquoi la génération du Front populaire, puis celle issue de la Résistance, n'eurent de cesse de relever le défi de l'élargissement de la protection sociale à l'ensemble de la population. L'objectif était celui d'une démocratie sociale vraiment universelle, orientée vers la réduction de l'insécurité sociale, la protection de tous les Français face aux risques de la vie, un niveau d'inégalités rendu supportable par la redistribution fiscale des richesses.

Ce que les socialistes français ont eu alors en vue, comme les travaillistes et les sociaux démocrates en Europe sous d'autres formes, a été la définition de garanties collectives permettant le plein exercice des droits individuels.

* *
*

Si la justice sociale est au cœur de notre modèle de société, si elle est constitutive de notre identité de socialistes, alors la réalité actuelle est inquiétante. Le diagnostic sur la France d'aujourd'hui, en effet, est sans appel : la machine inégalitaire s'est remise en route. Les inégalités prolifèrent à grande vitesse en Europe. La France, grâce, notamment, à l'action du gouvernement de Lionel Jospin, a mieux résisté. C'est ce que pensent les Français, qui estiment à 51 % dans le sondage commandé par la Fondation Jean-Jaurès que les inégalités sont plus limitées en France. C'est ce que révèlent les statistiques : la part des 1 % les plus riches, qui représentait 19 % de la richesse nationale au début du XX^{ème} siècle, est stable à 8-9 % depuis la fin des années 60. Mais derrière la stabilité des statistiques, les signes se multiplient qui tous indiquent que les causes à l'origine du creusement des inégalités en Europe sont également à l'œuvre, de manière souterraine, en France où les mutations du capitalisme entraînent un accroissement des inégalités des revenus avant impôt. L'Etat-providence a jusqu'ici contenu ces inégalités, mais sa capacité redistributive faiblit dangereusement, prise sous le feu croisé des attaques idéologiques du libéralisme, du vieillissement démographique et d'un déficit de croissance persistant de notre économie. Le risque est réel d'un emballement brutal des inégalités de revenus.

" Si la justice sociale est au cœur de notre modèle de société, si elle est constitutive de notre identité de socialistes, alors la réalité actuelle est inquiétante : la part des 1 % les plus riches, qui représentait 19 % de la richesse nationale au début du XX^{e} siècle, est stable à 8-9 % depuis la fin des années 60. "

Surtout, au-delà des revenus, d'autres inégalités apparaissent avec force. Elles se résument en une formule : inégalités de destin, « inégalités des possibles » comme l'écrit Eric Maurin[1]. Elles correspondent à un changement de nature des inégalités : avec l'émergence d'une société plus individuelle privilégiant la réussite personnelle, avec le déclin des barrières de classe qui interdisaient ces trajectoires personnelles, avec la massification de l'éducation censée offrir à tous les moyens de cette réussite, les attentes sociales contemporaines se sont investies dans la promotion sociale – or ces attentes ont été dramatiquement déçues. Rarement

" Au-delà des revenus, d'autres inégalités apparaissent avec force. Elles se résument en une formule : inégalités de destin, « inégalités des possibles » "

" Selon qu'il naît à Neuilly, Montrouge ou Vaux-en-Velin, un enfant bénéficiera ou non d'un entourage socio-familial porteur, d'un environnement urbain favorable, de moyens culturels épanouissants. Et ces inégalités de départ ne sont pas corrigées par l'Etat-providence. "

la société française a été aussi peu favorable à la mobilité sociale. Rarement les inégalités de destin ont été aussi fortes.

Cette immobilité sociale a pour origine les inégalités de départ. Il y a une profonde inégalité des chances dans la société française, une inégalité des chances qui se répartit selon des clivages territoriaux. Selon qu'il naît à Neuilly, Montrouge ou Vaux-en-Velin, un enfant bénéficiera ou non d'un entourage socio-familial porteur, d'un environnement urbain favorable, de moyens culturels épanouissants. Et ces inégalités de départ ne sont pas corrigées par l'Etat-providence. Celui-ci repose sur une logique de la réparation, de la correction des inégalités *a posteriori* : il prend mal en compte les inégalités de départ et tend même parfois à les légitimer, voire à les aggraver. Dès lors, les inégalités de départ se commuent en inégalités de destin. La société française se fragmente en territoires clos, aux destins divergents : l'exclusion et la précarité pour les habitants des banlieues défavorisées ; la « smicardisation » pour les classes populaires des territoires péri-urbains ; la réussite personnelle pour les cadres et les ingénieurs des territoires « gentrifiés »[2]. Les nouvelles inégalités ne sont donc plus seulement « quantitatives », comme les inégalités de revenus ; elles marquent un changement de nature : elles s'attaquent au lien social, à ce qui « fait société ». Le « vivre ensemble » de notre communauté nationale se désagrège.

* *
*

Répondre au défi inégalitaire est une nécessité pour la gauche, porteuse de ce combat pour la justice sociale. C'est à cette ambition que je veux m'atteler. J'en ai la conviction, la lutte contre les inégalités sera le grand chantier de la gauche de demain.

Pour garantir une société juste, nous, socialistes, devons accepter de revisiter notre corpus idéologique : le capitalisme a évolué, la société aussi, les inégalités qu'ils secrètent ont changé de nature, nous devons dès lors adapter nos instruments d'action à cette nouvelle réalité contemporaine. Nous devons penser une social-démocratie moderne. Pour cela, je propose un changement de paradigme : compléter la logique de la réparation, propre à la social-démocratie traditionnelle, par une logique de prévention des inégalités sociales, à même de garantir une égalité de destins.

" Nous devons compléter la logique de la réparation, propre à la social-démocratie traditionnelle, par une logique de prévention des inégalités sociales, à même de garantir une égalité de destins. "

Il ne s'agit pas, bien sûr, d'abandonner le modèle de la réparation. Les filets de sécurité déployés par l'Etat-providence sont d'autant plus nécessaires que s'accroissent les inégalités engendrées par le marché. J'en appelle même au renforcement de la social-démocratie traditionnelle, ce que je nomme le « socialisme de la redistribution ». Comme la capacité distributive de l'Etat-providence atteint ses limites, la priorité est de penser une réforme globale du système fiscal et social, pour le rendre plus redistributif et plus efficace.

Mais nous ne pouvons plus nous contenter de regarder passivement le marché créer des inégalités et tenter de les corriger après coup. Car les inégalités de marché s'accroissent trop vite, elles ne sont plus acceptables psychologiquement, elles sont de plus en plus difficiles à corriger *a posteriori*. Au nom d'une certaine nostalgie révolutionnaire, nous, socialistes, avons historiquement hésité à réguler le capitalisme : en l'améliorant, en le rendant plus juste et plus humain, ne risquions-nous pas de sauvegarder le système que nous combattions ? Les avancées de la régulation ont souvent été le fait des syndicats, pas des partis politiques de gauche. Il nous faut désormais retourner vers le monde de la production et attaquer les inégalités là où elles se créent, c'est-à-dire au sein même

du système productif : c'est le « socialisme de la production », pour lequel je milite depuis quelques temps déjà. Plusieurs pistes en découlent : la démocratie sociale, la régulation des licenciements économiques, la sécurisation des parcours professionnels, la législation sur les accidents du travail.

Intervenir au sein du système de productif pour limiter les inégalités ne suffit pas. Le marché n'est pas la seule source des tensions inégalitaires contemporaines, la société en est une autre : les nouvelles inégalités sont des inégalités de départ, qui se cristallisent autour du territoire où l'on naît. D'une certaine manière, la machine capitaliste traduit et aggrave les inégalités de départ en termes de réussite financière et professionnelle, donc en termes de destins individuels. Pour renouer avec une égalité réelle des chances, je propose de construire un nouveau socialisme, le « socialisme de l'émancipation ». Il aura pour objectif à la fois d'intégrer les exclus dans la communauté nationale et d'assurer la promotion sociale des classes populaires. Il suppose une évolution sensible de la pensée socialiste : passer de la compensation en aval des inégalités – la logique de l'Etat-providence – à une logique de correction en amont ; promouvoir une égalité réelle en renonçant à l'égalitarisme formel, pour concentrer les moyens publics sur ceux qui en ont le plus besoin, donner plus de capital public à ceux qui ont moins de capital social[3]. C'est un grand retour aux services publics que je propose : le socialisme de l'émancipation passe par des réformes novatrices en matière d'éducation, de logement, d'urbanisme, de santé.

C'est par cette triple action que nous pourrons contenir la machine inégalitaire à l'œuvre aujourd'hui, que nous pourrons garantir une société juste. Mais ces trois socialismes ont un coût : pour les financer, nous avons besoin du moteur de la croissance économique. Ils ont également besoin d'un levier : face à l'affaiblissement du levier étatique dans le contexte de la mondialisation, il nous faut construire l'Europe politique. La croissance et l'Europe ne sont pas ici l'objet principal de mon propos, mais il faut les garder à l'esprit pour ne pas perdre le contact avec la réalité financière et budgétaire.

Socialisme de la distribution, socialisme de la production, socialisme de l'émancipation : ce sont les trois piliers de la social-démocratie moderne telle que je l'envisage. Cette adaptation constante aux mutations du monde, notre histoire politique a prouvé que nous en étions capables. Le faire, c'est rester fidèle à notre tradition. Pierre Mendès-France, comme d'autres, insistait souvent sur cette idée d'adaptation de nos instruments d'action pour atteindre nos objectifs intemporels de justice sociale et d'égalité. De nouvelles formes d'exploitation apparaissent qu'il faut combattre. D'autres Bastille s'érigent qui doivent ouvrir leurs portes. « Ne pas comprendre cela, écrivait-il en 1968, c'est enfermer les hommes d'aujourd'hui dans la société du silence et de l'exploitation, une société sans horizon, une société sans espoir. »[4]

“ Oui, la politique a encore du sens. Oui, un autre monde est possible : il ne passe pas par les vaines espérances d'un mythique « grand soir », il ne se dissout pas dans le nihilisme de la contestation systématique. Oui, nous pouvons encore changer la vie. Telle est ma conviction, ma volonté, mon ambition.”

Ces trois socialismes montrent que le réformisme de gauche n'est pas condamné à l'accompagnement social du libéralisme, qu'il peut être un « réformisme radical ». Oui, la politique a encore du sens. Oui, un autre monde est possible : il ne passe pas par les vaines espérances d'un mythique « grand soir », il ne se dissout pas dans le nihilisme de la contestation systématique. Oui, nous pouvons encore changer la vie. Telle est ma conviction, ma volonté, mon ambition. ❀

Raul Dufy, " Ceres à la mer ", 1928.

Première partie

L'égalité, un combat socialiste au cœur de notre modèle de société

Solidarité, justice sociale et égalité sont au cœur du modèle de société français et européen

Notre modèle de société est fondé sur l'irréductibilité de la dignité humaine[5].

L'Europe possède un modèle de société qui lui est propre. Ce modèle se fonde sur la place particulière que les Européens accordent à la personne humaine et à ses droits. Athènes et Jérusalem sont les deux sources de l'humanisme moderne.

La notion de dignité humaine n'est certes pas propre à l'Europe. Mais elle a été formulée en Europe d'une façon spécifique, sans équivalent ailleurs. Elle y est définie de manière irréductible : l'humanité est inviolable. Aucun référent collectif – la nation, la classe sociale, la communauté ethnique ou l'appartenance religieuse –

ne saurait justifier la violation des droits de l'homme. Cette formulation absolue s'explique par la singularité de l'histoire européenne. C'est en Europe que ces valeurs de dignité humaine ont été façonnées. C'est en Europe que les luttes ont été menées pour leur avènement : les batailles pour la tolérance religieuse, les libertés civiles, les libertés syndicales ont d'abord été livrées en Europe, et en Europe seulement, avant d'inspirer les luttes qui se sont exprimées dans le reste du monde. Mais c'est surtout en Europe que ces valeurs ont failli disparaître : le nationalisme, le colonialisme, le fascisme, le stalinisme, tentatives renouvelées de négation de la dignité humaine, sont des créations de l'Europe. Ils ont montré le risque de basculement d'une civilisation dans l'inhumanité. C'est en raison de ces expériences destructrices, et en particulier de la seconde guerre mondiale qui a mené la civilisation européenne au bord de l'anéantissement, que les Européens opèrent une protection radicale de la personne face à la sphère publique.

Reposant sur l'irréductibilité de la dignité humaine, le modèle européen est un modèle de justice. Il est constitué de quatre composantes : l'inviolabilité des droits de l'homme ; la culture comme moyen d'émancipation ; un modèle de développement durable caractérisé par un équilibre entre prospérité économique, justice sociale et protection de l'environnement ; une vision de l'ordre international fondé sur le droit et le multilatéralisme.

La justice sociale est sans doute l'élément le plus spécifique de notre modèle de société.

Notre modèle accorde une place toute particulière à la justice sociale : protection sociale des plus vulnérables, limitation des inégalités, couverture des risques par la puissance publique. Elle est l'expression de l'attachement à la personne humaine dans l'identité européenne : si elle veut avoir un sens, la promotion de la dignité humaine doit d'abord concerner les plus faibles ; les Droits de l'homme doivent d'abord être les Droits de l'homme pauvre ; du berceau jusqu'à la tombe, la personne humaine doit être protégée contre les grands risques de la vie qu'elle ne peut pas assumer seule – le handicap, la maladie, le chômage, la vieillesse.

" Les Droits de l'homme doivent d'abord être les Droits de l'homme pauvre . "

Cet attachement à la justice sociale, à l'égalité, à la solidarité est ancien. Au siècle des Lumières, déjà, Rousseau insistait sur les dangers que les inégalités sociales grandissantes font peser sur l'égalité des droits politiques et sur la liberté elle-même : il n'y a pas de liberté pour celui qui est privé de tout, qui subit tous les risques et supporte le poids de tous les privilèges. « La liberté du plus faible, c'est le droit du plus fort » affirmait Clemenceau en 1895.

Mais c'est surtout depuis 1945 qu'un large consensus s'est formé sur la lutte contre les inégalités. Le double traumatisme de la grande dépression des années 1930 et de la seconde guerre mondiale a renforcé la volonté collective d'une société plus équitable, dans laquelle les besoins fondamentaux de chacun seraient satisfaits et les risques mutualisés. C'est ce qui peut expliquer l'essor dans l'après-guerre dans tous les pays d'Europe occidentale du modèle européen de l'Etat-providence.

Souvent qualifié d'« économie sociale de marché », ce modèle présente un équilibre propre entre liberté et justice sociale, entre production et redistribution, entre marché et Etat. Il a engendré un cercle vertueux. L'économie de marché produit la richesse. Cette richesse est redistribuée afin de limiter, dans la mesure du possible, les inégalités et d'assurer la cohésion sociale. Cette redistribution entraîne une consommation élevée, source de croissance et de davantage de richesse. La puissance publique joue dans ce modèle un rôle central. C'est sur elle que repose la mise en œuvre de la justice socia-

" Il n'y a pas de liberté pour celui qui est privé de tout, qui subit tous les risques et supporte le poids de tous les privilèges. "

le, qu'il s'agisse du système de prélèvements fiscaux et sociaux, des mécanismes de protection sociale (par l'Etat providence), ou de la fourniture directe de services de base (par les services publics).

À des degrés divers et selon les spécificités nationales, ce modèle caractérise tous les Etats européens, sans exception. Le niveau des prélèvements obligatoires en est un bon indicateur. Il atteint en moyenne 42 % du PIB dans l'Union européenne à Quinze, contre 28 % au Japon et aux Etats-Unis. Les taux de prélèvements des Etats européens s'étalent dans une fourchette comprise entre 38 % et 53 % du PIB. Ainsi, même l'Etat européen le moins redistributeur (le Royaume-Uni) se situe dix points de PIB au-dessus des autres pays développés extra-européens.

Ce modèle a été le moteur de la réduction des inégalités sur le continent. En France, les inégalités de revenus et de patrimoine ont reculé tout au long du siècle. Comme l'a notamment souligné Thomas Piketty dans son rapport au Conseil d'analyse économique, les inégalités ont subi une lente érosion jusqu'au début de l'après-guerre. Les années qui suivent ont été celles du consensus autour de la redistribution publique et du système fordiste. Des outils redistributifs comme l'impôt progressif sur le revenu ont empêché que ne se creusent à nouveau les inégalités au profit des plus hauts revenus. Surtout, tout au long de ces années, conditions économiques et Etat-providence ont rendu possible une mutation majeure : le triomphe des classes moyennes salariées. En resserrant l'éventail des revenus et en favorisant les salariés, cette « moyennisation », dans laquelle Mendras a vu une véritable « seconde Révolution française », a beaucoup contribué à homogénéiser les conditions de vie. Ce souvenir d'anciennes inégalités massivement contenues par une prospérité largement partagée est pour beaucoup dans la nostalgie dont les Français font preuve à l'égard des « Trente Glorieuses ».

Si l'on s'en tient aux seules inégalités économiques, les vingt dernières n'auront pas affaibli le score. Un seul exemple : les cadres ne gagnent aujourd'hui en moyenne que 2,5 fois plus que les salariés d'exécution. Il y a vingt ans, ils gagnaient 4 fois plus. C'est bien le signe d'une « moyennisation » de la condition de cadre.

Aux origines de ce modèle, il y a le long combat socialiste pour l'égalité.

Notre modèle de société, fondé sur l'Etat-providence, est souvent qualifié de « social-démocrate », par opposition à la démocratie de marché américaine. Cela ne saurait surprendre : le combat pour l'égalité a toujours été porté par gauche et les sociaux-démocrates. Aux origines du modèle européen, on trouve le souvenir d'une lutte permanente contre toutes les formes d'inégalités. C'est particulièrement vrai en France.

Les socialistes français ont fait de l'égalité leur valeur fondatrice. Le premier journal fondé par Jules Guesde, en 1877, avait pour titre *L'Egalité*. Il y a certes eu de nombreuses querelles sur les moyens de tendre vers cette égalité. Mais, tous les socialistes se sont accordés sur le fait que l'égalité devait dépasser l'égalité en droit – ce qui a été l'apport de la République – pour atteindre la réalité des conditions. Jaurès, reprenant toute la pensée des socialistes dits utopiques, a toujours défini l'égalité en prenant en compte les moyens qu'il faut apporter à l'individu pour qu'il puisse conduire sa vie. La finalité était bien l'homme lui-même. Jaurès a reformulé pour les socialistes français, l'intuition du jeune Marx qui, dans l'*Idéologie allemande*, écrivait que le communisme devait « donner à chaque homme, l'espace essentiel au déploiement de sa vie ». L'égalité a été, à la fois, un idéal et un programme.

Jean Jaurès, Léon Blum après lui, et toute la tradition du socialisme français jusqu'à François Mitterrand et Lionel Jospin, n'ont évidemment jamais séparé la recherche de l'égalité de l'accomplissement des libertés. « On n'est pas libre quand on est dans la

“ La lutte contre les inégalités est au cœur du modèle de société français et européen ; il est aussi au cœur de notre combat socialiste. ”

jungle » reprenait François Mitterrand en 1988. Le chemin choisi a été de construire patiemment les conditions de l'exercice effectif des libertés. Donner des droits collectifs a été la première tâche. C'est pourquoi, Jaurès a défendu avec force le rôle du syndicalisme, tout aussi essentiel pour lui, que celui du parti. L'éducation pour tous, le travail pour chacun, le temps de vivre, les retraites ouvrières, ont été les premières revendications.

Ce sont les réalités électorales, avec la demande populaire qu'elles expriment, qui ont amené les socialistes et la gauche avec eux, en trois grandes étapes, 1936, 1945 et 1981, à mettre en œuvre un programme qui a changé le visage social de la France. Avec le salaire minimum, la diminution du temps de travail, les comités d'entreprise, les lois aujourd'hui oubliées sur le métayage et le fermage, le développement du secteur public, le statut de la fonction publique, la gauche a « démarchandisé » partiellement la société et a équilibré l'économie de marché par une économie de besoins. Cette fonction redistributive de l'Etat a commencé dès le Front Populaire, mais surtout elle s'est développée au cours de l'après-guerre et les années de croissance. Elle s'incarne dans les deux principales réalisations de la social-démocratie : l'essor de la fiscalité redistributive et la Sécurité sociale.

La lutte contre les inégalités est donc au cœur du modèle de société français et européen ; il est aussi au cœur de notre combat socialiste. À l'aune de cette réalité, le constat d'un retour des inégalités est particulièrement inquiétant. ❀

Raul Dufy, “ Notre maison à Montsaunès ”, 1943.

Deuxième partie

Le retour de la machine inégalitaire

Les inégalités de revenus s’accroissent et menacent de s’emballer

La dégradation des inégalités n’est pas seulement une perception, c’est une réalité en Europe et en France.

Depuis quelques années, le long effort de réduction des inégalités entrepris depuis l’après-guerre est enrayé. Pour la première fois depuis plus d’un siècle, les écarts se creusent à nouveau.

Ce retour des inégalités est très net en Europe. Il s’observe à trois niveaux.

Le signe le plus sûr de cette dégradation est que les inégalités de revenu avant impôt ont recommencé de croître. Les études de Gosta Esping-Andersen ont insisté sur ce point[6]. Les revenus bruts, avant redistribution, évoluent de manière fortement divergente. Le sens et la portée de ce mouvement ne doivent pas être sous-estimés :

le marché produit plus d'inégalités qu'avant. Ce mouvement est très net en Europe. Les inégalités dans les revenus primaires y étaient les plus basses au monde jusqu'au début des années 1980. L'aggravation n'en a été que plus brutale[7].

Le deuxième point est l'accroissement des inégalités individuelles au sein de chaque catégorie socio-professionnelle. Les écarts de revenus moyens entre catégories sont restés à peu près stables, mais les variations au sein de chaque catégorie ont augmenté. Le salaire dépend de plus en plus des qualités personnelles du titulaire du poste, et de moins en moins du poste lui-même. Par exemple, dans une même ville, dans le même secteur de la grande distribution, et pour le même métier de chef de rayon, les conditions de travail – salaires, primes ou horaires – peuvent varier fortement d'un établissement Leclerc à un Monoprix. Avec, pour corollaire, une incompréhension et un sentiment d'injustice de la part des salariés les moins bien traités.

Le troisième point est l'accroissement des inégalités dans les dynamiques salariales. Derrière la photographie de l'éventail des salaires à un instant donné, il y a les perspectives de salaires. Elles sont de plus en plus inégalitaires. Les perspectives de carrières deviennent violemment divergentes. On constate une segmentation en trois groupes. D'un côté, les cadres et les salariés qualifiés béneficient d'une croissance continue de leurs revenus avec l'âge. De l'autre, les salariés peu qualifiés ne connaissent pas d'évolution salariale et leurs revenus restent bloqués autour du SMIC : on assiste alors à une « smicardisation » de leur carrière. Enfin, une part importante d'actifs est reléguée hors du marché du travail, dans le chômage et la précarité.

Les facteurs qui ont jusqu'ici atténué l'effet de cette dégradation en France sont en train de s'affaiblir.

La France a jusqu'ici mieux résisté que le reste de l'Europe. Les statistiques des inégalités sont restées stables. La principale explication est à trouver dans les politiques menées par la gauche au pouvoir. Deux facteurs ont ainsi contribué à protéger la France contre ce retour des inégalités.

La politique de l'emploi, tout d'abord. Orientée de manière volontariste vers la croissance et la lutte contre le chômage, elle a créé en France, à partir de 1997, plus d'emplois que dans les trente dernières années réunies. Elle s'est ainsi attaquée à une des principales causes des inégalités de revenus : l'inégalité devant l'emploi, qui sépare les « inclus » et les « exclus » du marché du travail. En forçant ce verrou, le retour massif vers l'emploi a fortement contribué à limiter les inégalités. La politique salariale a aussi joué son rôle. Ainsi, dans un contexte de crise, la combinaison, assumée par la gauche au gouvernement, d'une hausse du SMIC compensée par une baisse des charges sociales sur les bas salaires a permis de soutenir le pouvoir d'achat des plus modestes,

Mais comme l'ont montré Daniel Cohen, Jean Bensaid, Eric Maurin et Olivier Mongin[8], ces politiques ont aujourd'hui trouvé leurs limites, quand elles n'ont pas été abandonnées.

La priorité à l'emploi a été abandonnée par la droite : tous les dispositifs d'aide à l'emploi ont été démantelés – les emplois jeunes, les contrats emploi-solidarité, le programme Trace pour les chômeurs de longue durée, la réforme des 35 heures. Dans ces conditions, la remontée du chômage, notamment le chômage de longue durée et le chômage des jeunes, était inévitable. Les inégalités qui en découlent sont certaines.

“ L'impossibilité grandissante d'obtenir un emploi durable à plein temps est pour beaucoup dans l'accroissement des inégalités de revenus entre salariés. ”

L'effort sur les bas salaires a, pour sa part, montré ses limites. Les limites sont d'abord pratiques : le maintien du pouvoir d'achat des salariés modestes à temps plein s'est fait au prix d'une banalisation de l'emploi précaire (contrat à durée déterminée, interim, temps partiel subi). Il devient par ailleurs plus difficile d'échapper à ces emplois « atypiques » une fois qu'on y a été soumis. Ce phénomène consolide la « dualisation » du marché du travail. L'impossibilité grandissante d'obtenir un emploi durable à plein temps est pour beaucoup dans l'accroissement des inégalités de revenus entre salariés. À cette polarisation inégalitaire de l'emploi entre salariés stables et salariés précaires s'ajoute une autre polarisation de l'emploi, entre les ménages. Cette évolution se lit de façon très nette dans les revenus des ménages : on constate une polarisation aux extrêmes avec d'un côté, des couples avec deux revenus, qui s'enrichissent, et de l'autre, des couples où les deux conjoints sont au chômage ou en situation précaire, ainsi que des familles monoparentales, qui s'appauvrissent.

Les limites rencontrées par l'effort sur les bas salaires sont aussi budgétaires. Cette politique a un coût qui se chiffre à un point de PIB, et des effets qui se réduisent. La marge de manœuvre disparaît progressivement après vingt ans d'allègements autour du SMIC, et on peut considérer que l'essentiel des bénéfices à attendre de ces mesures est derrière nous.

En termes sociaux et politiques enfin, la politique de hausse du salaire minimum a entraîné un aplatissement de l'échelle des bas salaires. Elle s'est traduite par une « smicardisation » effective de la société salariale et elle creuse finalement l'écart entre ceux qu'on enferme dans une carrière qui restera rémunérée au SMIC et les autres.

“ Le débat sur les bas salaires a tendance à occulter l'absence de régulation des hauts salaires, alors qu'elle est l'un des premiers symptômes du retour des inégalités. ”

Ce débat sur les bas salaires a d'ailleurs tendance à occulter l'absence de régulation des hauts salaires, alors même qu'elle est aux yeux des Français l'un des premiers symptômes du retour des inégalités. L'évolution a été très nette pour les cadres dirigeants, ces « hypercadres » surdiplômés, mobiles sur le marché mondial, que l'on retrouve dans les équipes de direction des entreprises internationales, dans les cabinets de conseil ou dans les banques d'affaires : leurs revenus ont bénéficié d'une hausse massive ces dix dernières années.

Ainsi, les politiques qui avaient permis à la France de mieux résister que le reste de l'Europe s'estompent. Cet effacement laisse le champ libre aux facteurs qui sont à l'origine du creusement des inégalités en Europe et qui sont également à l'œuvre, jusqu'ici de manière un peu moins visible, en France.

Cette dégradation a pour origine les mutations du capitalisme moderne.

Le nouveau capitalisme secrète des inégalités beaucoup plus importantes que le capitalisme classique. Elles se développent à mesure que les capacités d'accumulation du capital se démultiplient et que la régulation s'opère par l'intermédiaire du marché. A ce stade, plusieurs mutations doivent être soulignées.

Le capitalisme était industriel, il est devenu financier. Les années 80 et 90 ont vu l'intrusion brutale des marchés financiers dans la gestion des entreprises. En l'espace de quelques années, les règles du jeu du capitalisme se sont radicalement transformées. La rentabilité financière est devenue la règle d'or du capitalisme contemporain et cette recherche du meilleur rendement a changé le mode de gouvernement des firmes, ainsi que les normes de gestion.

Le premier âge du capitalisme s'était organisé autour d'une logique industrielle. C'est celle que nous avons héritée du XIX^{ème} siècle, celle de Saint-Simon et de Marx. Le moteur de l'accumulation du capital est la production. Sous des formes plus ou moins

rudimentaires et conscientes, ce modèle a eu deux visages : celui du patron et celui de l'ingénieur. Il a reposé sur une stratégie : la croissance interne de la firme par le développement des ventes, la conquête et la construction d'un marché au moment où le public s'ouvrait à la consommation. Cette stratégie suppose un investissement de long terme dans l'outil de production et des efforts d'organisation de la production, dont le taylorisme a été le symbole avec pour corollaire une croissance des gains qui s'adosse à l'essor du chiffre d'affaires. Aujourd'hui, s'il n'a pas disparu, ce modèle de développement n'est plus dominant. La concurrence s'est déplacée du marché des produits vers les marchés financiers. C'est d'eux désormais que part l'impulsion, c'est là que se décident et se jugent les choix stratégiques des firmes, c'est là que se détermine l'allocation des ressources au sein de l'économie.

Dans un tel contexte, la logique de production cède devant celle du rendement, fixé sur un marché financier où les exigences sont élevées. La « financiarisation » de l'économie impose une norme : celle d'un rendement minimum de 15 %. Comme la croissance économique est toujours de 2 ou 3 %, cette exigence a une double conséquence inégalitaire. D'abord, elle induit une captation de la valeur ajoutée par le capital, au détriment du travail : la part salariale de la valeur ajoutée était de 69 % en 1981, elle n'est plus que de 57 % aujourd'hui et pourrait se diriger vers son plus bas niveau historique : 50 %. Cela pèse à la baisse sur la masse salariale, et notamment sur les salaires les plus nombreux – ceux des ouvriers et des employés. Ensuite, l'explosion des opportunités de profit a pour corollaire les risques accrus de pertes. Les firmes ne pouvant toutes dégager des marges à la hauteur de ce qu'on attend d'elles, l'écart ne peut que s'accroître entre celles qui réussissent et les autres. Le modèle de croissance interne, incapable de fournir les rendements demandés, recule simultanément. La création de valeur passe désormais par le rachat d'entreprises et une croissance externe. Le profit se fait par rationalisation (et donc destruction d'emplois) plutôt que par croissance (et donc création d'emplois).

L'horizon temporel des entreprises a alors tendance à se raccourcir : pressées par des impératifs de rendement financier immédiat, elles se projettent de moins en moins dans le long terme. On parle souvent de « court-termisme » ou de myopie des marchés. Le nomadisme nouveau du capital autorise cette évolution. Les capitaux devenus extrêmement mobiles peuvent refluer aussi vite qu'ils ont été investis – une mobilité d'ailleurs amplifiée par des phénomènes de bulle spéculative. Aussi constate-t-on que le taux de mortalité des entreprises augmente, que l'espérance de vie d'un site industriel baisse (de 10 à 5 ans), que le cycle de vie des métiers se contracte. Ce nomadisme a un coût important pour les salariés, qui sont les premiers à faire les frais des chocs que subissent leurs entreprises. Il revient en quelque sorte à transférer le risque financier de l'actionnaire vers le salarié.

Avec cette mutation, *le capitalisme* a changé de visage. Il *était « managerial »*[9] *; on le dit désormais « actionnarial »*. C'est une nouvelle logique pour de nouveaux acteurs. Les effets de cette mutation sur l'éventail des revenus et la répartition des profits sont loin d'être neutres. Celui qui incarne le pouvoir économique et la décision stratégique n'est plus le capitaine d'industrie, le grand patron ou le cadre dirigeant. La compétence technique et administrative n'est plus le critère déterminant du choix des dirigeants. Il se fait désormais en fonction de leur capacité à rassurer et gagner la confiance des détenteurs du capital. C'est peut-être dans ce domaine que la rupture a été sentie avec le plus de force. Après 1945, les « managers », dirigeants mais également simples salariés de l'entreprise, ont souvent pris la direction des affaires au nom d'un impératif industriel où la satisfaction des actionnaires n'était jamais la préoccupation première. « Les dirigeants actuels des grandes firmes ne possèdent aucune participation financière importante dans l'entreprise », disait Galbraith dans son ouvrage *Le nouvel Etat industriel*, publié en 1967. « Ils sont choisis non par les actionnaires, mais le plus souvent par un conseil d'administration qu'ils ont eux-mêmes, tel Narcisse, choisi à leur propre

“ Le capitalisme fordiste a partiellement fait sortir le contrat de travail du marché. ”

image. La direction, malgré sa participation négligeable à la propriété de l'entreprise a celle-ci bien en main : de toute évidence elle détient le pouvoir ». On est stupéfait d'entendre ainsi l'écho de ce qu'était, il y a moins de trente ans, le capitalisme industriel. Il a été remplacé par ce qu'on peut appeler avec Michel Aglietta[10] un nouveau « capitalisme patrimonial », moins familial et plus anonyme, moins paternaliste mais du coup beaucoup plus insensible aux considérations sociales. Il marque la « revanche » des actionnaires sur les salariés et la techno-structure de l'entreprise. Entraînant les anciens managers dans un nouveau système d'incitations, les stock-options et la création de valeur, la révolution financière a créé ce qu'on appelle parfois une « hyper-classe » enrichie par l'explosion de la bourse, dont les liens avec le reste de la société salariale sont totalement rompus.

Le *capitalisme était standardisé, il est devenu « post-fordiste ».* Le capitalisme fordiste était fondé sur le modèle de la grande entreprise industrielle. C'est là qu'ont émergé les rapports de classe. La standardisation des tâches à la chaîne au sein de véritables bastions ouvriers a placé les salariés dans une communauté de situation qui s'est transformée en une communauté d'intérêts. Elle a permis l'organisation de rapports collectifs entre le patronat et les représentants des ouvriers. Ces rapports collectifs ont partiellement fait sortir le contrat de travail du marché. Le travail a été « dé-marchandisé » : ce n'est pas par le jeu de l'offre et de la demande qu'il était régulé, mais par un « statut » négocié entre les partenaires sociaux. Ce statut du salariat a été un formidable facteur de sécurité et d'égalité : les conditions salariales sont fixées de manière objective au sein des conventions collectives (grille de salaire par poste, promotion à l'ancienneté) ; le modèle de carrière est celui de la carrière à vie dans la même entreprise.

Ce modèle fordiste a été ébranlé. Le laminage des grands bastions ouvriers traditionnels, le déclin de la grande entreprise industrielle, la disparition des grandes chaînes de commandement au profit d'unités autonomes plus réduites, le recul de la production de masse standardisée au profit de la différenciation des produits, de la flexibilité des modes de production, de la relation directe avec le client, entraînent l'éclatement de l'ancienne classe ouvrière. Les situations d'emploi sont désormais définies de façon plus individuelle. C'est notamment le cas dans les services, prééminents dans nos économies tertiarisées. Un exemple : l'assistante maternelle qui garde les enfants chez elle n'a plus de rapport de classe avec son employeur, elle est jugée personnellement, et directement, par les parents. Dans l'industrie, l'ouvrier est de moins en moins à la chaîne : il se retrouve dans de petites unités plus artisanales, plus atomisées. C'est aussi le cas du chauffeur routier. C'est toujours un ouvrier, mais il ne fait plus partie d'une « classe ouvrière » : il a ses horaires propres, son organisation autonome, une relation directe avec le client qui juge ses résultats individuels. Même dans la grande industrie, les salariés, constitués en unités de coût ou de profit, se transforment en prestataires de service au sein de même de l'entreprise et sont jugés individuellement.

“ Le chauffeur routier est toujours un ouvrier, mais il ne fait plus partie d'une « classe ouvrière » : il a ses horaires propres, son organisation autonome, une relation directe avec le client qui juge ses résultats individuels. ”

Dès lors, la solidarité de classe face au patronat laisse place à une compétition toujours plus grande entre des individus confrontés à des défis toujours plus personnels. On assiste au développement du « modèle biographique », selon l'expression d'Ulrich Beck : les trajectoires professionnelles se font individuelles. Le statut du salariat, fondé sur un accord collectif unique négocié et protecteur, s'effrite avec la prolifération des « emplois atypiques », des CDD, du temps partiel, de l'intérim et des contrats précaires. Toutes ces évolutions ouvrent la voie à une « re-marchandisation » du travail. La définition des conditions de travail s'opère en fonction de critères qui sont ceux du marché. Les salariés sont beaucoup plus jugés en fonction de ce qu'il rapportent à l'entreprise. On les évalue sur la

base de leur productivité marginale. Mécaniquement, les écarts salariaux individuels s'accroissent.

E*nfin le capitalisme était national ; il est devenu mondialisé.* La mondialisation élargit l'éventail des salaires. Elle pèse sur les revenus et les emplois des salariés peu qualifiés des pays occidentaux, qui sont mis en concurrence avec les bas salaires des pays en développement. Les vagues de délocalisation et la rapide désindustrialisation de l'Europe – au moins dans les industries de main d'œuvre – en sont le douloureux témoignage. A l'inverse, la mondialisation valorise cette nouvelle classe de cadres internationaux, dont la fonction est justement d'organiser le nomadisme de l'entreprise : ils en sont rétribués par une « actionnarisation » progressive – primes, stock-options, « bonus packages »…

La mondialisation fait également diverger les trajectoires professionnelles, les perspectives salariales. Avec la mondialisation, le capital est devenu mobile, nomade. Ce nomadisme introduit un changement fondamental pour les travailleurs : les ruptures de carrière. Les carrières à vie dans une entreprise étaient la règle, elles seront désormais l'exception. Les salariés vont être confrontés au changement dans leur vie professionnelle. Changement, non seulement d'entreprises, mais également de métiers : aucun salarié ne peut être assuré que son entreprise sera encore là dans dix ans, ni même que son métier y sera encore exercé.

" Les carrières à vie dans une entreprise étaient la règle, elles seront désormais l'exception. Les salariés vont être confrontés au changement non seulement d'entreprises, mais également de métiers : aucun salarié ne peut être assuré que son entreprise sera encore là dans dix ans, ni même que son métier y sera encore exercé. "

Face à cette nouvelle situation, les travailleurs sont inégaux. Pour retrouver un emploi lors de ces ruptures professionnelles, les facteurs clés de succès sont le diplôme et le réseau social. C'est l'apanage des cadres, des ingénieurs. Pour eux, ces ruptures sont l'occasion de sauts qualitatifs dans leur carrière : c'est en changeant d'entreprise qu'ils accèdent à de nouvelles responsabilités, renégocient leurs salaires, obtiennent des formations qualifiantes. À l'inverse, pour les ouvriers, les salariés peu ou pas qualifiés, la progression de carrière était assurée au sein de l'entreprise : c'est dans leur pratique professionnelle qu'ils pouvaient démontrer leur savoir-faire, leurs talents. Pour eux, l'ancienneté dans l'entreprise est un facteur déterminant. Les ruptures de carrière brisent ce modèle de promotion. Le savoir-faire démontré dans l'entreprise n'est pas valorisable à l'extérieur : il faut y refaire ses preuves, repartir de zéro. Le tissu social créé dans l'entreprise – avec le rapport de force collectif et le soutien syndical – est perdu : le salarié se retrouve seul pour chercher un nouvel emploi. Dès lors, ces ruptures provoquent, au mieux, la stagnation professionnelle. Au pire, avec la disparition d'un métier dans un bassin d'emploi, elles précipitent dans le chômage de longue durée et la déqualification. Elles sont au cœur d'une nouvelle insécurité économique. Celle-ci est profondément ressentie par les salariés qui voient bien que les rapports de force se sont inversés en leur défaveur et que, dans ces nouvelles conditions, les possibilités de progression sont très inégales entre les individus.

" Ces ruptures provoquent, au mieux, la stagnation professionnelle. Au pire, avec la disparition d'un métier dans un bassin d'emploi, elles précipitent dans le chômage de longue durée et la déqualification. "

La dégradation pourrait s'accélérer rapidement avec l'ébranlement du modèle social-démocrate traditionnel

Face à l'augmentation des inégalités de marché, l'Etat providence est plus fortement sollicité. Or il n'a pas forcément été conçu pour cela : il s'est initialement développé sur une logique d'assurance collective, pas sur une logique de redistribution sociale. Surtout, ses marges de manœuvre se réduisent.

La redistribution opérée par l'Etat-providence a jusqu'ici empêché l'accroissement des inégalités de revenus disponibles, même si sa capacité redistributive s'est émoussée depuis le milieu des années

1980. Aujourd'hui, ce fragile acquis est remis en cause et l'Etat providence subit une triple attaque : idéologique, démographique, économique.

L'*idéologie libérale a gagné en influence et tente d'imposer les termes du débat*. Elle sape la légitimité d'un système édifié depuis les années 30 en réaction aux dérèglements du marché. La redistribution est présentée par les libéraux comme un obstacle à la croissance économique. La redistribution étoufferait l'esprit d'entreprise. Elle créerait de l'assistanat et freinerait le retour à l'emploi des chômeurs. Elle accroîtrait les coûts de production et limiterait la profitabilité des entreprises, donc leur investissement.

L*es évolutions démographiques sont également très défavorables à l'Etat providence.* La redistribution a besoin de « grain à moudre », comme disait André Bergeron. Dans leur phase de construction, nos systèmes ont été portés par la vitalité historique de l'accroissement naturel et de l'immigration. En même temps que la forte croissance, cette vitalité permettait au système d'aider les classes modestes sans spolier les classes aisées. Elle a caractérisé les « Trente Glorieuses » mais a largement disparu aujourd'hui. L'allongement de l'espérance de vie et la baisse de la fécondité sont deux aspects d'un même phénomène de vieillissement. Ce phénomène est à l'œuvre dans la plupart des pays avancés. Il affecte en particulier tous les pays d'Europe.

L'Union européenne est en effet, avec le Japon, la zone la plus fortement atteinte par ce processus. Dans certaines régions européennes, la population a cessé de croître, voire décroît. Cette situation se sera étendue à une majorité du territoire avant 2015. La jeune génération (0-24 ans) représentait 31 % de la population européenne en 1995 : elle n'en formera plus que 27 % en 2015. Le ratio de dépendance[11] dans l'Union à Quinze a déjà commencé à se détériorer, passant de 0,26 à 0,35 entre 1960 et 2000 (contre un ratio stable à 0,25 pour les Etats-Unis). Cette tendance va prendre des proportions exceptionnelles dans les décennies à venir, avec un ratio de dépendance susceptible de s'élever à 0,47 en 2020 et 0,70 en 2050. Quant au quatrième âge (80 ans et plus), il passera de 3,9 % de la population en 1995 à 9 % en 2015. En conséquence, l'âge moyen européen augmentera fortement sur la période : de 38 ans à 42 ans, et jusqu'à 50 ans dans les régions européennes les plus âgées (centre de la France, Italie du Nord, Allemagne de l'Est)[12]. Aucun rebond de la natalité, aucune politique d'immigration, ne semble devoir enrayer une évolution structurelle de grande ampleur qui place la France, comme tous les pays avancés, face aux défis d'une « seconde transition démographique ».

Or, les pays européens ont globalement sous-estimé le vieillissement démographique dans la définition de leurs politiques publiques. Ses conséquences ont même été aggravées par les politiques malthusiennes menées dans la lutte contre le chômage. Un bon exemple est celui de l'encouragement au départ anticipé à la retraite. Il a été utilisé partout dans l'Union pour lutter contre le chômage. Aujourd'hui, l'âge moyen effectif de départ à la retraite dans l'Union (58 ans) est nettement inférieur à l'âge légal (60 à 65 ans selon les pays). Cela pèse structurellement à la baisse sur la population active. Les Etats, mais aussi les entreprises, ont institutionnalisé une pratique économique qui marginalise les travailleurs de plus de cinquante ans. Parce qu'il fallait laisser la place aux jeunes ou parce qu'un jeune coûtait moins cher et était plus productif, notre continent s'est privé d'une main d'œuvre, d'une expérience et d'une masse d'actifs qui pourraient contribuer aujourd'hui, par leurs cotisations, à l'équilibre financier de nos comptes sociaux.

Ces évolutions démographiques conjuguées auront, et ont déjà, des conséquences considérables sur les coûts du système de santé, comme sur le système de retraites. La protection sociale est dès lors prise en tenailles : d'un côté, les recettes baissent puisqu'on compte moins d'actifs, et donc de cotisants ; de l'autre, les dépenses augmentent puisqu'il y a plus de retraités et que le montant des

dépenses de santé liées à l'âge augmente (notamment à cause de la grande dépendance)[13]. Ces données structurelles menacent directement l'équilibre financier autour duquel ces systèmes ont été construits. Cet équilibre a longtemps été soutenu par une croissance forte et par l'augmentation continue et relativement indolore des ressources du système. Or on ne peut plus compter sur de telles conditions si le pays vieillit, si la part de la population active diminue et si le dynamisme fléchit en même temps que l'innovation. D'où des débats sur les coûts économiques que comporterait une hausse des cotisations et des prélèvements, d'où des recommandations multiples sur la nécessaire baisse de générosité du système. La reconfiguration à la baisse de l'Etat providence est présentée par les libéraux comme inéluctable, afin de l'adapter aux nouvelles contraintes démographiques. D'après eux, tous ces arguments convergeraient pour remettre en question la viabilité de nos systèmes de protection sociale. En posant le problème de cette façon, ces libéraux cherchent aussi à nous y enfermer.

Les *évolutions économiques pèsent enfin sur l'Etat providence.* La faiblesse de l'économie française et européenne est la première en cause. Cette situation est structurelle : depuis le début des années 1980, l'Europe échoue sur le front de la croissance. Elle est une des zones du monde où la croissance est la plus faible : sur la période 1980-2000, le taux de croissance annuel moyen de l'Union à Quinze a été de 2,4 %, contre 2,5 % pour l'Afrique, 3,4 % pour les Etats-Unis, et 9,7 % pour la Chine ; seule la Russie fait moins bien, avec une diminution du PIB de 1,9 % en moyenne annuelle entre 1993 et 2001[14]. La croissance par tête demeure également insuffisante : au cours de cette même période, elle n'atteint que 70 % environ de la croissance du PIB américain par tête[15].

" La morosité économique a grippé le processus de redistribution sociale, ce qui a affaibli en retour la consommation et donc la croissance. "

Ce déficit persistant de croissance menace la viabilité du modèle européen : le cercle vertueux qui lui servait de moteur sous les « Trente Glorieuses » s'est commué en cercle vicieux. La morosité économique a grippé le processus de redistribution sociale, ce qui a affaibli en retour la consommation et donc la croissance.

" Pour l'Europe, le risque est désormais celui d'un emballement des inégalités consécutif à une rupture de financement de l'Etat-providence. "

Le deuxième facteur de rupture de ce cercle vertueux est à rechercher dans les caractéristiques du capitalisme mondialisé. La valeur ajoutée peut s'évader hors du territoire national et échapper ainsi à la redistribution étatique. La croissance dépend désormais de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité du territoire « France ». Or les prélèvements les handicapent : pour retrouver la croissance, il faudrait sacrifier l'Etat-providence.

Le risque est dès lors celui d'un emballement des inégalités.

Un Etat-providence ébranlé dans sa légitimité, abandonné par la croissance et soumis à de fortes pressions démographiques, ne peut plus contenir la montée des inégalités avec la même efficacité qu'auparavant. Surtout quand ce désengagement survient au moment précis où les mutations du capitalisme redonnent un nouveau souffle à la machine inégalitaire. Sur ce terrain, les Etats-Unis ont pris les devants. Thomas Piketty l'a montré : aux Etats-Unis, la part des 1 % les plus riches a explosé au cours de ces vingt dernières années, remontant de 8 % à 14 % de la richesse nationale, proche du niveau atteint au début du XX^{ème} siècle (18 %)[16].

L'Europe, elle, a mieux résisté, grâce au rôle d'amortisseur joué par l'Etat-providence. Elle suit néanmoins le même chemin. Pour elle, le risque est désormais celui d'un emballement des inégalités consécutif à une rupture de financement de l'Etat-providence[17].

Mieux que tous ses partenaires européens, la France a retardé le moment de ce retournement. Son évolution politique, à contre-courant de ses grands voisins, y a été pour beaucoup. Le système

redistributif y a été mis à contribution de plus en plus massivement, afin de compenser les inégalités croissantes en matière de revenus primaires. Ainsi, au cours de années 70, la redistribution a contribué pour moitié à la croissance du niveau de vie des ménages les plus modestes[18]. Sa contribution s'élevait à 70 % en 1990, 90 % en 1996. En 2002[19], sans la redistribution, ces ménages auraient vu leurs revenus baisser. Cela traduit l'effet de la politique que la gauche a menée sous la dernière mandature. La création de la couverture maladie universelle a ouvert la voie à une diffusion des prestations à destination des plus pauvres et des exclus. Une autre mesure phare a été la prime pour l'emploi qui favorise les salariés modestes en leur octroyant jusqu'à deux mois de salaires supplémentaires par an. De nouvelles orientations ont été apportées dans le sens d'une fiscalité plus juste et plus redistributive, notamment par le choix d'une plus grande progressivité des prélèvements, avec le basculement des cotisations maladie vers la CSG[20]. Ce fut la baisse de la taxe d'habitation, impôt régressif et injuste par excellence. Ce fut le cas, enfin, de la baisse différenciée de l'impôt sur le revenu, bénéficiant aux classes moyennes, et que le gouvernement Raffarin a abandonnée au profit d'une baisse proportionnelle réservant 80 % des gains fiscaux aux 10 % des contribuables les plus riches. Tous ces choix ont eu un résultat : la stabilisation des inégalités, et même la baisse de la pauvreté, passée de 7,2 % à 4,8 % de la population entre 1997 et 2002[21].

Aujourd'hui cependant, la France n'est plus épargnée. Pour la première fois depuis l'après-guerre, l'Etat-providence se désengage. Les choix du gouvernement Raffarin aggravent cette situation : la baisse proportionnelle de l'impôt sur le revenu au profit des plus aisés, la suppression des politiques d'aide à l'emploi, la diminution des indemnités de chômeurs en fin de droit, le choix systématique d'une baisse de générosité des systèmes de protection sociale, le parti pris de faire peser le poids des charges sur les ménages, la tentation de s'engager dans la concurrence fiscale pour attirer les investissements internationaux en leur accordant des régimes dérogatoires (régime des impatriés pour les cadres étrangers venant travailler en France, régime des « quartiers généraux » pour les sièges sociaux européens…). Jusque dans les détails les plus infimes, ce gouvernement, au nom de la prétention à « libérer les énergies » censées être corsetées par une France sur-réglementée, abandonne la lutte contre les inégalités. Dès lors, le risque est grand de voir les inégalités se creuser massivement dans les années qui viennent.

* *
*

Derrière des statistiques globales donnant l'apparence d'une stabilité, les inégalités de revenus se creusent donc rapidement en France. Ces inégalités sont encore partiellement corrigées par la redistribution étatique, mais les difficultés de l'Etat providence et la politique de la droite laissent augurer une dégradation rapide. Elle sera d'autant plus brutale que les mutations du capitalisme moderne donnent au marché la capacité de produire plus d'inégalités qu'auparavant : plus d'inégalités entre catégories socio-professionnelles, plus d'inégalités individuelles au sein même de ces catégories.

Au-delà des inégalités de revenus, de nouvelles inégalités se forment dans la société française. Elles ne s'expriment pas dans les mêmes termes, n'obéissent pas aux mêmes mécanismes. Elles sont cependant tout aussi injustes et créent des frustrations sans doute encore supérieures. En mesurer la portée et en comprendre l'origine est nécessaire si on veut les combattre.

De nouvelles inégalités apparaissent : les inégalités de destin

Les nouvelles attentes, en termes de réussite personnelle, sont déçues : la promotion sociale ne remplit pas son rôle.

Le monde qui recule aujourd'hui, c'est celui d'un certain consensus autour de la social-démocratie traditionnelle, c'est celui des attentes collectives : améliorer la condition de la classe ouvrière, mieux redistribuer la valeur ajoutée au profit du travail ont été longtemps les critères autour desquels s'ordonnaient les débats, les revendications et les résistances. Aujourd'hui, une forte demande de promotion individuelle a tendance à s'exprimer. On retrouve là une évolution capitale qui a fait l'objet de nombreuses recherches. Le premier âge démocratique a été celui des masses, d'une organisation intégrée de la société. L'acteur principal était le groupe, fondé sur des relations nombreuses entre individus, souvent animé d'une conscience collective. Le deuxième âge est plus fragmenté, c'est celui des individus, avec tout ce que cela emporte de conséquences pour le lien social, mais aussi pour les individus eux-mêmes, leurs valeurs et leurs représentations. Cela ne signifie nullement que les individus soient peu soucieux de solidarité. Mais ils n'attendent plus l'amélioration de leur situation individuelle des progrès d'un groupe auquel ils seraient censés appartenir.

" Hier, les travailleurs étaient enserrés dans des rapports de classe qui dominaient leurs destins individuels. Aujourd'hui, avec le déclin de la logique de classe et l'affaiblissement des statuts collectifs, chacun est tenté de jouer sa carte personnelle. "

Ces nouvelles attentes s'expliquent à la fois par l'aspiration à la récompense du mérite et par le besoin accru d'un accomplissement personnel. Elles s'expliquent aussi, on l'a vu, par l'évolution du capitalisme « post-fordiste ». Hier, les travailleurs étaient enserrés dans des rapports de classe qui dominaient leurs destins individuels. Aujourd'hui, avec le déclin de la logique de classe et l'affaiblissement des statuts collectifs, chacun est tenté de jouer sa carte personnelle : nombre de salariés ont plus d'influence que par le passé sur leur parcours professionnel, sa réussite ou son échec.

" En voulant faire croire que « si vous échouez, c'est de votre faute », la société contemporaine est, largement, créatrice de frustrations. "

Ces attentes s'expliquent enfin par la démocratisation scolaire. Elle a connu ses premiers développements dans les années 60 et 70. Les effets vraiment significatifs sont beaucoup plus récents : en dix ans, de 1987 à 1997, l'âge médian de la fin des études est passé de 19 à 22 ans ; le taux de bacheliers a plus que doublé, de 30 à 63 %. A-t-on pour autant constaté une amélioration de la mobilité sociale ? Non. C'est, au contraire, le « blocage de l'ascenseur social » qui est aujourd'hui en débat.

Ainsi, la volonté nouvelle de réussite personnelle est aujourd'hui déçue : les inégalités de destin restent encore beaucoup trop élevées en France. On lit toujours dans les statistiques une incroyable stabilité dans la reproduction des inégalités. Inégalités intergénérationnelles : la probabilité qu'un enfant d'ouvrier devienne cadre est toujours aussi faible. Inégalités intra-générationnelles : les mobilités sont même plus faibles qu'autrefois – ainsi, en 1960, un ouvrier pouvait espérer rattraper le salaire moyen d'un cadre en 30 ans alors qu'il voit aujourd'hui son horizon dépasser 150 ans…

Force est de constater que la société actuelle présente une injustice bien plus insupportable que celle du XX^{ème} siècle parce que l'imagerie collective a crée de terribles frustrations en laissant croire faussement que les responsabilités sont personnelles. En voulant faire croire que « si vous échouez, c'est de votre faute », la société contemporaine est, largement, créatrice de frustrations.

Il n'est pas surprenant que la démocratisation scolaire ait concentré tous les espoirs d'émancipation des familles modestes. Mais ces espoirs ont été vains. La mixité sociale n'a pas envahi le milieu scolaire et, devant l'afflux des nouveaux venus, les filières

les plus sélectives, notamment scientifiques, ont servi de refuges aux enfants des milieux favorisés.

Certaines inégalités n'ont pu être résorbées : ainsi, l'université s'est ouverte aux enfants des classes populaires ; mais les inégalités se sont simplement déplacées. « Tout sauf la fac » est devenu le leitmotiv des classes privilégiées. Les enfants des milieux modestes, qui sont entrés pleins d'espoir et de fierté au lycée puis dans le supérieur, en ressortent en proie à la désillusion. Stéphane Beaud, dans son étude sur l'expérience universitaire des jeunes des cités, a cité ce mot de Jules Vallès : il n'ont fait que « monter plus haut dans l'échelle des illusions. » Notre système scolaire et de formation n'a pas permis une réelle mobilité, ni un renouvellement durable des élites. La reproduction sociale a trouvé de nouveaux moyens de perpétuer ses privilèges symboliques, matériels et culturels. Pendant ce temps, de nombreux jeunes ont espéré un destin meilleur puis ont dû y renoncer. Ce type de désillusion a toujours, et dans tous les pays, engendré des sentiments de frustration et de déclassement au moins aussi explosifs que la famine et la violence. On connaît en France les études de Roger Chartier[22] sur les origines culturelles de la Révolution française : au cœur de la fermentation intellectuelle et de la révolte, on trouve toujours quelque « Rousseau du ruisseau » à qui une société d'ancien régime bloquée n'offrait que des emplois subalternes, dans des conditions précaires et humiliantes. Je crois que ce type de désillusion pèse aujourd'hui très lourd dans les tensions qui traversent la société française.

La profonde inégalité de la société française a d'abord pour origine les inégalités de départ.

Comment expliquer cette immobilité sociale, alors que les mentalités collectives privilégient désormais la réussite individuelle, alors que les travailleurs ont été « mis en mouvement » avec le déclin des barrières de classes, et que l'école est ouverte à tous ? Il y a quelques semaines, avec Amartya Sen, le philosophe et prix Nobel d'économie, nous en avons discuté lors d'un déjeuner à Cambridge, au Trinity College, dont il est le doyen. Sur tous ces points, son analyse et sa « theory of capabilities » me semblent éclairantes[23]. Résumons-là. Pour accomplir son destin, ou assurer celui de ses enfants, il faut d'abord des moyens, de l'argent : un capital financier pour investir dans l'avenir. La pauvreté de l'enfant est un handicap absolu pour la réussite sociale. On a vu que, grâce à la redistribution, les inégalités financières étaient à peu près contenues en France, même si les risques étaient forts pour l'avenir immédiat. Mais en tout état de cause, dit Amartya Sen, l'argent ne permet de parcourir que la moitié du chemin pour pouvoir réussir son projet de vie. Il faut pouvoir le mobiliser : il faut être capable de le convertir en réussite sociale. Pour cela, il faut un capital global de départ – humain, social, culturel… Un enfant qui possède ce capital global a toutes les chances de réussir son projet de vie. Celui qui en est dépourvu ne le pourra pas. Bourdieu nous avait habitués à la distinction entre capital culturel et capital économique. Il en avait fait un élément de déchiffrement des inégalités. Amartya Sen poursuit dans cette voie et nous aide à comprendre que la clé de tout est la capacité des individus à mobiliser, réunir et convertir toutes sortes de ressources. Or ces ressources ne sont pas distribuées de manière égalitaire.

“ L'argent ne permet de parcourir que la moitié du chemin pour pouvoir réussir son projet de vie. Il faut pouvoir le mobiliser : être capable de le convertir en réussite sociale. Pour cela, il faut un capital global de départ – humain, social, culturel… ”

Le capital de départ est au contraire réparti, en France, de manière extraordinairement inégale. Une clé de l'analyse, c'est que, dans la société d'aujourd'hui, ces inégalités se concentrent de manière territoriale : selon le lieu où il naît, un enfant bénéficiera ou non d'une cellule familiale favorable, d'un milieu social porteur, d'un environnement culturel épanouissant.

De nombreuses inégalités peuvent alors s'exprimer et se résumer dans une division tripartite du territoire[24].

D'*un côté, on trouve les familles aisées qui veulent vivre entre elles.* Elles font « sécession » du reste de la société et habitent dans les centres « gentrifiés » qui concentrent tous les avantages – réseau social, qualité de l'environnement urbain, sécurité, proximité des services publics (notamment culturels).

Ne nous y trompons pas : l'entre-soi a toujours été une règle de vie pour les classes privilégiées, une condition de confort et un principe de bonne éducation. C'était hier la conséquence des frontières de classe, la manifestation d'une ségrégation sociale pré-existante ; c'est désormais une condition impérative de réussite sociale. L'exemple le plus frappant est évidemment l'école : l'acharnement et l'inventivité déployés par les parents pour échapper aux rigueurs de la carte scolaire n'ont pas fini de nous étonner. L'enjeu consiste parfois à fuir un établissement local qu'on regarde comme un facteur de stigmatisation pour ses enfants. Souvent, même quand l'établissement le plus proche est de réputation honorable, on s'efforce coûte que coûte d'accéder aux lieux où se combinent tous les facteurs de la réussite et où, croit-on, viennent s'échouer les rumeurs intempestives du monde. En matière de stratégie scolaire, comme en matière de choix de résidence, les avantages ont tendance à se cumuler et les inégalités, en conséquence, à redoubler.

On observe ainsi une segmentation et une polarisation généralisées du territoire, valable pour toutes les échelles d'analyse. Au niveau inter-communal, des grappes de communes émergent qui se spécialisent dans l'accueil de familles aisées en fuite. Un phénomène identique est à l'œuvre à l'intérieur même des villes, entre chaque quartier. Dans un cas comme dans l'autre, les artisans de cette compétition entre les territoires ne sont pas les classes moyennes inférieures. Ce sont toujours les ingénieurs, les cadres supérieurs, administratifs, techniques et commerciaux des grandes entreprises, c'est-à-dire ceux dont le « capital global », économique mais aussi culturel, est le plus élevé[25].

À *l'autre bout de l'échelle campent les « exclus », relégués dans les cités et les banlieues défavorisées.* Statistiquement, un enfant né dans une banlieue difficile part avec des handicaps pour sa vie professionnelle. Il y a autant d'enfants intelligents et travailleurs à Vaux-en-Velin qu'à Neuilly. Et pourtant, ils réussiront souvent à Neuilly et ils échoueront souvent à Vaux-en-Velin. Bien sûr, il y a toujours des exceptions individuelles, des parcours brillants. Mais la réalité statistique est incontestable : on sort difficilement du ghetto.

" Statistiquement, un enfant né dans une banlieue difficile part avec des handicaps pour sa vie professionnelle. Bien sûr, il y a toujours des exceptions individuelles, des parcours brillants. Mais la réalité statistique est incontestable : on sort difficilement du « ghetto ». "

Pourquoi ? Un récent rapport du Conseil d'analyse économique en témoigne[26] : c'est que les cités concentrent sur un même territoire tous les handicaps.

Les handicaps sociaux sont les premiers en cause. Toutes les statistiques le montrent : les inégalités s'accroissent entre les territoires qui s'en sortent et ceux qui s'enfoncent. Les banlieues défavorisées concentrent la pauvreté : 70 % des ménages vivant en zone urbaine sensible (ZUS) ont un revenu inférieur au revenu médian des Français. Et cette pauvreté relative et parfois absolue s'accroît. Les indicateurs socio-économiques ne traduisent aucune amélioration de la situation dans les ZUS. La situation en Ile-de-France est parlante : entre 1984 et 1996, le revenu moyen des foyers fiscaux a fléchi de 3,5 % dans les ZUS alors qu'il a augmenté de près de 7 % dans les communes riches de la région. On constate les mêmes évolutions pour le taux d'échec scolaire ou les indicateurs de santé. Les déséquilibres sociaux « se sont durablement installés », comme l'indiquent les auteurs du rapport du Conseil d'analyse économique.

Les handicaps économiques sont tout aussi préoccupants. Une part importante des actifs est reléguée hors du marché du travail,

dans le chômage et la précarité. La hausse des taux de chômage est plus rapide dans les quartiers défavorisés qu'ailleurs. En 1990, le taux de chômage s'élevait dans les ZUS à 18 %, il dépassait 25 % en 1999 – notamment parce que ceux qui ont trouvé du travail en sont partis. Les femmes, les jeunes sont particulièrement exposés : en 1999, près de 40 % des jeunes de 20 à 24 ans résidant dans des ZUS étaient au chômage, contre 28 % dans le reste de la métropole. Les chômeurs de longue durée y sont de plus en plus nombreux.

Les handicaps ethniques se combinent avec les précédents. La concentration des populations étrangères ou d'origine étrangère dans les quartiers en difficulté est un obstacle supplémentaire à leur intégration. C'est qu'ici, les questions de l'intégration de l'individu au corps social, et des territoires à la République, sont intimement liées : il est d'autant plus difficile pour les primo-arrivants, comme pour les enfants d'immigrés, de s'agréger au corps civique, qu'ils s'installent précisément dans des quartiers eux-mêmes faiblement intégrés à la ville.

Handicaps urbains et dégradation de l'habitat sont un autre symbole de la crise des cités. Le parc social se concentre dans les ZUS, avec plus d'un tiers des quatre millions de logements sociaux. Ce parc HLM des années 1960 et 1970 a mal vieilli et a souffert des économies et de l'empressement avec lequel on l'a construit. Les quartiers défavorisés connaissent aussi un phénomène de *non appropriation* : il y a peu de propriétaires, ce sont des zones où la propriété privée n'existe pas. Les habitants sont généralement locataires, et les offices HLM ont eux-mêmes trop souvent abdiqué leur rôle de propriétaire. Dès lors, leur capital immobilier n'est plus entretenu, et rien ne vient enrayer la dégradation généralisée des logements sociaux.

L'insécurité publique exprime finalement le malaise général. Les cités sont peu à peu devenues le symbole d'une violence qui menace la société toute entière. Des incivilités aux agressions, en passant par la dégradation des biens publics et privés ou les incendies de voiture, tout concourt à faire des jeunes des banlieues les représentants de la nouvelle classe dangereuse. Dans l'imaginaire collectif, ils ont pris le relais des classes laborieuses du XIX^{ème} siècle, ou des vagabonds du Moyen-Age.

" Les cités defavorisées concentrent sur un même territoire tous les handicaps : les handicaps sociaux, économiques, ethniques, urbain – dégradation de l'habitat – et insecurité publique. "

Les quartiers défavorisés cumulent donc tous les handicaps. Même ce qui aurait pu être un atout y devient une nouvelle cause de l'échec. La jeunesse de ces quartiers est perçue comme un signe inquiétant. La réussite même de ses habitants est perdue pour la collectivité. Aussitôt qu'ils en ont les moyens, ils quittent le quartier pour gagner des zones plus pavillonnaires. Cette accumulation de handicaps entraîne une stigmatisation du territoire, qui rend impossible toute amélioration autonome. Chez des chômeurs de longue durée qui s'éloignent des circuits pertinents d'information et de socialisation, la ségrégation urbaine s'accompagne d'une perte de mobilité géographique et d'une discrimination par « l'adresse ». Les discriminations à l'embauche frappent les minorités « visibles », black ou beur, et s'étendent à toute la population des cités : le « jeune de banlieue », avec son comportement et son langage propres, est systématiquement écarté. Enfin, la concentration des élèves en difficulté se révèle un gage d'échec scolaire malheureusement très efficace : la reproduction des inégalités y est patente. Dans ces conditions, la cité constitue un « trou noir » social : les citoyens qui s'y trouvent piégés subissent une relégation dont ils ne peuvent plus, statistiquement, s'échapper.

Tout ceci entraîne au mieux l'éloignement de la politique, l'indifférence à une vie civique inaccessible, au pire la révolte violente. L'évidente désespérance que traduisent ces attitudes vient de l'absence de perspectives d'intégration – aussi bien sociale

" La cité constitue un « trou noir » social : les citoyens qui s'y trouvent piégés subissent une relégation dont ils ne peuvent plus, statistiquement, s'échapper. "

que territoriale – au reste de la République. Le risque est alors grand de voir se développer dans cette partie de la population une intégration de substitution fondée sur des circuits économiques de remplacement (notamment dans l'économie souterraine) ou sur un intégrisme communautaire.

E*ntre les privilégiés et les exclus, dans l'espace péri-urbain principalement*[27]*, on trouve les classes moyennes et populaires.* Cet espace est naturellement divers. Les situations sont différentes, selon que l'on habite dans une banlieue pavillonnaire parisienne, dans une petite ville de province ou en milieu rural. Les enjeux ne sont pas les mêmes pour la famille ouvrière au SMIC et pour le couple de professeurs agrégés. Mais il s'agit de différences de degré plus que de nature, et les stratégies sociales sont comparables : bien intégrées à la société, ces familles aspirent à la promotion sociale, pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Au sommet de cette catégorie, il y a les classes moyennes supérieures. Elles rêvent de pouvoir aller vivre avec les populations aisées mais elles en sont exclues, du fait notamment du prix de l'immobilier, barrière invisible mais infranchissable qui protège les territoires privilégiés. Pire, elles y ont vécu et sont obligées de les quitter, tels ces couples qui déménagent du centre de Paris pour la banlieue lorsque la famille s'agrandit. Leurs aspirations intègrent des logiques de réseau social, de prestige d'adresse, de proximité des lieux de sortie, notamment culturels, comme les théâtres et les cinémas. Mais il s'agit là aussi avant tout d'une stratégie scolaire : la priorité, c'est de scolariser les enfants dans les meilleures écoles.

À la base, les couches populaires nourrissent le même espoir, mais elles ont surtout peur d'être rattrapées par les plus pauvres, d'ici et surtout d'ailleurs, qu'elles perçoivent comme une menace pour leur sécurité et surtout pour la qualité de la scolarisation de leurs enfants. Cette menace est d'autant plus présente que ses symboles urbains, les barres HLM, sont visibles depuis leur lieu de résidence. Elle est d'autant plus fortement ressentie que les populations des cités sont allogènes. L'histoire de Vitrolles le résume bien : les classes populaires marseillaises ont investi la ville dans les années 60, pour fuir l'arrivée des immigrés maghrébins dans les quartiers nord de Marseille ; mais ils ont été « rattrapés » par les populations immigrées, entraînant l'explosion d'un vote de rejet vers le Front national et le MNR.

" Territoires des « nantis », territoires des « oubliés », territoires des « exclus » : cette faculté des inégalités à se cumuler et à s'agréger dans une géographie de plus en plus cloisonnée est particulièrement inquiétante parce qu'elle hypothèque gravement les possibilités de promotion sociale. "

Prisonnières de cet entre-deux, placées dans une situation objectivement instable, les classes moyennes et populaires aspirent à la promotion sociale mais craignent en permanence la relégation et se sentent oubliées des pouvoirs publics.

Territoires des « nantis », territoires des « oubliés », territoires des « exclus » : cette faculté des inégalités à se cumuler et à s'agréger dans une géographie de plus en plus cloisonnée est particulièrement inquiétante parce qu'elle hypothèque gravement les possibilités de promotion sociale. Les enfants des espaces favorisés bénéficient, en cas d'échec, de cordes de rappel ou d'un « effet de cliquet » qui les empêche de tomber trop bas. Dans le même temps, les perspectives de promotion sociale sont bloquées pour les enfants des classes moyennes et populaires.

Le modèle social-démocrate traditionnel ne permet pas le traitement efficace des inégalités de départ.

L'Etat-providence est un modèle de la réparation qui corrige les inégalités d'arrivée, pas les inégalités de départ.

Si les inégalités de départ se développent sans que l'Etat-providence s'y oppose efficacement, c'est d'abord que le modèle de justice français est avant tout un modèle de la réparation : il laisse

les libertés individuelles s'exprimer pour produire de la richesse et du bien-être, et corrige *a posteriori* les excès ou les effets pervers secrétés par ces libertés.

Mais il intervient peu pour corriger, en amont, les inégalités de départ. Il se contente d'offrir une égalité formelle, les mêmes droits pour tous, afin que les libertés individuelles puissent s'exprimer. Dès lors, c'est un véritable hiatus qu'il laisse s'introduire. En aval, une fois que le marché a fait son œuvre, traiter les hommes dans une stricte égalité de droit, c'est les livrer à une inégalité de fait. D'Aristote à Marx, le chemin est long qui toujours démontre que c'est être égalitaire que de donner plus à ceux qui ont moins. Or ce parti pris, nous l'abandonnons largement pour tout ce qui se déroule en amont du marché, avant que les richesses ne soient produites et que les destins ne soient fixés. Là, la puissance publique offre à tous des moyens plus ou moins identiques. Le cas de l'école est le plus symptomatique. Avec la réforme Haby et le collège unique, le principe de base est une égalité formelle pour tous : le même tronc commun de cours, le même nombre d'heures dispensées, les mêmes professeurs. Or les enfants ne se présentent pas dans des situations comparables face à l'école : certains bénéficient d'un environnement familial, social, urbain positif ; d'autres subissent un environnement qui les handicape. Dès lors, parce qu'elle traite tous les enfants de la même manière, l'école corrige mal ces inégalités de départ. C'est ce qui explique les inégalités de destin : elles ont pour origine les inégalités de capital social qui sont maintenues à travers une distribution égalitaire du capital public.

Aujourd'hui, les Français n'acceptent plus ces inégalités de départ, ils ont soif de réussite personnelle, de succès collectifs et de promotion pour leurs enfants. Ils nous disent : « Ne vous intéressez pas seulement à notre filet de sécurité en cas d'échec, donnez-nous aussi les moyens de réussir. ». Il n'est plus possible

" Une fois que le marché a fait son œuvre, traiter les hommes dans une stricte égalité de droit, c'est les livrer à une inégalité de fait. "

que la social-démocratie se désintéresse de ces moyens, laissant ainsi intactes les inégalités de départ.

Non seulement l'Etat-providence ne corrige pas vraiment les inégalités de départ, mais il a même tendance à les aggraver.

La distribution du capital public repose en théorie sur une égalité formelle. En pratique, les dotations de service public sont inégalitaires et viennent renforcer les inégalités de départ : elles donnent souvent plus à ceux qui ont plus, plus de capital public à ceux qui ont plus de capital social.

" Les politiques publiques n'ont pas pris la mesure de la ségrégation territoriale. Elles favorisent de facto les territoires riches et engendrent des discriminations négatives contre les quartiers pauvres. Versailles possède davantage de moyens financiers et humains, de services publics, que Vaulx-en-Velin ou Clichy-sous-Bois. "

Comment expliquer ces discriminations ? C'est que les politiques publiques n'ont pas pris la mesure de la ségrégation territoriale. Elles favorisent *de facto* les territoires riches et engendrent des discriminations négatives contre les quartiers pauvres. Versailles possède davantage de moyens financiers et humains, de services publics, que Vaulx-en-Velin ou Clichy-sous-Bois. Cette réalité a deux sources : la fiscalité locale et les dysfonctionnements des dotations d'Etat.

La première source de ces discriminations, c'est la fiscalité locale. Elle est inégalitaire, parce qu'elle s'inscrit dans une partition territoriale inégalitaire : une commune est pauvre parce que ses habitants sont pauvres ; elle a moins de moyens à redistribuer parce que son potentiel fiscal est plus faible. De fait, les deux grands impôts locaux contribuent à renforcer les inégalités territoriales. La taxe professionnelle est peu importante dans les banlieues défavorisées, car les entreprises y sont rares. Les statistiques sont éloquentes : 10 % des communes concentrent 93 % de la matière taxable. La taxe d'habitation y a également un faible rendement

car elle est prélevée sur une population pauvre. Elle s'avère par ailleurs d'une rare iniquité. Ses bases sont archaïques : elles font référence à des valeurs locatives cadastrales datant de 1970. Comme, à l'époque, les logements HLM étaient considérés comme des logements modernes, il arrive aujourd'hui que la base taxable y soit plus élevée que pour une maison avec jardin. Qui plus est, les communes qui bénéficient de fortes rentrées de taxe professionnelle peuvent alléger le taux de la taxe d'habitation, ce que ne peuvent faire les autres. On peut ainsi être amené à payer plus de taxe d'habitation à Drancy qu'au Vésinet ! Cet impôt, sans lien avec les revenus de la famille, peut devenir insupportable. J'en ai fréquemment la confirmation. Quand je reçois dans ma permanence de député, ou en mairie, des familles qui ne peuvent pas payer leurs impôts, il ne s'agit jamais de l'impôt sur le revenu : les foyers modestes en sont exonérés. Non, le problème, invariablement, c'est la taxe d'habitation. On se retrouve ainsi avec une fiscalité locale discriminatoire : les habitants des communes pauvres y subissent des prélèvements importants et une redistribution limitée.

Pour faire face à cette faiblesse du potentiel fiscal, les communes ne peuvent augmenter les taux supportés par une population sans ressources. L'intercommunalité n'est pas non toujours une solution car les mécanismes d'aide sont transitoires et, *in fine*, l'agrégation de communes pauvres construit sans surprise une agglomération pauvre. L'intercommunalité n'a en fait de sens que pour les ensembles incluant des communes riches.

" Quand je reçois dans ma permanence de député, ou en mairie, des familles qui ne peuvent pas payer leurs impôts, il ne s'agit jamais de l'impôt sur le revenu. Non, le problème, invariablement, c'est la taxe d'habitation. "

La seconde source, c'est l'action de l'Etat. L'Etat, c'est vrai, a bien tenté de mettre en place différents dispositifs pour soutenir les communes pauvres. Mais face à l'importance des inégalités générées par la fiscalité locale, les corrections qu'il a introduites jusqu'ici s'avèrent par trop marginales et globalement inefficaces.

Il y a d'abord les dotations de péréquation qui visent à réduire les disparités de richesse fiscale entre les communes. Elles ne corrigent que très partiellement ces disparités : le Commissariat au Plan évalue à 30% la réduction des écarts de richesse ainsi opérée. De plus, ces dotations sont éparpillées : il y a des mécanismes spécifiques (fonds national de péréquation, fonds départementaux, fonds de correction des déséquilibres régionaux, fonds de solidarité des communes d'Ile de France…) qui cohabitent avec des dotations générales (la dotation de solidarité urbaine, la part « aménagement » de la dotation globale de fonctionnement…). Au total, ces flux de péréquation ne sont pas suffisamment concentrés sur les banlieues défavorisées. Le résultat est un vaste saupoudrage.

Au-delà des diverses dotations, l'Etat aide au financement des investissements locaux par la politique de la ville. Ces financements posent toutefois un triple problème pour les communes très pauvres.

Premièrement, la politique de la ville exige le plus souvent un cofinancement que les communes très pauvres ne peuvent pas fournir. Ces communes disposent de budgets qui ne leur permettent déjà pas d'assurer dans des conditions normales les missions communales de droit commun. Il leur est impossible de mobiliser des moyens supplémentaires pour cofinancer les investissements soutenus par la politique de la ville.

Deuxièmement , même lorsqu'ils sont financés à 100 % par l'Etat au titre de la politique de la ville, ces investissements leur posent des problèmes insolubles de trésorerie liés notamment à l'assujettissement à la TVA. Les financements de l'Etat correspondent en effet aux investissements hors taxe : la TVA est acquittée par les collectivités, même si elle leur est ensuite remboursée[28]. En dépit de ce remboursement, l'avance de TVA correspond à un cofinancement de l'ordre de 20 %, que les communes très pauvres sont dans l'incapacité de produire.

Troisièmement, les communes en grande difficulté n'ont pas les ressources nécessaires pour financer les dépenses de fonctionnement induites par les investissements ainsi réalisés. C'est une chose de construire une piscine. C'en est une autre de payer, année après année, les maîtres-nageurs, le personnel administratif, les fluides, les réparations…

L'Etat tente enfin de créer un tissu économique dans les banlieues défavorisées, au moyen de la défiscalisation des « zones franches urbaines » (ZFU). Mais ici encore, le bilan est mitigé malgré le succès de la ZFU de Sarcelles-Garges que je veux saluer et qui sert un peu de contre exemple. En effet, les ZFU sont souvent à l'origine d'effets pervers. Elles se limitent trop souvent à un simple effet d'aubaine lorsque des entreprises déménagent de quelques rues pour bénéficier des avantages fiscaux. Elles voient aussi l'arrivée de « boîtes aux lettres », tandis que les activités « réelles », et bien entendu les emplois qui vont avec, demeurent localisés ailleurs : le système n'a dans ces conditions, le plus souvent, aucune répercussion sensible en termes d'emploi sur la zone. Enfin, l'implantation réelle de l'entreprise dans une ZFU ne s'accompagne pas nécessairement de créations d'emploi pour les populations de la zone en question : l'entreprise peut vivre en circuit fermé, et faire venir d'ailleurs ses employés. Dans ces conditions, l'irrigation du tissu local demeure faible.

" Même lorsqe des investissements locaux sont financés à 100 % par l'Etat au titre de la politique de la ville, ces investissements posent des problèmes insolubles de dépenses de fonctionnement. C'est une chose de construire une piscine. C'en est une autre de payer, année après année, les maîtres-nageurs, le personnel administratif, les fluides, les réparations… "

Ne pas s'attaquer au verrou inégalitaire d'une fiscalité locale injuste par nature, c'est se condamner à courir après les inégalités, avec le seul espoir de les rendre plus indolores.

* *
*

Au total donc, de nouvelles inégalités apparaissent : ce sont les inégalités de destin. Elles sont marquées par la segmentation territoriale. Comme les inégalités de revenus, elles recouvrent la même tripartition de la société : classes aisées et pleinement intégrées ; classes moyennes et populaires en situation instable, vivant dans la crainte omniprésente de la relégation ; et les couches les plus pauvres, exclues plus ou moins totalement du système. Contrairement aux inégalités de revenus, elles sont mal appréhendées par la social-démocratie. L'Etat-providence ne les corrige pas : il les aggrave parfois. Or elles posent un problème fondamental, celui du lien social : il n'y a plus une société unie par une communauté de destin, il y en a trois distinctes. La société se défait et la France est en miettes.

" Ne pas s'attaquer au verrou inégalitaire d'une fiscalité locale injuste par nature, c'est se condamner à courir après les inégalités, avec le seul espoir de les rendre plus indolores. "

Parce que la gauche, son héritage et ses missions n'ont pas vocation à s'enfermer dans une citadelle assiégée, il est crucial aujourd'hui, si nous voulons reprendre l'offensive, de bâtir une nouvelle vision politique, un projet de société capable de répondre à ce défi, afin que nous puissions à nouveau « faire société ». ❀

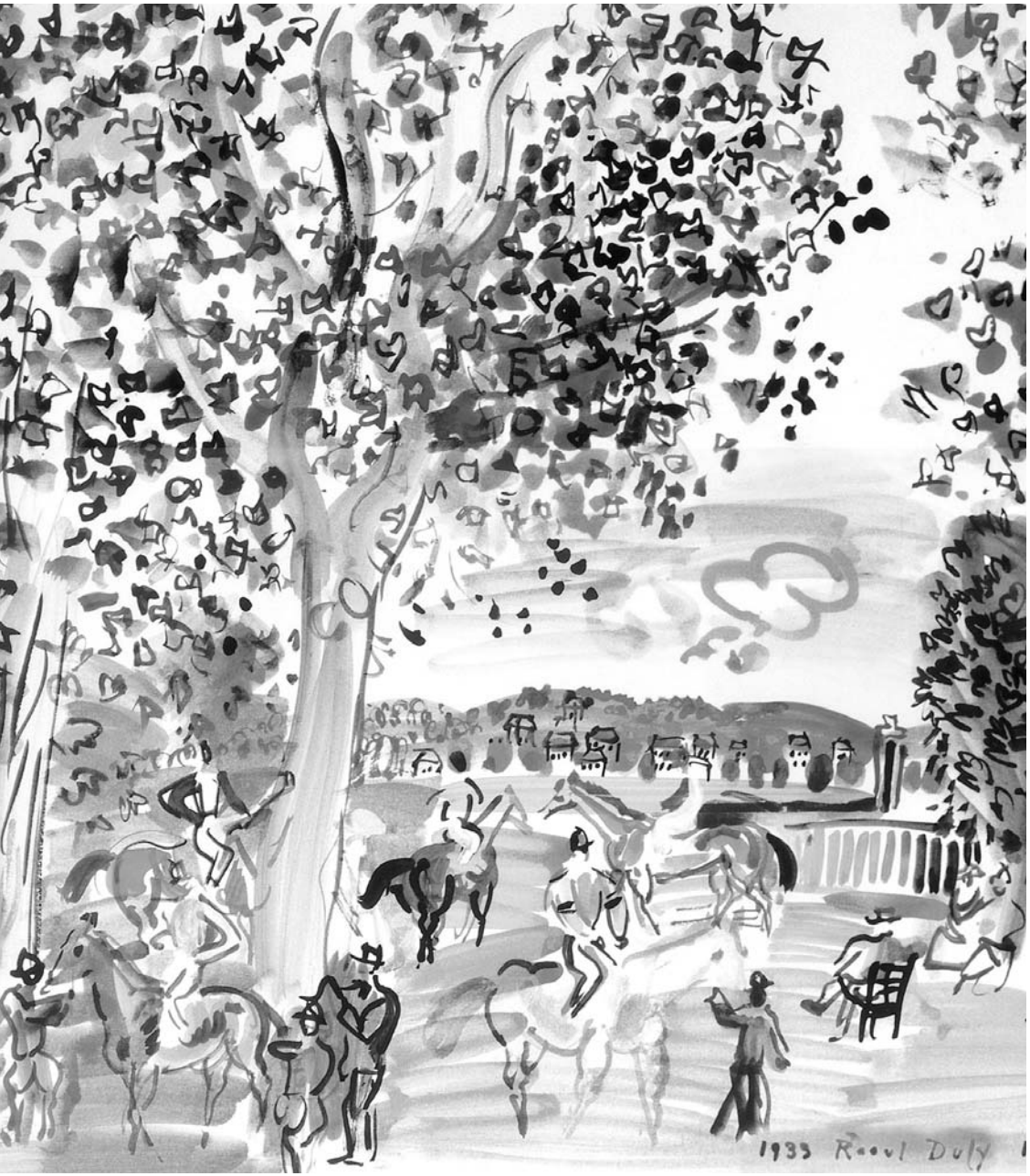

Raul Dufy, " Courses ", 1933.

Troisième partie

Construire une société juste : les trois socialismes

Emportée par les mutations du capitalisme, les évolutions démographiques, les nouvelles attentes sociales, la société d'aujourd'hui s'est engagée sur une pente dangereuse, inégalitaire. La gauche est porteuse du combat permanent contre les inégalités. Ce combat a toujours été, contre elles, l'expression d'une révolte. Pour garantir une société juste, nous devons renouveler une partie de notre corpus idéologique, de nos instruments, afin de les adapter à la réalité contemporaine. Nous devons fonder une social-démocratie moderne.

Un modèle social-démocrate rénové pour la France de demain : prévenir avant de réparer.

L'état des lieux dressé plus haut peut se résumer en quelques lignes. Le modèle social-démocrate traditionnel offre des droits individuels, des « libertés de base égales pour tous »[29], qui s'ex-

priment librement dans le cadre des garanties collectives de l'Etat-providence. Il conjugue ainsi libertés et réparations : il laisse les libertés individuelles s'exprimer librement pour produire de la richesse et du bien-être, et corrige a posteriori les inégalités générées par ces libertés, en prélevant sur ceux qui ont « gagné » pour redistribuer vers ceux qui ont « perdu ».

Ce modèle de la réparation, on l'a vu, est en crise. D'abord parce qu'il a de plus en plus de mal à dégager de nouvelles ressources pour financer ses nouvelles charges. Il est entré dans un processus d'épuisement. Les coûts exponentiels des garanties collectives qu'il met en oeuvre y sont pour beaucoup. La démographie évolue négativement. Un capitalisme au potentiel inégalitaire décuplé suppose un traitement plus coûteux. Les ressources du système se tendent. Une économie en berne ne permet plus de financer aussi bien les actions de réparation. La mondialisation affaiblit la régulation territoriale. L'idéologie libérale en conteste la légitimité.

Le modèle de la réparation est aussi en crise parce que les Français ont des aspirations nouvelles : ils ne se satisfont plus des seules actions de réparation et réclament aussi la mise en œuvre de politiques préventives. Ils refusent désormais de considérer la redistribution sociale comme un solde de tout compte : ils ne se contentent plus d'un filet de sécurité, mais exigent que leur soient donnés les moyens de réussir. La demande sociale ne porte plus exclusivement sur les corrections a posteriori, mais s'est étendue aux opportunités a priori : ils veulent pouvoir exercer effectivement les droits individuels dont ils sont théoriquement titulaires.

Pour lutter efficacement contre les inégalités et atteindre ses objectifs intemporels de justice sociale et d'égalité, la social-démocratie doit changer de paradigme. Elle ne doit plus se limiter à la correction a posteriori des effets pervers engendrés par le jeu des libertés humaines : elle doit empêcher l'apparition de ces effets pervers. Pour cela, elle doit attaquer les inégalités à la racine, prévenir avant de guérir, s'intéresser aux préventions autant qu'aux protections.

“ La social-démocratie doit attaquer les inégalités à la racine, prévenir avant de guérir, s'intéresser aux préventions autant qu'aux protections. ”

Il ne s'agit évidemment pas d'abandonner le modèle de la réparation : les filets de sécurité mis en place par l'Etat-providence doivent au contraire être améliorés à mesure que de nouveaux risques se font jour – et notamment ceux liés à la mondialisation. Mais le modèle de justice sociale français est aujourd'hui déséquilibré, et c'est en grande partie ce déséquilibre qui explique sa crise. Le rééquilibrer en attaquant les inégalités à la racine permettra d'alléger le poids de leur compensation a posteriori.

Tirer jusqu'au bout toutes les conséquences de ce constat suppose qu'on distingue et qu'on clarifie trois logiques différentes. C'est une triple vision du socialisme que je propose, articulée autour de la redistribution, de la production et de l'émancipation.

Nous devons d'abord mieux corriger les inégalités de revenus qu'engendre le marché, car elles tendent à se creuser fortement, mais il faut le faire plus efficacement : j'en appelle au renforcement du « socialisme de la redistribution ».

Le programme historique de la social-démocratie, c'est la redistribution. Ce n'est pas le moment de fléchir, alors que le marché accroît sa pression inégalitaire. Au contraire, il faut rendre le système plus redistributif. A l'heure où l'éventail des revenus avant redistribution s'écarte de nouveau, il faut agir sur les écarts de revenus disponibles entre les plus aisés et les plus modestes.

Les objectifs et les cibles sont bien identifiés. Il faut concentrer le système redistributif sur la protection des exclus et sur la promotion des classes moyennes et populaires.

“ J'en appelle au renforcement du « socialisme de la redistribution ». ”

La redistribution, c'est d'abord la protection des citoyens les plus en difficulté : les exclus, les populations des quartiers défavorisés. Ce fut le point fort de la mandature Jospin : baisse de moitié de la pauvreté avec la création de nouveaux droits (couverture maladie universelle, allocation personnalisée autonomie…) et la sortie de l'exclusion grâce à l'emploi (deux millions d'emplois créés). La mission des socialistes, c'est de poursuivre dans cette voie de la solidarité. Une société qui tolère les exclus, des « étrangers » sur son sol, se défait.

La redistribution, ce n'est pas seulement un filet de sécurité pour les plus pauvres. C'est aussi une redistribution vers les classes moyennes et populaires pour assurer leur pouvoir d'achat, maintenir dans des limites acceptables les inégalités de revenus avec les contribuables les plus aisés et assurer le financement de l'avenir de leurs enfants. Il faut se concentrer sur cet aspect : ce sont les classes moyennes et populaires péri-urbanisées qui sont les plus inquiètes de l'avenir, les plus déstabilisées par le monde actuel, les plus frustrées entre la promesse non tenue d'ascension sociale et le risque toujours présent de relégation. Ce fut le grand reproche qui a été fait à l'action menée pendant la période 1997-2002 : on nous a reproché de nous être trop occupés des Rmistes, pas assez des Smicards. Les chiffres le confirment : le pouvoir d'achat des 10 % les plus pauvres a augmenté plus vite (+10 %) que celui des classes moyennes et populaires (+6 %) sur la période.

Nous devons ensuite nous attaquer aux inégalités là où elles se créent, c'est-à-dire au sein même du système de production : c'est le « socialisme de la production », pour lequel je milite depuis quelque temps déjà.

Nous ne pouvons plus nous contenter de regarder passivement le marché créer des inégalités pour tenter de les corriger après coup. Les inégalités de revenus s'accroissent et, dans certains cas, elles peuvent devenir psychologiquement inacceptables et susciter de lourds ressentiments. C'est pourquoi nous ne pouvons plus laisser le marché engendrer de telles inégalités : il faut retourner vers le système productif et attaquer les inégalités là où elles se créent.

" Nous ne pouvons plus nous contenter de regarder passivement le marché créer des inégalités pour tenter de les corriger après coup : il faut retourner vers le système productif et attaquer les inégalités là où elles se créent. "

À l'origine, les socialistes ont refusé de se compromettre avec le capitalisme. Même après le congrès de Tours, notre discours est volontiers resté révolutionnaire. N'est-ce pas Paul Faure, Secrétaire général de la SFIO, qui disait pendant les années 30 : « *on ne fera pas le socialisme en tranches dans le capitalisme maintenu* » ? Pourtant devant l'impossibilité de rester enfermé dans une espèce de tout ou rien, le Front populaire a commencé à réformer le capitalisme et la pensée des « planistes » a largement inspirée le programme du CNR. La planification et les nationalisations nous ont ensuite longtemps tenus lieu de doctrine. Devant l'inadaptation croissante de la première dans une économie de plus en plus complexe et les résultats mitigés des secondes après 1981, nous nous sommes principalement concentrés sur la redistribution. Pour nécessaire qu'elle soit, chacun mesure aujourd'hui qu'elle ne peut être suffisante.

Nous devons enfin intervenir en amont du marché pour garantir aux Français un exercice effectif de leurs droits individuels, une réelle égalité des chances : c'est le « socialisme de l'émancipation » que nous devons désormais inventer.

Intervenir au sein du système de production pour limiter le développement des inégalités ne peut nous satisfaire. Il faut intervenir plus en amont encore. Il a été rappelé plus haut combien les origines personnelles et leurs symboles visibles, le milieu familial, l'environnement socio-urbain surdéterminent l'accomplissement personnel.

Pour combattre ces inégalités à la racine, je propose de réflé-

chir ensemble à un « socialisme de l'émancipation » qui permette de remettre en mouvement la mobilité sociale. Il aura pour objectif à la fois de réintégrer les exclus dans la communauté sociale, d'assurer la promotion des couches populaires et de permettre l'épanouissement des couches moyennes. Il repose sur un principe, s'articule autour d'une méthode et dispose d'un instrument privilégié.

Le principe est celui de la correction en amont des inégalités. Nous devons compléter la logique de correction a posteriori des inégalités – c'est la logique de l'Etat-providence – par une logique de correction a priori.

La méthode, c'est la concentration des moyens publics. L'objectif du socialisme de l'émancipation est de garantir à tous les Français une égalité réelle des chances. Il ne s'agit plus de garantir une simple égalité juridique mais de tendre vers une égalité réelle. Je milite pour un retour aux sources du socialisme : la promotion de l'égalité *réelle*. Dans une société juste, le « droit à l'école » est insuffisant : l'égalisation des parcours scolaires doit être l'objectif. Pour cela, il faut passer de l'insupportable adresse « vous avez les mêmes droits, la compétition est ouverte, que meilleur gagne ! », à un précepte d'action « la République doit donner plus à ceux qui ont le moins ».

L'instrument, c'est le service public. La correction ne peut pas être uniquement financière. Suivant Amartya Sen, elle doit aussi fournir les moyens humains et culturels de réussir. Il s'agit donc de l'éducation, de la santé, de la politique de la ville. Il faut réinvestir dans les services publics.

" L'objectif du socialisme de l'émancipation est de garantir à tous les Français une égalité réelle des chances. Il ne s'agit plus de garantir une simple égalité juridique mais de tendre vers une égalité réelle. "

Sur quelles bases concentrer les moyens publics ? C'est tout le débat sur la discrimination positive. Je n'aime pas ce terme, car il renvoie à l'expérience américaine. Or les discriminations positives « à l'américaine » sont d'abord l'expression de revendications ethniques ou religieuses. Elles sont contraires à notre tradition républicaine.

Ce qu'il faut c'est donner plus à ceux qui en ont le plus besoin, ainsi les zones d'éducation prioritaires (ZEP) donnent davantage de moyens aux écoles situées dans des quartiers défavorisés. S'adressant à tous ceux qui sont dans la même situation territoriale, cette approche est acceptable, car elle ne viole pas le principe d'égalité des citoyens. Elle est de plus logique, puisque c'est le territoire qui concentre les inégalités. Même si, on l'a vu, elle n'est pas exempte d'effets pervers – notamment celui d'une stigmatisation des quartiers concernés, qui incite les classes moyennes à les fuir.

" L'égalité réelle des destins devra aussi, se faire sur une base individuelle : un enfant en difficulté doit recevoir plus de la collectivité – quelles que soient ses origines sociales, quel que soit le territoire où il habite. On construit ainsi un « droit de tirage social », fondé sur une différenciation légitime, car purement individuelle, et non ethnique, religieuse ou sexuelle. "

Toutefois, mon sentiment est que la marche vers l'égalité réelle des destins devra aller plus loin. Elle doit aussi se faire sur une base individuelle : un enfant en difficulté doit recevoir plus de la collectivité - quelles que soient ses origines sociales, quel que soit le territoire où il habite. Bien sûr, statistiquement, les enfants en difficulté viendront surtout des familles défavorisées et plus rarement des familles aisées, essentiellement des banlieues pauvres et très peu des quartiers riches. Mais l'enfant en difficulté issu d'un environnement privilégié mérite tout autant l'attention publique. On construit ainsi un « droit de tirage social », fondé sur une différenciation légitime, car purement individuelle, et non ethnique, religieuse ou sexuelle.

Moderniser l'Etat-providence : propositions pour renforcer le « socialisme de la redistribution »

N'Etat-providence a de plus en plus de difficultés à contenir les inégalités croissantes secrétées par le capitalisme contemporain. Afin de les corriger plus efficacement, je propose deux pistes.

La première piste est de mettre en œuvre une réforme majeure du système fiscal, afin de le rendre plus redistributif.

Contrairement à ce qui est souvent dit, nous avons des marges de manœuvre pour renforcer le caractère redistributif du système fiscal. Nous avons certes créé une machine qui redistribue déjà la moitié de la richesse nationale. Mais elle la redistribue mal : en dépit de ce volume global élevé, notre fiscalité contribue peu à la correction des inégalités[30]. Les prélèvements sur les personnes physiques (impôts nationaux et locaux, cotisations sociales) sont relativement stables quel que soit le niveau de revenus : ils restent compris entre 50 % et 60 % des revenus, que l'on soit cadre ou employé. Pourquoi ? C'est que la fiscalité française affiche une prétention redistributive, et qu'en réalité elle ne l'est pas.

L'impôt sur le revenu en est le meilleur exemple. En apparence, il est très redistributif, confiscatoire diraient les conservateurs puisque le taux marginal apparent supérieur s'élève jusqu'à près de 50 %. En réalité, c'est l'inverse. L'impôt sur le revenu ne s'applique qu'à une partie limitée du revenu : le revenu imposable n'intègre pas les charges sociales salariales[31] et bénéficie d'une série d'abattements généraux importants[32], sans compter les niches et exceptions diverses qui permettent une défiscalisation significative des hauts revenus. Au total, appliqué à un revenu imposable calculé aux standards internationaux, le taux marginal supérieur d'imposition *effectif* se situe à autour de 25 %, ce qui en fait le taux le plus bas du monde occidental. Cette réalité se retrouve dans les chiffres macro-économiques : l'impôt sur le revenu des personnes physiques représente 7 % du PIB, au dernier rang des pays de l'OCDE (11 % en moyenne), et notamment derrière les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

" Laisser se multiplier les sans domicile, les sans papiers, les sans travail, c'est accepter que certains d'entre nous restent sans avenir. "

La fiscalité française est aussi victime d'un empilement invraisemblable de dispositifs, qui rend le système illisible, fait survivre des archaïsmes et compromet l'objectif de justice sociale. C'est pourquoi je propose de réfléchir à une vaste remise à plat de notre fiscalité, un plan global de mandature englobant tous les instruments et permettant de retrouver une cohérence d'ensemble.

Cette redistribution fiscale doit engager tous ses moyens autour de deux « groupes bénéficiaires » : les exclus, d'une part ; les classes moyennes et populaires, d'autre part.

On l'a vu, il faut d'abord protéger les exclus. Si l'été 2003 nous a fait porter le deuil de nos aînés, l'hiver nous a rappelé une nouvelle fois à notre indifférence pour la grande exclusion. Durant la campagne présidentielle, Lionel Jospin avait annoncé une initiative pour éradiquer la grande pauvreté. Elle avait été raillée par la droite. Cette question-là est pourtant simple. Il s'agit de savoir dans quelle société nous voulons vivre. Il s'agit de savoir si le dénuement absolu, la souffrance et le naufrage humains sont des spectacles tolérables. Ceux qui refusent l'indifférence doivent réfléchir à une large initiative contre les exclusions, et se déterminer à en assumer le prix. Laisser se multiplier les sans domicile, les sans papiers, les sans travail, c'est accepter que certains d'entre nous restent sans avenir.

En rompant avec nos pratiques habituelles, il faut nous inspirer de ce qui à bien réussi chez nos voisins. Ainsi, par exemple, la méthode mise en œuvre à Londres par les travaillistes et le maire de Londres, Ken Livingstone. Ils sont parvenus à éradiquer en

quelques années la grande exclusion des SDF, pourtant très nombreux après la dureté sociale des années Thatcher. Les Britanniques sont partis d'un constat simple, qui vaut aussi pour la France : il y a des moyens dédiés à la lutte contre l'exclusion mais ils sont confiés à des administrations, peu aptes à aller chercher les gens dans la rue (nous y envoyons le plus souvent la police…) et à assurer le suivi psychologique et personnalisé nécessaire ; à l'inverse, il y a des associations très compétentes pour ce travail mais qui n'ont pas d'argent, et qui voient dès lors leur rôle trop souvent limité à celui d'une sonnette d'alarme. La solution britannique a consisté à concentrer directement les financements sur les associations : ce sont elles qui sont en charge désormais du travail d'*outreach* (aller chercher les SDF), de l'hébergement d'urgence, de la première resocialisation (faire faire les papiers administratifs…), de la recherche d'un logement stable. L'administration britannique fait des appels à projets auprès des associations pour allouer les financements. La réforme a été faite en embauchant l'équivalent britannique de l'abbé Pierre, afin notamment de veiller à la bonne sélection des projets. C'est cette philosophie d'une co-production avec le monde associatif que je voudrais approfondir.

L'*autre axe prioritaire doit nous conduire à soutenir le pouvoir d'achat des classes moyennes et des couches populaires.* Celles-ci n'ont pas bénéficié autant que les autres de la reprise économique, à la fin des années 90. Elles sont les principales victimes de la politique du gouvernement Raffarin, qui siphonne leur pouvoir d'achat pour faire de la « redistribution à l'envers » vers les contribuables les plus riches. Elles doivent aussi faire face à des négociations salariales difficiles, freinées par une politique économique qui ne parvient pas à dégager une croissance suffisante.

À cet égard, un instrument remarquable a été créé par Lionel Jospin : la prime pour l'emploi. Cette sorte d'« impôt négatif » permet de redistribuer vers ceux qui ont des salaires modestes un pouvoir d'achat important, qui peut aller à l'heure actuelle jusqu'à deux mois de salaire par an. Ce dispositif, qui n'épuise évidemment pas la question du pouvoir d'achat, est particulièrement utile car il pallie l'étroitesse de la base fiscale de l'impôt sur le revenu : ce dernier ne touche que la moitié des foyers fiscaux, de sorte qu'aucune réforme de justice sociale ne peut passer par l'impôt sur le revenu si l'on veut toucher les 50 % des Français les plus modestes. C'est pourquoi je fais du renforcement de la prime pour l'emploi une priorité bien qu'elle réponde plus aux besoins des couches populaires qu'à ceux des classes moyennes.

" La prime pour l'emploi permet de redistribuer vers ceux qui ont des salaires modestes un pouvoir d'achat important, qui peut aller à l'heure actuelle jusqu'à deux mois de salaire par an. C'est pourquoi je fais du renforcement de la prime pour l'emploi une priorité. "

La seconde piste du « socialisme de la redistribution » est de réformer les prestations en protégeant les droits acquis du passé.

La réforme de nos Etats-providence est nécessaire, notamment à cause des évolutions démographiques qui les travaillent. Ceux qui disent le contraire et prétendent que le système peut être maintenu inchangé sont des démagogues.

Mais les réformes qui sont mises en œuvre, un peu partout en Europe, et en particulier en France, par les gouvernements de droite me choquent : elles remettent en cause sans contrepartie des droits acquis ; elles constituent une rupture dans le contrat implicite qui lie l'Etat aux citoyens. L'exemple de la fonction publique française est bien connu. Ceux qui sont entrés dans l'administration l'ont fait sur la base d'un contrat implicite de très long terme : ils acceptaient une rémunération plus faible que dans le privé contre la protection de l'emploi et une meilleure retraite. Or, il n'est pas équitable qu'une réforme s'applique rétroactivement à des citoyens qui, dans des conditions différentes, auraient pu faire d'autres choix de carrière.

“ Ceux qui sont entrés dans l’administration l’ont fait sur la base d’un contrat implicite de très long terme : ils acceptaient une rémunération plus faible que dans le privé contre la protection de l’emploi et une meilleure retraite. Or, il n’est pas équitable qu’une réforme s’applique rétroactivement à des citoyens qui, dans des conditions différentes, auraient pu faire d’autres choix de carrière. ”

Quand une réforme est nécessaire, il peut être légitime, au nom de l’intérêt général, de remettre en cause des situations individuelles, mais il est impératif, au nom du contrat social, d’indemniser ceux dont on change la situation personnelle. C’est à cette condition que les réformes de nos Etats-providence respecteront l’objectif de justice sociale. Ce que je propose est une indemnisation pour modification des droits acquis. Elle ne concernerait pas les nouveaux entrants : dans le cas des fonctionnaires, chacun décidera s’il veut entrer dans la fonction publique dans le cadre des nouvelles conditions définies par la réforme et la négociation collective. Elle supposerait, pour les fonctionnaires en activité, l’ouverture d’une grande négociation qui reconnaisse les droits acquis dans le passé, soit en les maintenant, soit en les indemnisant, et qui intègre les questions qui n’avaient pas jusque-là été prises en compte, celles relatives notamment aux conditions de travail ou à la pénibilité.

Contrôler le capitalisme moderne : propositions pour développer le « socialisme de la production »

Attaquer les inégalités là où elles se créent, au sein même du système de production, c’est une formulation qui n’emporte pas toujours la conviction tant on nous a habitués à considérer le capitalisme et le marché comme des mécanismes infernaux et inflexibles. J’en suis conscient. Si je continue cependant à défendre l’idée d’un « socialisme de la production », c’est que je crois qu’il y a là des marges de manœuvre qu’on oublie trop souvent. Il faut retourner « mettre les mains » dans la machine capitaliste, dans l’entreprise, et conforter les luttes syndicales qui s’y déploient. Quatre grands chantiers doivent être ouverts avec, comme objectif, la lutte contre les inégalités de marché.

Le socialisme a vocation à développer la démocratie sociale.

Il existe un « trou noir » dans les réflexions concernant les relations entre marché et inégalités, c’est celui de l’entreprise. Nous payons là le prix de la séparation lointaine entre parti et syndicat au sein du socialisme français. Dans le débat sur le gouvernement d’entreprise, la participation des salariés est le plus souvent exclue. On s’interroge doctement sur le bon fonctionnement de la « démocratie des actionnaires », mais l’idée d’une démocratie salariale reste taboue, au moins en France. Ainsi, par exemple, la désignation des dirigeants des entreprises par les actionnaires semble à beaucoup être un fait de nature, et non une construction sociale. L’extension du domaine de la démocratie dans ces nœuds de contrats que sont les entreprises doit pourtant être au cœur d’un projet de gauche au XXIème siècle. Elle permettra de replacer l’équilibre entre capital et travail au cœur de l’entreprise, plutôt que de le laisser à la seule médiation de la puissance publique.

Parce que le « capitalisme actionnarial » a détrôné le « capitalisme managerial », les termes habituels de la lutte des classes sont profondément modifiés. Le rapport direct entre les représentants syndicaux et le PDG ne suffisent plus à nouer un rapport social constructif. Construire des lieux de pouvoir, et pas seulement de dialogue, qui puissent faire face au conseil d’administration fait partie des enjeux majeurs de la période actuelle.

Depuis que le socialisme existe, c’est-à-dire bien avant la greffe marxiste, il a porté avec lui l’idée de la démocratie dans l’entreprise. Tout au long des XIXème et XXème siècles, le socialisme a connu les expériences coopératives, les revendications auto-gestionnaires et des formes diverses de cogestion. Le phénomène n’est évidemment pas exclusivement français. Le socialisme britannique,

" Il faut aller plus loin que la création des comités d'entreprise à la Libération. On peut envisager de créer à côté du conseil d'administration où siègent les actionnaires, un conseil de surveillance où siégeraient les autres parties, notamment les salariés. "

non marxiste dès l'origine et organiquement lié aux syndicats, a partagé cette ambition. Dès 1830, Robert Owen, son premier théoricien, avait même fondé un village-usine sur la rivière Clyde, en amont de Glasgow. Cette aspiration qui remonte si loin dans la conscience de la gauche est un enjeu majeur du nouveau monde industriel, un enjeu qu'on occulte beaucoup trop souvent, un enjeu qui devrait servir à la lutte contre les inégalités et à la recherche de meilleures relations professionnelles.

En s'inspirant des propositions de Roger Godino[33], il faut maintenant aller plus loin que la création des comités d'entreprise à la Libération. On peut envisager de créer à côté du conseil d'administration où siègent les actionnaires, un conseil de surveillance où siégeraient les autres parties, notamment les salariés. Il disposerait dans les délais utiles d'informations précises sur la vie de l'entreprise. Il permettrait aux représentants des salariés de participer aux différents comités qui entourent les conseils et qui sont souvent plus importants que les conseils eux-mêmes. Pour certaines décisions touchant à la vie sociale de l'entreprise, des votes à majorité qualifiée des deux conseils seraient requis.

Réguler les licenciements économiques est le deuxième grand chantier du « socialisme de la production ».

La mobilité du capital, et notamment les délocalisations, engendrent de fortes inégalités : lorsqu'une grande entreprise se retire d'un bassin d'emploi, son départ peut sinistrer une région et entraîner une déqualification et un chômage de longue durée pour beaucoup de salariés. Nous avions tenté, lorsque nous étions au pouvoir, de freiner les départs d'entreprise par le renforcement des lois sur le licenciement. Je propose quatre pistes complémentaires à creuser.

Piste n°1 : combattre les fermetures abusives. C'est une première option, mais elle doit être maniée avec précision. Certains proposent d'interdire les licenciements. Ce serait une erreur funeste. Dans le capitalisme nomade, la mobilité est reine : s'attaquer à cette mobilité, c'est faire fuir les investisseurs. Or, avant d'empêcher le départ d'un investissement, il faut d'abord avoir réussi à le faire venir : attirer les investissements internationaux est un enjeu stratégique pour notre économie, nos emplois, nos territoires ; les repousser serait suicidaire.

D'autres proposent de sanctionner les entreprises qui se délocalisent dans les pays du Sud, par des droits de douane, des hausses de TVA spécifiques, le boycott – bref, par du protectionnisme. Ce serait d'une rare injustice. Sanctionner les investissements des entreprises occidentales dans les pays du Sud, c'est condamner le Sud à la pauvreté. Les pays du Sud qui se développent sont ceux qui ont su attirer les investissements occidentaux – Corée du Sud, Singapour, Taiwan, Chine côtière, Malaisie… Ceux qui s'enfoncent dans le sous-développement sont ceux qui n'ont pas pu assez en bénéficier – l'Afrique, notamment. Lorsque l'on est internationaliste, une telle politique est indéfendable : aider le Sud, c'est renforcer l'aide publique au développement, c'est aussi faciliter l'investissement privé. Surtout, une telle approche serait inefficace : près de 80 % des investissements occidentaux sont réalisés au sein de l'OCDE. Bien sûr, il y a des délocalisations vers les pays en développement, c'est un drame pour les salariés qui les subissent, c'est aussi un phénomène destructeur pour certains secteurs, notamment nos industries à faible valeur ajoutée. Mais – contrairement à ce qui est généralement affirmé – il s'agit d'un phénomène qui n'est pas majeur d'un point de vue macroéconomique : les délocalisations vers le Sud ont un impact négatif limité sur la croissance française et européenne.

En fait, les délocalisations ont d'abord lieu au sein de l'OCDE, et singulièrement au sein de l'Union européenne. Ces délocalisa-

tions sont malsaines : elles ont pour origine la compétition féroce que se livrent les pouvoirs publics européens pour attirer les investissements internationaux, et les emplois induits. La fiscalité y joue un rôle central. Sous l'influence des libéraux, les Etats de l'Union laissent jouer la concurrence fiscale : que le meilleur gagne pour attirer les capitaux et les entreprises ! Cette concurrence a entraîné une baisse massive de la fiscalité des entreprises en Europe. Surtout, la concurrence fiscale est devenue déloyale. Certains Etats ont développé des régimes de « discrimination positive » en faveur des capitaux et des entreprises étrangers afin de les attirer sur leur territoire : ils ne leur appliquent pas la fiscalité nationale mais une fiscalité privilégiée (holdings financières aux Pays-Bas, régime des docks de Dublin, régime des impatriés au Royaume-Uni, centres de coordination en Belgique, fiscalité sur les revenus de capitaux au Luxembourg). Il est inadmissible que certains pays européens soient devenus des paradis fiscaux pour investissements internationaux. C'est catastrophique pour le financement des services publics. C'est inefficace, dès lors que tous les Etats se lancent dans ce dumping. La solution est simple : bannir la concurrence fiscale déloyale en Europe, harmoniser la fiscalité des entreprises. Ce doit est notre priorité politique dans la construction de l'Europe économique.

P*iste n°2 : maintenir l'activité alors même que l'entreprise se retire*. Certains groupes qui souhaitent se séparer d'un site, d'une usine, préfèrent rechercher un repreneur, quitte à lui verser de l'argent pour assurer le déploiement d'une nouvelle activité, plutôt que de le fermer. Pourquoi ? D'abord, parce que le coût financier peut ne pas être supérieur à des licenciements « secs ». Ensuite, parce que le gain en termes d'image est important, comme l'ont montré a contrario des crises douloureuses comme celles de Lu ou de Danone. L'Etat doit favoriser ces comportements « citoyens ».

" Bannir la concurrence fiscale déloyale en Europe, harmoniser la fiscalité des entreprises, ce doit est notre priorité politique dans la construction de l'Europe économique. "

Je propose la mise en place d'un dispositif d'« aide anti-licenciement », comportant deux volets. Premier volet : aider, en amont, à la recherche du repreneur. Cette recherche est difficile pour le vendeur. Il s'agit en effet d'identifier quels secteurs économiques pourrait se développer sur le site. Ce sont, le plus souvent, des secteurs que le vendeur ne connaît pas. Ainsi, telle entreprise d'électronique grand public qui souhaite se séparer d'une usine d'emballage de K7 vidéo dans le sud de la France ne sait pas que, localement, un distributeur de produits alimentaires pourrait en assurer la reconversion dans l'emballage de conserves. Un soutien public pourrait être mis en œuvre. Les Pouvoirs publics pourraient épauler l'entreprise dans cette recherche et, le cas échéant, mandater un cabinet de conseil pour le faire. Second volet : faciliter, en aval, la reprise. Une subvention (« prime de redéploiement ») pourrait être versée au vendeur à la conclusion de l'opération en fonction, par exemple, des emplois sauvegardés.

" Je propose la mise en place d'un dispositif d'« aide anti-licenciement », comportant deux volets. Le premier : aider, en amont, à la recherche du repreneur. Le second : faciliter, en aval, la reprise. "

P*iste n°3 : maintenir l'activité par intervention directe de l'Etat.* Il y a des cas justifiant la reprise par l'Etat d'activités qu'une entreprise ne peut ou ne veut maintenir en raison d'une prise en compte insuffisante de la viabilité à long terme. Ainsi par exemple, certaines entreprises ont des problèmes de liquidité à court terme, alors qu'elles sont solvables à long terme. Ainsi d'une start-up prometteuse qui a un incident de croissance. Emporté par sa préférence pour le court terme, le marché risque de les éliminer. Pourquoi ne pas envisager un relais ponctuel de la puissance publique, pour franchir l'obstacle, surtout dans des secteurs jugés porteurs ? Les secteurs stratégiques sont un autre exemple. Il y a des secteurs, des technologies, des savoir-faire vitaux pour notre indépendance économique et stratégique. L'industrie spatiale ou aéronautique, par exemple.

" À l'époque où les statuts professionnels étaient la règle, c'était le poste qui était protégé. Désormais, ce sont le travailleur et sa trajectoire professionnelle qui doivent l'être. "

Naturellement, le risque est grand qu'une telle politique aboutisse à une demande systématique de reprise par l'Etat des sites en cours de fermeture. Pour éviter ce risque, une doctrine d'emploi précise serait nécessaire. La gestion de ce dispositif devrait par ailleurs être confiée à une institution autonome : une entreprise publique de capital-investissement. Elle viendrait en soutien des acteurs privés. Son rôle serait de reprendre les activités en danger justifiant une intervention, d'en assurer la restructuration et éventuellement le refinancement, puis de les restituer au secteur privé. Il s'agirait ainsi de « nationalisations temporaires ».

D*ernière piste : traiter les conséquences des licenciements économiques.* C'est le sujet central tant il est vrai que, le plus souvent, il sera difficile d'éviter les licenciements. Cela renvoie à la question plus vaste de la sécurisation des parcours professionnels.

La sécurisation des parcours professionnels
est une garantie collective nouvelle à laquelle le socialisme
de la production doit contribuer de façon décisive.

C'est une idée que j'ai déjà développée en 2002[34] et sur laquelle se penchent activement les partis de gauche et les syndicats. L'enjeu est simple : la carrière à vie dans la même entreprise est terminée, les travailleurs changent de plus en plus de métiers et ces ruptures professionnelles sont sources d'inégalités profondes entre ceux qui les valorisent et ceux qui les subissent. La solution aussi est simple, dans son principe : il faut mutualiser les risques qui sont liés à la mutation économique, l'action collective doit prendre en charge la rupture professionnelle et garantir la transition de l'emploi perdu vers l'emploi nouveau. Avant, à l'époque où les statuts professionnels étaient la règle, c'était le poste qui était protégé. Désormais, ce sont le travailleur et sa trajectoire professionnelle qui doivent l'être. Les solutions pratiques sont beaucoup plus compliquées. Je crois que l'on dispose toutefois quelques éléments sérieux.

D'abord, il revient à l'Etat de prendre en charge la transition d'un emploi à l'autre. Les spécialistes parlent de l'organisation des « marchés transitionnels » : sur ces marchés, qui recouvrent l'ensemble des activités et démarches effectuées pour retrouver un emploi, l'Etat doit offrir un soutien logistique permanent. L'action de l'ANPE pourrait être renforcée pour développer de véritables « agences de transition », qui s'inspirerait des missions d'*outplacement* que les entreprises offrent parfois à leurs cadres sur le départ : bilan de compétence, soutien psychologique, soutien matériel – et ce de manière pérenne, jusqu'à l'obtention du nouvel emploi.

Ensuite, il faut chercher à rendre « transférables » les qualifications acquises dans une entreprise. Cela passe par la reconnaissance de ces qualifications dans les *curriculum vitae*, sous la forme d'une certification des acquis professionnels équivalente à un diplôme. Par exemple, les OS de Lu ont acquis une qualification élevée sur les machines de l'entreprise, mais cette qualification ne trouve plus de débouchés sur le territoire.

Enfin, il faut faire un effort massif pour la formation continue. On répète depuis longtemps que chacun de nous est appelé à faire plusieurs métiers au cours de sa carrière et que la formation tout au long de la vie est donc devenue une nécessité. Mais elle continue à ne pas exister aujourd'hui. L'idée est que chaque citoyen a droit à la même durée de formation. Ceux qui n'en ont pas bénéficié au moment de la formation initiale, parce qu'ils ont quitté tôt l'école, ont un « droit de tirage social » ultérieur. Ils bénéficieront d'une formation professionnelle gratuite, avec maintien de leur salaire et de leurs droits à pension pendant la durée de la formation.

Lutter contre les accidents du travail, quatrième chantier du socialisme de la production

On pouvait penser qu'avec la disparition du taylorisme et la tertiarisation de l'économie, les accidents de travail et les maladies professionnelles régresseraient. C'est tout le contraire : ils augmentent rapidement en France, depuis le début des années 90. On constate même un début d'emballement : en 2002-2003, les accidents graves ont augmenté de presque 10 %. Et il ne s'agit pas de maladies psychologiques liées au stress, mais bien de maladies physiques, pour l'essentiel des troubles musculo-squelettiques[35]. Leur coût serait important : il atteindrait 3 % du PIB.

D'où vient cette dégradation rapide ? Elle a pour origine les mutations du capitalisme. Le capitalisme post-fordiste contemporain impose des conditions de travail difficiles : une polyvalence qui nécessite la maîtrise de plusieurs compétences ; un travail en équipes et en réseaux autonomes avec un accroissement des responsabilités, de la tension entre collègues de travail et la multiplication des ordres contradictoires ; une pratique du juste-à-temps qui impose une réactivité maximale ; une satisfaction totale du client en termes de qualité. Ce « productivisme réactif », selon la formule de Philippe Askenazy[36], génère une forte intensification du travail. Les emplois d'exécution sont rendus plus complexes, plus rapides : le veilleur de nuit fait aussi la comptabilité de l'hôtel ; la vendeuse dans la boutique de vêtements de marque doit changer les collections tous les quinze jours et non plus tous les trimestres, elle doit aussi multiplier ses argumentaires pour les clients. Les emplois d'encadrement deviennent plus physiques : le chef de rayon dans le supermarché ne se contente plus de donner des ordres aux magasiniers, il participe lui-même aux travaux logistiques et à la mise en rayon. Il n'est guère étonnant que ce « travail total », qui mobilise l'ensemble des capacité humaines, engendre un nombre croissant d'accidents du travail.

Cette dégradation, pourtant, n'est pas une fatalité. Elle s'explique en grande partie par la faiblesse de la politique de prévention. La prévention des accidents était un élément important de l'organisation du travail dans les usines fordistes ; elle a été largement négligée jusqu'ici dans le contexte post-fordiste, jugé à tort moins dangereux. Cette politique de prévention se met en place de manière rapide aux Etats-Unis, depuis le milieu des années 90 : retour des « bureaux des méthodes », comme à l'époque fordiste, qui fixent les normes de travail ; multiplication de la documentation, des formations et des concours internes à la sécurité ; recours à des professionnels extérieurs (ergonomes…). Les résultats sont spectaculaires. De 1995 à 2003, les accidents du travail ont diminué de 40 % aux Etats-Unis. Avec son programme *Safety 21*, General Motors a fait reculer les accidents du travail de 85% dans ses usines nord-américaines : le risque d'accident sur le même poste est douze fois supérieur chez Honda que chez General Motors. Le producteur d'aluminium Alcoa investit 100 millions de dollars par an dans la santé et la sécurité : son objectif « zéro accident » est officiellement atteint dans 40 % de ses établissements. Au total, le gain économique de cet effort sur les conditions de santé et de sécurité au travail est évalué à 1,2 % du PIB pour les Etats-Unis.

L'Europe, et singulièrement la France, ne suivent pas ce chemin. Nous demeurons dans la seule logique de la réparation. Pour en sortir, trois réformes sont nécessaires. D'abord, une prise de conscience politique et syndicale : jusqu'ici, les aspects quantitatifs du travail – le chômage – ont été dominants, occultant les questions qualitatives - les conditions de travail. Ensuite, des incitations sont nécessaires. C'est le cas aux Etats-Unis : la montée des accidents du travail a entraîné une forte hausse des primes d'assurance[37], ce qui a décidé les directions d'entreprises américaines à mettre en œuvre des politiques de prévention. Ce n'est pas le cas en France : le coût est mutualisé au sein de la branche « accident du travail » de la Sécurité sociale, supprimant tout lien financier entre la responsabilité de l'employeur et les prestations versées à

l'accidenté. Pour tenter de pallier cela, une tarification modulable, en fonction de l'historique des accidents du travail de l'entreprise, a été introduite en 1995 mais elle a été à l'origine d'une externalisation des activités dangereuses vers de petites structures sous-traitantes parce que la modulation ne concernait que les grandes entreprises, les petites demeurant dans un régime de mutualisation intégrale. C'est le cas d'EDF, qui a externalisé l'entretien de ses sites nucléaires vers une kyrielle de sous-traitants moins regardants sur la sécurité du travail. Ainsi, 80 % des irradiations absorbées lors d'interventions sur les sites nucléaires d'EDF le sont par des employés extérieurs. La troisième réforme a trait à un renforcement des sanctions. En France, contrairement aux Etats-Unis, ces sanctions sont rares. Les inspecteurs du travail ne sont pas assez nombreux – 450 inspecteurs au total, soit un pour 12 000 salariés. Ils ne sont pas spécialisés et ont tendance à privilégier leur métier de base (le droit du travail) plutôt que les accidents du travail, qui nécessitent des connaissances médicales. Ils n'ont pas de pouvoir de police : ils dressent des procès-verbaux et c'est aux juges de prononcer les sanctions. Enfin, ils sont tenus au secret, alors que les inspecteurs américains peuvent médiatiser leurs inspections et ainsi peser à travers l'image de l'entreprise.

Garantir la maîtrise de son destin pour le plus grand nombre : propositions pour un « socialisme de l'émancipation ».

Notre première tâche doit être de faire disparaître les dernières poches d'inégalités formelles qui subsistent : l'avènement de la démocratie ces deux derniers siècles a imposé le principe de droits individuels égaux pour tous ; il reste toutefois des discriminations dont sont victimes certaines catégories de nos concitoyens.

Mais l'égalité formelle des droits ne peut suffire car la capacité à tirer partie de ces droits, et donc à maîtriser son destin, dépend du capital de départ, qui relève de la loterie du milieu familial, de l'environnement social, du contexte urbain. Pour offrir aux citoyens une réelle égalité des chances, il faut offrir un capital public d'autant plus important que le capital de départ est limité. Ce « socialisme de l'émancipation » dispose d'un potentiel de réforme très important ; il concerne à la fois l'éducation, le logement, l'urbanisme, la santé.

" Il faut offrir un capital public d'autant plus important que le capital de départ est limité. Cela concerne à la fois l'éducation, le logement, l'urbanisme, la santé. "

La lutte pour l'égalité des droits est un combat historique du socialisme, qu'il faut approfondir.

Il existe encore de nombreux cas où des citoyens sont placés dans des situations inégales au regard de la loi. Si elles ont été maintenues jusqu'ici, c'est que ces inégalités juridiques ont eu le plus souvent une légitimité historique : elles étaient censées refléter une différence dans les conditions réelles, justifiant un traitement légal différencié. Avec les progrès continus de l'égalité des droits, ces justifications tombent progressivement. Tel est le cas pour deux catégories que je juge les plus symboliques : les étrangers et les homosexuels.

Le droit des étrangers est aujourd'hui inégalitaire : il est urgent de donner le droit de vote aux résidents étrangers non-communautaires aux élections locales. Cette « citoyenneté de résidence » est un moyen de favoriser leur intégration ; elle est surtout une reconnaissance de cette intégration. En effet, ces résidents étrangers participent à la vie de leur quartier, y scolarisent leurs enfants, utilisent les services publics locaux et contribuent à leur financement. Est-il juste que des citoyens français aient le droit, par leur vote, d'influer sur la vie de leur commune, et que les résidents étrangers, pourtant placés dans des conditions identiques au regard de la vie publique locale, ne l'aient pas ? Je ne le crois pas.

“ Je propose d'instituer le droit de vote aux élections municipales pour les étrangers régulièrement installés en France depuis plus de cinq ans. Ce sera une étape importante de la démocratie locale. ”

C'est pourquoi je propose d'instituer le droit de vote aux élections municipales pour les étrangers régulièrement installés en France depuis plus de cinq ans. Ce sera une étape importante de la démocratie locale. C'est une revendication ancienne que nous, socialistes, avons portée dans l'opposition sans la mettre en œuvre une fois au pouvoir. Je crois qu'aujourd'hui la société française est prête à le comprendre et à l'accepter.

L*es droits des homosexuels sont aussi à construire.* Les deux questions en débat concernent le mariage et l'adoption.

Sur le mariage, tout d'abord. Le point fondamental c'est que le lien entre l'institution du mariage et la procréation est aujourd'hui rompu. Une petite moitié des naissances se fait désormais hors mariage en France, et la tendance est à la hausse. À l'inverse, de nombreux couples mariés n'ont, volontairement, pas d'enfants. Bien entendu, les couples stériles ne sont pas interdits de mariage. Que représente, dès lors, le mariage dans la France d'aujourd'hui ? Deux choses : une institution sociale qui assure la reconnaissance symbolique de l'amour entre deux êtres, et qui lui accorde des droits (fiscaux notamment) ; et un contrat qui crée une solidarité juridique et financière. En d'autres termes, le mariage exprime à l'heure actuelle l'idée que l'amour qui lie un couple a une valeur sociale et qu'il faut reconnaître et favoriser la stabilité de ce lien.

Dès lors, au nom de quel principe ces droits et cette reconnaissance symbolique, qui sont accordés aux couples hétérosexuels, devraient être refusés aux couples du même sexe ? Puisque le lien amoureux est une composante forte du mariage moderne, que ce lien amoureux est de la même nature qu'il s'agisse d'un couple hétérosexuel ou d'un couple homosexuel, le mariage doit s'ouvrir à tous les couples et, ainsi, s'universaliser.

“ Refuser aux homosexuels le droit au mariage, c'est maintenir une inégalité, une discrimination symbolique et juridique sans fondement objectif. ”

Une autre objection est que le mariage n'est pas seulement un contrat individuel, mais aussi une institution. Cela est vrai et il est légitime que sa réforme ne prenne pas seulement en compte l'intérêt des personnes concernées mais aussi celui de la société. Mais en quoi l'extension du mariage nuit-elle aux intérêts de la société ? Au contraire, en devenant universelle, l'institution du mariage se renforce. C'est tout le contraire du divorce, vu par certains comme une atteinte grave à l'institution du mariage, et qui a pourtant été libéralisé au nom de la liberté individuelle.

Pour toutes ces raisons, refuser aux homosexuels le droit au mariage, c'est maintenir une inégalité, une discrimination symbolique et juridique sans fondement objectif.

Tournons-nous maintenant vers la question de l'adoption qui est beaucoup plus délicate. Elle mérite un véritable débat pour lequel chacun doit donner ses arguments étant entendu qu'il ne saurait être question d'un quelconque droit à l'enfant et que c'est donc bien en fonction de l'intérêt de l'enfant qu'il faut trancher.

La question de l'équilibre d'un enfant élevé par un couple homosexuel est débattue entre les spécialistes. L'idée est que, au nom de la dualité sexuelle fondamentale – biologique – de l'humanité, cet équilibre nécessite des référents masculins et féminins. C'est une question extrêmement délicate et il est vrai que les études ne sont pas toutes très fiables. Ce qui est sûr, toutefois, c'est qu'aucune des enquêtes réalisées, en France ou aux Etats-Unis, ne permet de conclure que les enfants élevés par des couples du même sexe sont moins équilibrés ou moins heureux que ceux élevés par des couples hétérosexuels. De même, toutes les études, notamment américaines, montrent que l'orientation sexuelle des enfants n'est pas influen-

cée par le fait de vivre avec deux parents du même sexe. Ces enfants disposent, par le biais d'oncles/tantes, grands-parents, ou d'ami(e)s des parents, de référents des deux sexes, ce qui leur permet de se construire dans la dualité sexuelle.

Au demeurant, il y a de très nombreux enfants qui ne vivent pas dans des familles composées de deux personnes de sexe différent, ne serait ce qu'en raison du grand nombre de familles monoparentales. Plusieurs dizaines de milliers d'enfants vivent en France dans des couples composés de deux personnes du même sexe. Cela est dû à l'existence de familles recomposées, à la procréation médicale assistée (interdite en France pour les homosexuels mais pratiquée dans des pays étrangers voisins comme les Pays-Bas) et à l'adoption par des célibataires. La possibilité d'adopter ouverte aux célibataires est d'ailleurs particulièrement hypocrite : ainsi, il y aurait besoin de référents des deux sexes lorsque l'adoption par des couples homosexuels est en cause et il n'y en aurait plus besoin s'il s'agit de célibataires supposés hétérosexuels !

Finalement, un enfant heureux est avant tout un enfant élevé par un couple qui s'aime, quel que soit le sexe des parents. Dans ces conditions, je ne vois pas de raison de maintenir la discrimination formelle dont les homosexuels sont l'objet et qui est largement tournée, en pratique, par le fait que les célibataires ont la possibilité d'adopter.

L'égalité réelle des chances dans l'éducation est le grand chantier du « socialisme de l'émancipation ».

Au-delà de l'égalité formelle des droits, l'égalité réelle des chances doit être notre nouvelle doctrine. Le premier domaine où elle doit être portée est celui de l'éducation. C'est d'abord par l'éducation que pourront être combattues les inégalités de départ. C'est l'éducation, principalement, qui conditionne les trajectoires professionnelles et façonne les destins.

Au cours des dernières décennies, le système éducatif n'a pas évolué de façon homogène. Aujourd'hui, trois secteurs se détachent et appellent une action déterminée en faveur de l'égalité des chances : l'université qui engendre beaucoup de frustrations ; l'école et le collège où il faut donner plus à ceux qui en ont besoin ; la petite enfance enfin, parce que c'est l'âge où s'acquièrent des facultés décisives pour les destins individuels.

Un effort massif pour l'université doit être entrepris. La problématique est simple : nous avons démocratisé le baccalauréat, il faut maintenant démocratiser l'enseignement supérieur. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, où nombre d'étudiants sont orientés vers des filières démonétisées qui sont autant d'impasses. Ce sont tout particulièrement certaines filières (les sciences, le droit, le système des « grandes écoles »,...) qu'il faut démocratiser. « Tout le monde ne peut pas être ingénieur », objecteront certains. Sans doute, mais l'écart avec les Etats-Unis est patent : en proportion, les Etats-Unis comptent 50 % d'universitaires de plus que la moyenne des pays européens. Cet écart trouve son origine dans la différence des efforts financiers respectivement consacrés à l'enseignement supérieur. Les Etats-Unis investissent 3 % de leur richesse nationale dans leurs universités, contre 1,4 % en Europe. Même le financement public est supérieur aux Etats-Unis : 1,4 % contre 1,1 % du PIB en Europe.

Dans le même esprit, la recherche doit elle aussi être revitalisée. Sur ce point, le clivage passe à l'intérieur même du continent européen : ses ressources dépassent à peine 2 % du PIB en France, alors qu'elles atteignent plus de 5 % en Suède. L'investissement dans l'enseignement supérieur est une nécessité pour une économie tournée vers l'innovation ; elle est aussi une condition essentielle pour que notre système universitaire ne soit pas le réceptacle de toutes les frustrations.

L'égalité réelle à l'école : aller au-delà du collège unique.

Aujourd'hui, au nom de l'égalité républicaine, nous offrons en principe la même école à tous nos enfants : le même cursus, les mêmes matières, le même nombre d'heures de cours pour tous. Je dis « en principe » car cela n'est pas vrai en pratique : les écoles des quartiers défavorisés sont moins bien entretenues parce que les communes sont plus pauvres, les enseignements y sont moins coordonnés parce que nombre d'enseignants n'y restent pas longtemps. Mais même si l'égalité formelle de principe était respectée, elle serait insuffisante : parce que le service public de l'école se veut égalitaire, il reproduit les inégalités initiales existant entre les enfants. Il faut rompre avec cette égalité formelle et concentrer les moyens sur les élèves qui en ont besoin, afin de restaurer une réelle égalité des chances. Une concentration des moyens sur les territoires défavorisés doit être mise en œuvre. Au-delà, si un enfant a besoin de 30 heures pour assimiler son cours de mathématiques, au lieu des 20 théoriquement prévues au programme, l'école doit être capable de les lui fournir. Cette logique avait connu un début d'application sous le gouvernement de Lionel Jospin : deux heures supplémentaires de cours de français et de mathématiques étaient réservés aux élèves en retard pour permettre leur rattrapage[38].

Investir dans la petite enfance, priorité majeure en matière éducative. Puisque les travailleurs seront appelés à changer plusieurs fois de métiers dans leur vie professionnelle leur capacité à acquérir de nouvelles compétences au cours de leur carrière est décisive. Gosta Esping Andersen l'a montré de manière remarquable : la capacité à apprendre nécessite un « capital cognitif » qui s'acquiert principalement dans le petite enfance, entre zéro et six ans. Dès les années 1880, cette intuition avait déjà déterminé les fondateurs des premières écoles maternelles, notamment l'inspectrice générale Pauline Kergomard : faire de ces écoles et des crèches des « îlots de bonheur où viennent se briser les inégalités et s'éteindre les rumeurs du monde ». Ceci doit aujourd'hui rester notre objectif. Les inégalités entre les enfants sont en effet massives à cet âge, entre les enfants sollicités activement par leurs parents au plan intellectuel et ceux laissés à l'abandon devant la télévision. C'est pourquoi il faut « investir dans les bébés », à travers la généralisation des crèches et des services publics de la petite enfance. Un tel modèle a été mis en place avec succès au Danemark et en Suède. C'est loin d'être le cas aujourd'hui en France, tant dans les grandes villes que dans les campagnes.

L'égalité réelle des chances dans le logement : pour une politique radicale de mixité sociale.

On l'a vu, les inégalités se structurent principalement d'un point de vue géographique. La République se fragmente en territoires autonomes – les territoires privilégiés des classes favorisées, les territoires péri-urbains des classes moyennes et populaires ; les cités des exclus. Ce cloisonnement est un frein majeur à la promotion sociale. Pour casser ces inégalités territoriales et réunifier le territoire de la République, il faut viser deux objectifs différents. D'abord, aider les classes moyennes et populaires à accéder à « l'eldorado » des territoires principalement occupés par les classes supérieures. Ensuite, résoudre la question des territoires d'exclusion.

La politique du logement social vise pour l'essentiel au premier objectif : surmonter la barrière du prix de l'immobilier qui protège les quartiers riches et permettre aux enfants des classes moyennes et populaires d'accéder aux écoles et aux réseaux sociaux des familles privilégiées. Quatre axes de réforme peuvent être dessinés.

" Pour casser les inégalités territoriales et réunifier le territoire de la République, il faut viser deux objectifs différents : d'abord, aider les classes moyennes et populaires à accéder à « l'eldorado » des territoires principalement occupés par les classes supérieures ; et ensuite, résoudre la question des territoires d'exclusion. "

Je propose avant tout de renforcer les moyens financiers pour permettre une politique de HLM orientée en priorité vers les quartiers riches. La loi « solidarité et renouvellement urbains » (SRU) prévoit un quota de 25 % de logements sociaux par commune. Il est crucial que ce quota

s'applique par quartier dans les grandes villes : ainsi, les quartiers riches de la capitale, le Marais ou les arrondissements de l'Ouest parisien, doivent l'appliquer à leur échelle, afin que le quota de Paris ne soit pas rempli par entassement des logements HLM dans les quartiers populaires périphériques. C'est ce à quoi s'attelle Bertrand Delanoë. Cela a évidemment un coût : multiplier les logements sociaux publics dans le VIII^{ème} arrondissement ou le XVI^{ème} est particulièrement onéreux.

E*nsuite, il faut développer la politique du logement « diffus », c'est-à-dire l'acquisition par les offices HLM de logements individuels plutôt que d'immeubles entiers.* Peu de sociétés HLM se sont engagées dans cette voie, car la gestion du parc est plus lourde. Mais elle est nécessaire pour introduire une véritable mixité sociale, au plus près du terrain, au sein même de chaque immeuble, évitant ainsi le retour des phénomènes de ségrégation par îlots.

N*ous devons aussi envisager de faire participer le secteur privé à l'effort de mixité sociale.* Le coût de cette politique est élevé, il peut difficilement être porté par la seule collectivité publique. Dans cet esprit, la loi SRU permet aux municipalités d'imposer dans le plan local d'urbanisme[39] l'obligation d'un quota de logements sociaux dans toute promotion ou réhabilitation immobilières. Cela me semble une idée très séduisante qui, à ma connaissance, n'a encore jamais été appliquée même si je sais que l'équipe municipale de Bertrand Delanoë l'étudie.

Une autre idée, plus radicale, peut être envisagée dans le même esprit. Les quotas de logements sociaux pourraient être imposés non plus seulement aux flux (les constructions ou réhabilitations nouvelles), mais également aux stocks (les immeubles existants). Pour cela, on pourrait imaginer une loi imposant, au bout d'un délai suffisamment long (cinq ans par exemple) à toutes les copropriétés d'intégrer un quota de logement social, sous peine du paiement d'une « taxe de mixité sociale » (qui permettrait de faire réaliser par la collectivité ce que la copropriété n'a pas voulu ou pas pu réaliser en son sein). Cette idée doit encore être approfondie pour éviter deux écueils : par un taux trop élevé de la taxe, cette mesure risque en premier lieu d'être perçue comme une contrainte insupportable, suscitant un rejet catégorique de la part du corps social, notamment de la part les classes supérieures qui veulent faire sécession ; si au contraire le taux est trop faible, et donc peu incitatif, les copropriétés les plus riches préfèreront payer la taxe, transformant cette mesure en un simple prélèvement. Entre ces deux extrêmes, des modalités techniques doivent être recherchées. Le jeu, à mon avis, en vaut la chandelle et la réflexion à ce sujet mérite d'être poursuivie.

U*ne dernière idée vise à réorienter la construction de logements sociaux vers les grands appartements.* Les études d'Eric Maurin[40] l'ont montré : la qualité du logement, et notamment sa taille, joue un rôle prépondérant dans le destin des enfants. Ainsi, les deux tiers des élèves qui n'ont pas une chambre individuelle leur permettant de s'isoler pour faire leurs devoirs sont en retard scolaire en classe de 3ème, et ce quelle que soit leur catégorie socio-professionnelle. Il faut en tirer les conséquences en matière de logements, et notamment de logements sociaux : l'objectif doit être une production prioritaire de logements de grande taille, dont la pénurie actuelle entraîne l'entassement des familles modestes dans des logements trop exigus.

L'égalité réelle des chances passe par un investissement massif dans les banlieues défavorisées.

Les cités subissent une injustice flagrante : ce sont les territoires qui concentrent la population la plus pauvre, or ce sont eux qui reçoivent le moins d'argent public. On donne moins à ceux qui ont moins.

Parce qu'elle est la plus pénalisante, la refonte de la fiscalité

communale doit être le préalable à toute action en profondeur : la taxe professionnelle, on l'a vu, est faible dans ces zones sans tissu économique ; la taxe d'habitation est limitée par la pauvreté des habitants. Les dotations de la politique de la ville sont parfois inaccessibles car elles nécessitent un minimum de cofinancement que ces communes ne peuvent pas fournir.

Pour dégager de véritables financements pour les cités, il est urgent de réformer la fiscalité locale et la politique de la ville. C'est une nécessité si l'on veut que les moyens publics consacrés aux quartiers populaires puissent changer d'échelle. Les financements actuels, on le sait, ne sont pas à la hauteur des enjeux. Deux pistes sont à explorer.

Il faut d'abord des finances locales plus justes.

Il est tentant de commencer par la suppression de la taxe d'habitation. Cet impôt injuste rend pauvres les communes dont les habitants sont pauvres. La seule réforme de cette taxe me semble très difficile à mettre en œuvre, à cause notamment des transferts de charges entre ménages et entre communes. C'est pourquoi je propose sa suppression au moins partielle et son remplacement par une dotation proportionnelle à la population de la commune. Je ne sous-estime pas l'importance des questions soulevées par l'autonomie financière des communes que certains pourraient ainsi trouver entamée. Mais aujourd'hui l'enjeu est trop grand pour pouvoir tergiverser.

Je propose ensuite de réformer la taxe professionnelle. Certains suggèrent une nationalisation. Un taux unique permettrait de redistribuer aisément le produit de la taxe entre les communes, là aussi en fonction du nombre d'habitants, avec un effort financier particulier pour les communes en grande difficulté. Je suis assez réticent face à cette approche : la nationalisation de la taxe professionnelle serait « déresponsabilisante » pour les collectivités locales, elle supprimerait toute incitation à développer les activités économiques.

Je privilégie une autre solution, plus douce. Elle consisterait à transférer les mécanismes de péréquation au niveau des bassins d'emploi. La logique de l'espace urbain renvoie à une structuration par bassin d'emploi, entre "communes de travail" et "communes d'habitation". Il est donc normal que la commune de travail qui concentre l'ensemble des produits de la taxe professionnelle la redistribue aux communes d'habitat qui hébergent les travailleurs assurant sa richesse. C'est d'ailleurs la logique qui préside à la Taxe Professionnelle Unique (TPU) pour les communautés d'agglomération. Mais ceci ne fonctionne que si les communautés d'agglomération couvrent les bassins d'emploi. Ce n'est notamment pas le cas en Ile de France où le bassin d'emploi couvre pratiquement toute la région avec des emplois plutôt au centre et à l'ouest et des habitants plutôt à l'est et au nord. Bertrand Delanoë est le premier maire de Paris à l'avoir compris et à promouvoir, avec Jean-Paul Huchon, le président de la Région Ile-de-France, la solidarité de l'espace francilien. Si l'on veut éviter un taux unique national, une taxe professionnelle uniforme par bassin d'emploi représente une solution intéressante.

Il faut ensuite réformer la politique de la ville.

Passer à la vitesse supérieure est un impératif. Nous sommes placés devant l'obligation d'investir massivement dans les cités. Le retard français en la matière est patent : le dernier rapport du Conseil d'analyse économique indique que cet effort devrait être triplé pour atteindre le niveau allemand.

" La politique de la ville tend au saupoudrage. Nous devons y renoncer, et accepter la concentration territoriale des moyens. L'enjeu central, ce sont les 5 % des communes les plus pauvres, aujourd'hui laissées à l'abandon. "

Il faut également aller dans le sens d'une plus grande sélectivité des sites.

Comme on l'a vu, la politique de la ville tend au saupoudrage. Nous devons y renoncer, et accepter la concentration territoriale des moyens. L'enjeu central, répétons-le, ce sont les 5 % des communes les plus pauvres, aujourd'hui laissées à l'abandon.

Il faut enfin résoudre le problème des « goulets d'étranglement » de la politique de la ville pour les communes les plus pauvres. Je propose trois mesures. Premièrement, la suppression du ticket modérateur : le financement des équipements locaux pour les banlieues défavorisées serait pris en charge à 100 % par l'Etat. Deuxièmement, la suppression du pré-financement de la TVA que doit débourser la commune[41]. Troisièmement, je propose de faire porter par l'Etat, la région ou le département, pour un temps au moins, une partie du coût de fonctionnement des équipements réalisés dans le cadre de la politique de la ville, afin que celui-ci ne soit plus un obstacle à l'investissement.

Sur cette base assainie, on peut envisager trois chantiers pour les cités : le logement, l'éducation, l'emploi.

L*e logement, tout d'abord.* Le traitement de l'habitat dégradé est lancé. Détruire les barres et reconstruire des îlots décents : cette politique urbaine a commencé avec le gouvernement de Lionel Jospin. Il faut en accélérer le rythme et dégager des crédits budgétaires en ce sens. Au-delà même de leurs caractéristiques inadaptées et pathogènes, les tours et les barres symbolisent la relégation : sans y attacher des formes qui tiennent de l'exorcisme ou de la thérapie collective, il est nécessaire de supprimer cette stigmatisation.

" Se contenter de toiletter l'urbanisme dégradé est insuffisant : c'est se limiter aux stigmates, sans s'attaquer aux causes – « dorer le ghetto ». "

Mais se contenter de toiletter l'urbanisme dégradé est insuffisant : c'est se limiter aux stigmates, sans s'attaquer aux causes – « dorer le ghetto », disent les Américains. Les trois causes de la dégradation de l'habitat des cités doivent être traitées.

" La faiblesse de la propriété a beaucoup accéléré la dégradation du bâti. La relance de l'accession à la propriété, centrée sur ces quartiers, est une priorité. "

La première cause est l'absence d'appropriation. L'accession à la propriété est la meilleure réponse. C'est un sujet sensible, tant certains maires y appliquent des solutions idéologiques et souvent irraisonnées. Pour ma part, je crois que la faiblesse de la propriété a beaucoup accéléré la dégradation du bâti. Dans une ville comme Sarcelles, dont je suis l'élu, la propriété immobilière n'existe pas assez : c'est la Caisse des dépôts qui détient la plus grande part des logements – sociaux– de la ville. La relance de l'accession à la propriété, centrée sur ces quartiers, doit certes éviter les risques de surendettement des familles mais elle est une priorité. Une idée peut être étudiée pour les années à venir, qui consisterait à octroyer au locataire la propriété de son logement dans ces quartiers après quinze ou vingt ans de loyers payés sans défaillance. Il s'agit de faire comme si un prêt initial avait été remboursé en vingt ans. L'enjeu est de créer une incitation à payer les loyers et à préserver la qualité de l'habitat.

La deuxième cause de dégradation concerne les flux de population sortants : le départ de ceux qui réussissent. Pour contrecarrer ces départs, la création de petites zones pavillonnaires à côté des barres HLM est une piste intéressante. Elle permettrait de fixer les classes moyennes et d'éviter que les familles accédant à un certain niveau de revenu ne fuient hors de la cité. Pour ce faire, on peut imaginer un dispositif très incitatif d'aide à l'accession à la propriété pavillonnaire dans les banlieues défavorisées. L'Etat prendrait en charge une partie de l'achat, par exemple sous forme d'un impôt négatif du type « prime pour l'emploi ». Cela équivaudrait en quelque sorte à un décalque de la loi Périssol / Besson / Robien : mais au lieu de payer les riches pour loger les pauvres, on aiderait directement les ménages modestes. Un dispositif complémentaire de prêt à taux nul permettrait de financer le reste de l'achat. Enfin,

l'Etat pourrait offrir une garantie auprès des banques, afin de sécuriser les accidents de la vie comme le chômage ou le divorce et d'éviter ainsi les risques de surendettement et les refus bancaires.

La dernière cause de dégradation est relative aux flux de population entrants : seules les populations les plus pauvres, et notamment les familles immigrées primo-arrivantes, viennent s'installer dans les cités. Il n'y a pas de mixité sociale en provenance de l'extérieur. C'est possible, pourtant. Gérard Collomb, le maire de Lyon, tente une expérience en ce sens : il installe des logements sociaux de qualité dans les quartiers difficiles de la ville, à La Duchère notamment, afin d'y attirer les classes moyennes. C'est une démarche audacieuse qui, si elle réussit, méritera d'être généralisée.

Le deuxième chantier concerne l'éducation. Au-delà de la concentration des moyens sur les territoires les plus défavorisés qui a déjà été évoquée plus haut, je propose de revaloriser les ZEP en accordant aux enseignants qui resteraient suffisamment longtemps dans ces dernières un avantage pour la suite de leur carrière.

Je propose ensuite que l'on étudie l'extension d'une initiative proche de celle qu'a prise l'Institut d'études politiques de Paris au profit des ZEP et qui vise à créer des procédures spécifiques d'admission pour les meilleurs élèves en provenance des ZEP qui pour des raisons culturelles sont mal préparés aux concours traditionnels.

Je suggère enfin que l'on étende l'expérience de la « terminale difficile » mise en place à Paris. Un lycée a en effet créé à la fin des années 1980 une terminale scientifique, réservée aux élèves en rupture scolaire rejetés de tous les autres lycées. Cette expérience a permis une véritable concentration des moyens associée à l'obligation de rester en internat. Le résultat est parlant : à l'arrivée, il y a eu 100 % de réussite au bac. Autant le *busing* américain s'est avéré inefficace, car il instaure une mixité sociale superficielle, les élèves favorisés et les élèves défavorisés coexistant sans vraiment se mélanger ; autant une politique volontariste d'internat pourrait être pertinente : elle conduit les élèves de banlieue à sortir d'un milieu socio-urbain défavorable, et permet une concentration à leur profit des meilleurs moyens éducatifs.

L'emploi est le troisième chantier pour les cités. L'une des priorités est la lutte contre les discriminations à l'embauche. Depuis 2002, le FASILD[42] a signé, à cette fin, quelques chartes avec des grandes entreprises. La création d'une agence nationale contre les discriminations serait utile : elle aurait pour mission de faire appliquer les textes existants, notamment la loi de 2001. On peut aller plus loin, et imaginer que des entreprises qui bénéficient de contrats publics se voient imposer des conventions très précises sur leurs engagements en matière de lutte contre les discriminations, et doivent par exemple démontrer leurs efforts pour recruter et former des jeunes des quartiers défavorisés.

Développer l'emploi dans les quartiers défavorisés, c'est aussi contribuer à la revitalisation des commerces, qu'il s'agisse les petits centres commerciaux ou des pieds d'immeuble. Ces espaces créent un tissu indispensable à la vie du quartier. Dans cette optique, il faut imaginer des mécanismes permettant d'aider le transfert des baux commerciaux, la réhabilitation de locaux, ou la formation des commerçants. Il faut également inciter les initiatives locales d'emploi en développant les services d'aide au crédit ou au microcrédit pour les habitants porteurs de projets d'activité.

La logique de prévention doit se développer, à coté de la logique de réparation, pour permettre une égalité réelle des chances dans la santé.

La santé constitue un élément essentiel du patrimoine de l'individu. Or, comme pour le logement ou l'éducation, les inégalités face à la maladie et à la mort sont massives. Elles sont avant tout

sociales : l'espérance de vie à 60 ans est de cinq ans inférieure pour un ouvrier que pour un cadre.

Pourquoi de telles inégalités ? L'accès au service public de la santé est pourtant en principe égal pour tous. Je dis là aussi « en principe » car la réalité peut être différente : les inégalités d'accès sont nombreuses et elles s'apparentent à des « délits d'initiés », puisqu'elles distinguent entre ceux qui ont l'information et ceux qui ne l'ont pas. Ainsi, par exemple, à Paris, on a deux fois plus de chances de survivre à un cancer du sein lorsque l'on est traité dans un établissement hospitalier plutôt qu'un autre.

Quoi qu'il en soit, à lui seul le principe de l'égal accès au système de santé est insuffisant : il reproduit les inégalités sociales face à la santé. Restaurer l'égalité réelle des citoyens devant la santé est une dimension importante du « socialisme de l'émancipation ». Pour cela, il faut faire évoluer le modèle de santé français. Ce modèle, c'est celui de la protection sociale offerte par l'assurance maladie : il est fondé sur une logique curative et sur l'égalité formelle entre les patients. Ce modèle doit bien sûr être conservé : il y aura toujours des malades à soigner. Mais il doit être complété par un modèle de promotion de la santé, reposant sur une logique préventive, agissant en amont pour empêcher l'apparition de la maladie, et sur la concentration des moyens publics sur ceux dont le capital santé est le plus faible.

Comment faire, en pratique ? Je voudrais insister sur une piste : la mise en place d'une politique préventive de santé environnementale. Nous sommes aujourd'hui dans la seule logique de la réparation : nous laissons se développer dans l'industrie l'usage de produits dangereux pour la santé humaine, et nous nous contentons de soigner les maladies qui en découlent. C'est le cas pour de nombreux produits chimiques : les composés du brome, éléments hautement toxiques, sont largement utilisés dans l'industrie comme produits ignifuges alors qu'ils s'accumulent dans le sang ; les phtalates sont présents dans les additifs plastiques bien qu'ils soient suspectés de produire des perturbations des systèmes endocriniens, notamment dans le développement du fœtus humain ; l'utilisation excessive des antibiotiques, surtout lorsqu'ils ne sont pas aisément biodégradables, génère le développement de souches microbiennes résistantes ; le cadmium se retrouve dans la vie quotidienne, en particulier dans les piles rechargeables des appareils électroniques (piles au nickel-cadmium), alors que son accumulation dans la nourriture provoque des dysfonctionnements rénaux…

Parfois, on suscite de nouvelles dégradations sanitaires en prétendant en régler d'anciennes. Ainsi, lorsqu'ils ont été introduits, les gaz au fréon étaient perçus comme un composé chimique a priori idéal : ils n'étaient ni toxiques ni bio-accumulatifs. Mais on découvrit a posteriori qu'ils avaient un effet destructeur sur la couche d'ozone et provoquaient ainsi des cancers de la peau. C'est donc une politique préventive globale qu'il faut mener.

D'autres pistes doivent également être poursuivies en matière de politique préventive de santé. Un volontarisme beaucoup plus fort doit être mis en œuvre contre le tabagisme, l'alcoolisme, la toxicomanie ou encore dans la lutte contre l'obésité, particulièrement chez les enfants, qui est aujourd'hui absente des politiques de santé publique. Par ailleurs, un suivi préventif des patients permettrait de l'aider à gérer son capital santé, plutôt que de se contenter d'intervenir a posteriori en assumant le coût de ses soins médicaux. A cet égard, l'introduction d'un dossier de santé constituerait une réforme de bon sens. L'accompagnement individuel des malades souffrant de pathologies chroniques serait également utile. Enfin, une véritable politique d'éducation à la santé à l'attention des familles, inexistante aujourd'hui, permettrait de mieux sensibiliser les Français aux risques en matière de santé. Finalement, c'est la qualité du système de soins qui doit être améliorée à la fois pour lutter contre les inégalités et parce que c'est un élément de solution à l'équilibre financier de l'assurance maladie.

Les conditions pour retrouver une société juste : le retour de la croissance et la construction de l'Europe

Ce n'est pas l'objet de cette note que de développer les éléments d'une politique de croissance. Mais, pour que tout ce qui vient d'être ébauché ne soit pas un simple discours en apesanteur il me semble nécessaire d'insister sur deux points. Les trois socialismes ont besoin d'un moteur, et c'est la croissance. Ils ont besoin d'un levier, et c'est l'Europe.

Pour financer les trois socialismes, la croissance est indispensable.

Le nouveau modèle social-démocrate coûte de l'argent. Pour pouvoir distribuer (a priori comme a posteriori), il faut retrouver des sources de financement. Il n'y a pas de distribution sans production. Et l'acceptabilité de la redistribution par ceux qui la paient est d'autant meilleure que les fruits de la croissance à se partager sont importants.

Comment, dans ces conditions, retrouver la croissance ? C'est une question qui doit mobiliser tous ceux qui veulent combattre les inégalités.

J'ai détaillé dans un rapport récent[43] comment relancer la croissance européenne. Ces propositions reposent sur le constat que l'échec économique européen est d'abord micro-économique : nos pays n'ont pas achevé leur transition d'une stratégie d'imitation vers une stratégie d'innovation. Cette transition est rendue nécessaire par la fin du rattrapage quantitatif de l'après-guerre : les progrès dus à la reconstruction et à l'assimilation des technologies existantes, souvent américaines, ont été épuisés, et la croissance économique et européenne repose désormais sur le progrès technique et l'innovation.

Cette transition est contrainte par la mondialisation économique. Avec l'ouverture des marchés et l'accélération de la diffusion des techniques, les pays occidentaux ont dû affronter la concurrence croissante des pays émergents du Sud. Cette concurrence est devenue insoutenable dans le cas des productions à forte intensité de main-d'œuvre, où les coûts salariaux des pays développés ne sont pas compétitifs. Les pays occidentaux ne disposent alors que d'une seule stratégie : une « sortie par le haut » caractérisée par une spécialisation dans les produits et les services les plus innovants[44].

Or les pays européens ont largement conservé un mode de fonctionnement issu de la période d'après-guerre : grandes entreprises industrielles « fordistes », investissement dans l'outil de production, concentration de l'effort éducatif sur l'enseignement primaire et secondaire ainsi que sur l'apprentissage professionnel, relations sociales étendues permettant de maintenir la stabilité dans les usines, modèle particulier de lien capitalistique entre les entreprises et leurs banquiers[45]. Dans une économie reposant sur l'innovation, le principal facteur clé de succès est la recherche-développement et l'enseignement. Il ne faut cependant pas négliger les facteurs propres d'innovation à l'intérieur même des entreprises. Afin d'encourager l'innovation, les nouveaux entrants sur un marché doivent être favorisés par rapport aux opérateurs installés, dont la taille constitue une barrière à l'entrée ; ce n'est pas suffisamment le cas en Europe. Selon l'OCDE, la croissance de l'emploi dans les «start-ups» est beaucoup plus rapide aux Etats-Unis qu'en Europe. 12 % des plus grandes entreprises américaines en termes de capitalisation boursière ont été fondées il y a moins de vingt ans, contre 4 % en Europe[46]. Enfin, l'innovation nécessite un financement important. Or l'Europe est en retard sur ce point : ses marchés financiers sont trop étroits, le capital-développement y est faiblement implanté.

Les axes microéconomiques pour retrouver la croissance sont

donc clairs : investir massivement dans la recherche, l'enseignement supérieur, faciliter le financement et l'univers réglementaire des entreprises et des secteurs en croissance.

Mais le déficit de croissance européen a aussi des causes macroéconomiques. On aurait tort d'en sous-estimer l'importance. Après les déséquilibres des années 1970, les Etats-Unis sont parvenus à rétablir la stabilité des prix sans coût apparent en termes de croissance. À l'opposé, l'Europe a mis en œuvre une politique de stabilité macroéconomique qui a pesé sur le rythme de sa croissance.

L'explication est triple. Elle tient d'abord au caractère procyclique des politiques budgétaires menées par les Etats membres qui, à force de « laisser jouer les stabilisateurs automatiques » ont fini par user leurs marges budgétaires en phase basse du cycle et ont perdu la majeure partie de leur capacité de relance. La timidité des politiques monétaires mises en œuvre par la toute jeune BCE joue aussi son rôle et nécessite qu'on s'interroge sur l'objectif unique de stabilité des prix qui lui a été assigné.

Mais la cause la plus sérieuse de l'inadéquation de la politique macroéconomique européenne vient de l'absence de «policy mix» à l'échelle de l'Union. Il ne reste plus grand-chose de la tentative de coordination des politiques économiques des Etats membres de la zone euro, ce qui tend à faire disparaître le bénéfice lié à l'existence de la monnaie unique européenne. Cette situation rend de surcroît impossible tout débat ordonné avec la Banque centrale européenne (BCE) : ainsi, les détenteurs du pouvoir macroéconomique en Europe (la BCE pour la politique monétaire et les Etats membres pour la politique budgétaire) ne coordonnent-ils pas leurs efforts. Ce n'est pas le cas, là encore, aux Etats-Unis où le Trésor et la Réserve fédérale déterminent ensemble une stratégie macroéconomique.

Les axes macroéconomiques de réforme sont clairs là aussi : bâtir une véritable politique macroéconomique au sein de la zone euro, réformer le pacte de stabilité, revoir les statuts de la Banque centrale européenne, créer un ministre des finances de la zone pour dialoguer avec la BCE, arrêter le policy mix et représenter la zone euro dans les négociations internationales.

La lutte contre les inégalités n'est qu'un voeux pieux si les Pouvoirs publics n'ont pas des moyens massifs pour intervenir. Ceux-ci ne peuvent venir que d'une croissance forte, condition d'une transformation de la réalité sociale.

Pour porter la réforme de la social-démocratie moderne, il faut un levier : ce ne peut être que l'Europe

Nous, socialistes, voulons transformer le réel, « changer la vie » pour un monde plus juste. Il nous faut un levier d'action. Le levier de la social-démocratie traditionnelle, ce fut l'Etat.

Le levier de la social-démocratie de demain sera encore la puissance publique sous la forme de l'Etat et des collectivités locales. Mais ce sera aussi l'Europe. L'Etat providence est affaibli parce qu'il ne se situe plus au niveau territorial pertinent : le capital est désormais mobile, il peut échapper à la régulation nationale en se délocalisant. Le territoire de la régulation politique doit rattraper celui de l'économie. La mondialisation de la régulation doit suivre celle du capitalisme. Pour cela, il faut avant tout mettre notre énergie politique dans la construction d'une Europe politique, qui seule possède la masse critique pour influer sur la régulation mondiale, notamment grâce à une gouvernance appropriée des institutions internationales. L'Etat a été l'instrument de la social-démocratie au XX^{ème} siècle. L'Europe doit être notre nouvel horizon, le levier de la social-démocratie de demain.

Dans cette perspective, les débats actuels sur les réformes institutionnelles sont essentiels. L'Europe essentiellement technique,

telle qu'elle s'est construite depuis le traité de Rome en 1957, a été un instrument remarquable pour construire le grand marché européen. Mais elle ne saurait permettre le déploiement d'un programme social-démocrate en Europe. Il s'agit, par définition, d'une ambition politique – et seule des institutions politiques, responsables devant les peuples européens, peuvent la mettre en œuvre. ❀

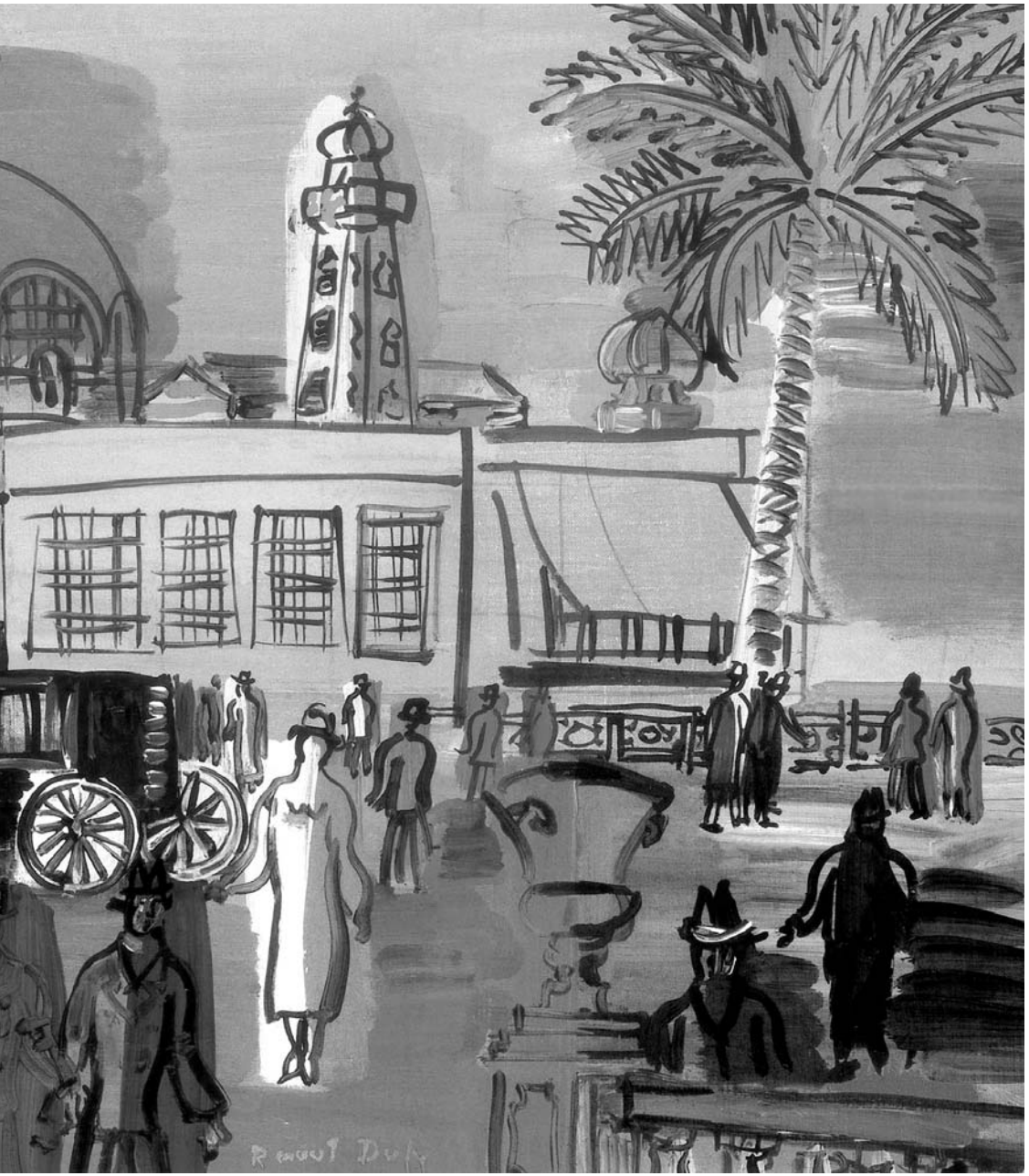

Raul Dufy, “ La jetée et la promenade de Nice ”, 1926.

Conclusion

Pour un réformisme radical

Socialisme de la redistribution, socialisme de la production, socialisme de l'émancipation. C'est cette triple voie que je propose pour réduire les inégalités. Refuser une France en miettes, offrir aux Français un projet assurant la cohésion d'une société qui se défait devant nos yeux, voilà l'objectif.

Il s'agit premièrement d'intégrer les exclus qui vivent aux marges de notre société. C'est un travail toujours recommencé. C'est notre devoir de socialistes de persévérer. Il s'agit en second lieu de remettre en route la promotion sociale de ces classes moyennes et populaires qui se sentent oubliées par les pouvoirs publics. Une société ne serait pas juste si elle ne s'intéressait qu'aux exclus, si elle défendait le RMI contre le SMIC, si elle se concentrait sur les cités en oubliant les banlieues. Cette double action – vers les exclus, vers les classes moyennes et populaires – ne peut se faire que dans un contexte de croissance, où l'augmentation des richesses bénéficient à tous, et notamment à ceux qui financent la redistribution : d'où la nécessité d'une poli-

“ Ce réformisme radical est d’abord un réformisme : fondé sur l’équilibre entre justice sociale et économie de marché, il ne se réfugie pas dans la promesse d’un grand soir toujours remis à plus tard, d’une rupture illusoire avec le capitalisme. ”

tique économique qui permette à la France de retrouver le chemin de la croissance.

Ainsi le réformisme de gauche n’est-il pas condamné à l’accompagnement du libéralisme. Il doit continuer à chercher à transformer le réel. Et il doit le faire vite car la situation est critique : les nouvelles inégalités sont à nos portes, avec leur cortège d’injustices, de frustrations multiples, de souffrances profondes, et de vies humaines irrémédiablement gâchées. Elles font peser sur l’ensemble de la société et sur l’avenir de notre pays une menace redoutable. Comme l’ont fait les socialistes à chaque époque, il nous faut nous lever et nous battre, dessiner les contours du socialisme de demain, ceux d’un « réformisme radical ».

Ce réformisme radical est d’abord un réformisme : fondé sur l’équilibre entre justice sociale et économie de marché, il ne se réfugie pas dans la promesse d’un grand soir toujours remis à plus tard, d’une rupture illusoire avec le capitalisme.

Mais ce réformisme est aussi radical. Il veut promouvoir des conquètes qui protègent les citoyens, modifient et améliorent leurs conditions de vie. Il le fait en sachant qu’aucune conquête est définitive. Il refuse aussi l’idée que le capitalisme contemporain a supprimé les marges de manœuvre de l’action publique, que la politique est devenue un théâtre d’ombres. Il se fixe au contraire comme objectif d’aller aussi loin que possible dans l’éradication des inégalités sociales. Il propose un retour aux sources du socialisme, en abandonnant l’égalité formelle pour promouvoir l’égalité réelle.

Est-ce possible ? Le réformisme radical n’est-il pas un de ces oxymores dont la dialectique politique raffole ? Tout au contraire. Le socialisme moderne, esquissé dans cette note, permet de réamorcer le cercle vertueux qui a été rompu entre croissance et redistribution. La social-démocratie traditionnelle, fondée sur la réparation, est bousculée par les contraintes nouvelles nées de la compétitivité économique imposée par la phase en cours de la mondialisation. La social-démocratie de demain fait plus de place à la prévention des inégalités et à la concentration des services publics sur ceux qui en ont le plus besoin. Donner plus de capital public à ceux qui ont moins de capital naturel est une mesure de justice sociale. C’est aussi une mesure de relance économique : en améliorant les capacités cognitives, le parcours scolaire et la formation universitaire, les capacités scientifiques et d’innovation ou encore le capital santé des plus modestes, ce socialisme nouveau accroît le potentiel de croissance de l’économie française et européenne.

“ Le réformisme radical propose un retour aux sources du socialisme, en abandonnant l’égalité formelle pour promouvoir l’égalité réelle. ”

L’égalité réelle des chances et la maîtrise de son destin : tel est mon chemin. Les socialistes et la gauche doivent à nouveau paraître pour ce qu’ils sont, une force qui lutte pour la justice. J’ai tenté, ici, d’ouvrir quelques pistes pour que la lutte contre les inégalités devienne une doctrine concrète : le réformisme radical. ❀

1)- *L'égalité des possibles. La nouvelle société française* (Eric Maurin, La République des Idées, Seuil, 2002)

2)- Notion anglo-saxonne qui désigne les territoires où se concentrent les privilégiés.

3)- Capital social, au sens des dotations de départ, innées ou acquises (financières, familiales, socio-urbainesÖ), dont bénéficie une personne.

4)- *Pour préparer l'avenir* (Pierre Mendès-France, Denoël, 1968).

5)- Ce paragraphe est largement issu du rapport que j'ai remis en avril 2004 au président de la Commission européenne, Romano Prodi, *Construire l'Europe politique – 50 propositions pour l'Europe de demain.*

6)- Cf. *Why do we need a new Welfare State* (G. Esping Andersen, Oxford University Press, 2002)

7)- Ainsi, le coefficient de Gini, qui mesure la dispersion des revenus au sein de la population, était de 0,381 pour les revenus primaires en 1985 en Europe (0,415 aux Etats-Unis) ; il est de 0,408 en 1995 et se rapproche du niveau des inégalités salariales aux Etats-Unis (0,421). Un autre indicateur est le ratio des revenus primaires entre les 5 % les plus élevés et les 20 % les plus bas : il était de 3,49 en 1985 (contre 5,12 aux Etats-Unis) ; il monte à 4,14 en 1995, se rapprochant ainsi du niveau américain (4,97). Source : *Inequality among Europeans* (C. Morrisson et F. Murtin, rapport pour la Commission européenne, mimeo, 2003). NB : les données européennes se rapportent à dix pays – Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni.

8)- *Les nouvelles inégalités* (note réalisée pour un colloque d'*A gauche, en Europe* en novembre 2003, et publiée dans la revue *Esprit* en mars 2004)

9)- C'est le passage d'un capitalisme dominé par des chefs d'entreprise le plus souvent salariés à un capitalisme dans lequel l'actionnaire retrouve son pouvoir.

10)- Michel Aglietta, *Le capitalisme de demain* (Notes de la Fondation Saint-Simon, novembre 1998).

11)- Nombre de personnes de plus de 60 ans rapporté à la population en âge de travailler (15-60 ans).

12)- Source : Direction de la Population, Nations Unies, 2002.

13)- L'éclatement de la famille et l'affaiblissement corrélatif de la solidarité intergénérationnelle augmentent le poids financier pesant sur la protection sociale.

14)- Données issues du *World Economic Outlook* publié par le Fonds monétaire international en 2002.

15)- Source : Commission européenne, AMECO database.

16)- *Les hauts revenus en France* (T. Piketty, Grasset, 2002).

17)- Le ratio entre le revenu disponible des 5% les plus élevés et des 20 % les plus bas suit une pente inquiétante : il est de 1,66 en 1995 (2,43 aux Etats-Unis) contre 1,51 en 1985 (2,42 aux Etats-Unis), ce qui représente une augmentation de 10 % (à mettre en relation avec l'augmentation de 20 % du même ratio pour les revenus primaires avant impôt : l'Etat providence n'a pu absorber que la moitié de ce choc). Source : *Inequality among Europeans* (ibid.).

18)- Le premier décile.

19)- Chiffres cités par Jean Bensaid, Daniel Cohen, Eric Maurin et Olivier Mongin.

20)- Laquelle pèse aussi sur les revenus financiers et non plus sur les seuls revenus du travail.

21)- Source INSEE. Le seuil de pauvreté est défini comme la moitié du salaire médian, soit 545 euros par mois

22)- Historien spécialiste du XVIII^{ème} siècle et des rapports entre l'Histoire et la littérature.

23)- Cf. *Repenser l'inégalité* (A. Sen, Seuil, 2000)

24)- Comme vient notamment de le montrer Jacques Donzelot dans *Faire société*, Le Seuil, 2003

25)- Sur ce point, voir *Les nouvelles inégalités* (Bensaid, Cohen, Maurin et Mongin, ibid.) ; ainsi que *Les disparités de revenus des ménages franciliens en 1999* (Th. Saint-Julien & alii, étude pour la DREIF, novembre 2002) ; et *Les registres de l'inégalité, lieu de résidence et ségrégation sociale* (Edmond Préteceille, in *La société française et ses fractures*, Cahiers français, n° 314, avril-juin 2003).

26)- *Ségrégation urbaine et intégration sociale* (Fitoussi, Laurent et Maurice, rapport du Conseil d'analyse économique n° 45, novembre 2003).

27)- Pour reprendre la typologie de Jacques Donzelot (cf. *supra*, note 24).

28)- Par le biais du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

29)- Pour reprendre la formule du philosophe américain John Rawls.

30)- En dépit de leur nom, qui indique qu'elles sont à la charge du salarié

contrairement aux charges sociales patronales. Dans tous les autres pays occidentaux, les revenus imposables incluent les charges sociales salariales.

31)- Il y a deux abattements de droit commun : la déduction pour frais professionnels de 10 % et la " réfaction spéciale " de 20 %. Il y aussi un abattement pour le couple à travers le " quotient conjugal " (qui est une particularité française) et pour les enfants à travers le " quotient familial " (qui se conjugue, fait unique là aussi dans l'OCDE, avec les prestations familiales.

32)- *Les sept piliers de la réforme* (Roger Godino, 1997, Albin Michel)

33)- Cf. *La flamme et la cendre* (Dominique Strauss-Kahn, Grasset, 2002).

34)- Lombalgies, douleurs dorsales, affections péri-articulaires, syndrome du tunnel carpien (poignet)Ö De 1990 à 2000, le nombre de cas reconnus comme maladies professionnelles a été multiplié par 13 !

35)- Cf. *Les désordres du travail. Essai sur le nouveau productivisme* (Philippe Askenazy, avril 2004, La République des Idées, Seuil).

36)- De 1,4 % du coût du travail en 1985 à 2,4 % en 1994, entraînant une baisse du profit des entreprises de 2 %. Grâce aux réformes entreprises, le coût moyen des assurances est depuis lors redescendu à 1,6 %.

37)- Cf. *Contracting and sub-contracting by the French nuclear power industry* (Annie Thébaud-Mony, in *International Journal of Occupational and Environmental Health*, volume 5, 1999)

38)- En pratique, cette mesure a mal atteint son objectif. Sans doute parce qu'elle était isolée, elle a été détournée au profit des élèves qui souhaitaient approfondir les cours, c'est-à-dire les meilleurs.

39)- Le nouveau «plan d'occupation des sols», qui réglemente l'urbanisme de la commune.

40)- *L'égalité des possibles.* Op. cit.

41)- Le plus simple est que le financement de l'État se fasse toutes taxes comprises, et non plus hors taxe ; mais d'autres solutions sont possibles, comme l'octroi systématique d'un prêt de trésorerie en attendant le remboursement du FCTVA.

42)- FASILD : Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations.

43)- Rapport au président de la Commission européenne, Romano Prodi, *Construire l'Europe politique – 50 propositions pour l'Europe de demain.* Avril 2004.

44)- Le cas de la construction maritime est exemplaire. Concurrencés par la Corée du Sud, les chantiers navals européens ont failli disparaître. La division internationale du travail s'est finalement opérée entre les chantiers coréens, qui ont conquis les segments du marché les plus intensifs en main-d'œuvre (pétroliers), et les chantiers européens qui dominent les segments où le savoir-faire technologique est prépondérant (paquebots).

45)- Ce modèle a été qualifié de " modèle rhénan " par opposition au modèle anglo-saxon.

46)- Source : *An agenda for a Growing Europe* (rapport d'un groupe d'experts indépendants créé à l'initiative de Romano Prodi et présidé par André Sapir, Bruxelles, juillet 2003).

LA FICHE TECHNIQUE DE TNS SOFRES - Sondage effectué pour : **La Fondation Jean-Jaurès -** Date de réalisation : **les 2 et 3 juin 2004 -** Enquête réalisée par téléphone auprès d'un échantillon national de 1 000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage PCS) et stratification par région et catégorie d'agglomération.

Les Français et les inégalités

La France aurait pour caractéristiques d'être saisie à la fois de passion égalitaire et de frénésie sondagière. Or, par un curieux paradoxe, nous ne disposons que de peu de sondages sur les inégalités. Il y a bien eu, à la fin des années quatre-vingts, une série d'études - conséquence de la publication d'un rapport du Cerc et de la polémique que ce dernier a suscitée[1]. Il y a bien eu, à la fin des années quatre-vingt-dix, quelques éléments qui ont été recueillis ici ou là[2]. Il n'empêche. Depuis le début des années deux mille, nous voyons se multiplier les articles, les rapports, les colloques, les essais et les manuels sur les inégalités. Les

Gilles Finchelstein
Délegué général de la Fondation Jean-Jaurès.

connaissances sur les faits s'affinent. Mais, dans le même temps, les interrogations sur les perceptions s'approfondissent. D'où, aujourd'hui, ce sondage commandé par la Fondation Jean-Jaurès et qui vient compléter celui qui avait été réalisé sur le clivage droite-gauche en 2002[3]. Notre ambition : apporter des éléments de réponses à trois séries de questions simples. D'abord, la dynamique : comment, pour les Français, les inégalités ont-elles évolué ces dernières années ? Ensuite, la hiérarchie : par rapport aux autres problèmes, à quel niveau se situent les inégalités ; et, s'agissant des seules inégalités, quelles sont celles qui paraissent les plus graves ? Enfin, la politique : est-il possible de lutter véritablement contre les inégalités et, si tel est le cas, quelle est la crédibilité relative de la droite et de la gauche pour le faire ?

Dynamique

Il y a deux manières de répondre à la question de savoir comment les inégalités ont évolué ces dernières années : on peut procéder à une comparaison dans l'espace et à une comparaison dans le temps.

La comparaison dans l'espace

La comparaison dans l'espace apporte une première surprise. Jusqu'à présent, en effet, les Français considéraient que les inégalités étaient, dans notre pays, moins fortes qu'aux Etats-Unis mais plus fortes que dans les autres pays européens. Or, c'est un complet renversement de perspective que l'on constate aujourd'hui : il y a 52 % de Français contre 30 % à répondre que " les inégalités sont plutôt moins importantes que dans les autres pays européens (tableau 1). Il faut sans doute noter que partagent davantage ce sentiment les 18-24 ans (62 %) que les plus de 65 ans (45 %), les cadres (57 %) que les ouvriers (44 %), les sympathisants de droite (61 %) que les sympathisants de gauche (51 %). Mais l'essentiel est que cette position est désormais globalement majoritaire quels que soient le sexe, l'âge, la profession ou les préférences partisanes des personnes interrogées

1-LA COMPARAISON DES INÉGALITÉS FACE AUX AUTRES PAYS EUROPÉENS

Question : Par rapport aux autres pays européens, avez-vous le sentiment que les inégalités en France sont plutôt plus importantes ou plutôt moins importantes ?

Plutôt plus importantes en France que dans les autres pays européens	30
Plutôt moins importantes en France que dans les autres pays européens	**52**
Sans opinion	18
	100 %

Comment interpréter ce résultat ? Il y a l'interprétation rationnelle : les analyses comparatives confirment, en effet, que les inégalités se sont davantage accrues dans les autres pays européens ; ce résultat témoignerait donc de la lucidité des Français qui, à défaut de nécessairement connaître les réalités statistiques, sentiraient les mouvements à l'œuvre. Mais, au-delà, il y a une interrogation subjective : ce résultat signifie-t-il un pessimisme européen ou un optimisme français ? En d'autres termes, ce renversement de perspective témoigne-t-il du sentiment que cela va plus mal encore ailleurs ou que cela va mieux chez nous ?

La comparaison dans le temps

C'est à cette interrogation là que permet de répondre la comparaison dans le temps et, là encore, le résultat est sinon surprenant, du moins édifiant.

A la question de savoir si, " au cours des dernières années, les inégalités en France se sont plutôt aggravées ou plutôt réduites ", la réponse est sans appel, sans nuance et sans doute : 81 % d'un côté, 15 % de l'autre.

Ce sentiment marque une triple rupture. Rupture par *l'ampleur* des résultats : pour ne prendre qu'un seul exemple, lorsque la même question a été posée en 1990, il y avait déjà une majorité pour consi-

dérer que les inégalités avaient augmenté mais cette majorité n'était que relative et il n'y avait que 40 % à partager ce sentiment[5]. Rupture, ensuite, par la *polarisation* des résultats. Traditionnellement, l'opinion, lorsqu'elle est interrogée, concentre ses positions sur les items modérés. Rien de tel en l'occurrence : il y a presque une majorité absolue (49 %) pour considérer que les inégalités se sont " nettement " aggravées contre 32 % pour estimer qu'elles se sont " un peu " aggravées (tableau 2). Rupture, enfin, par *l'unanimisme* des résultats. En cherchant bien, on peut certes remarquer que les sympathisants de droite ont un jugement moins tranché que ceux de gauche et qu'ils ne sont que 35 % contre 58 % à répondre que les inégalités se sont " nettement " aggravées. Mais, pour le reste, ce qui frappe, c'est que, là encore, les Français partagent à quelques points près le même sentiment négatif, quelles que soient les catégories considérées (tableau 3).

On peut ne pas être étonné par un tel résultat – déjà, en 1999, la Sofrès soulignait que " les inégalités suscitent une capacité d'indignation extrêmement forte et transversale à tous les groupes ", ajoutait que " cadre supérieur ou ouvrier, sympathisant de droite ou de gauche, on réagit face au thème des inégalités avec une extrême violence " et concluait que " peu de thèmes suscitent des réactions aussi fortes et homogènes "[6]. Mais on ne peut que souligner que ce résultat révèle un profond malaise français et qu'il explique

2-LA PERCEPTION DE L'ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS

Question : Au cours des dernières années, avez-vous le sentiment que les inégalités en France se sont plutôt aggravées ou qu'elles se sont plutôt réduites ?

Nettement aggravées	**49**	
Un peu aggravées	32	
Sous total aggravées		**81**
Un peu réduites	12	
Nettement réduites	3	
Sous total réduites		**15**
Sans opinion	4	
	100 %	

3-Question : Au cours des dernières années, avez-vous le sentiment que les inégalités en France se sont plutôt aggravées ou qu'elles se sont plutôt réduites ?

	Nettement aggravées	Un peu aggravées	**Sous total aggravées**	Un peu réduites	Nettement réduites	**Sous total réduites**	Sans opinion
TOTAL 100 %	**49**	**32**	**81**	**12**	**3**	**15**	**4**
SEXE							
Homme	48	30	**78**	14	4	**18**	4
Femme	49	34	**83**	11	2	**13**	4
ÂGE							
18 à 24 ans	31	46	**77**	20	1	**21**	2
25 à 34 ans	45	37	**82**	11	4	**15**	3
35 à 49 ans	54	31	**85**	11	3	**14**	1
50 à 64 ans	59	24	**83**	12	2	**14**	3
65 ans et plus	44	31	**75**	11	5	**16**	9
PROFESSION DE L'INTERVIEWÉ							
Commerçant, artisan, chef d'entreprise*	65	21	**86**	10	4	**14**	0
Cadre, profession intellectuelle	42	37	**79**	16	1	**17**	4
Profession intermédiaire	56	31	**87**	8	2	**10**	3
Employé	48	36	**84**	11	2	**13**	3
Ouvrier	53	24	**77**	17	5	**22**	1
Inactif, retraité	45	34	**79**	12	4	**16**	5
PRÉFÉRENCE PARTISANE							
Gauche	**58**	30	**88**	10	1	**11**	1
Droite	**35**	39	**74**	16	5	**21**	5
FN + MNR	58	21	**79**	9	6	**15**	6
Sans préférence partisane	51	27	**78**	12	3	**15**	7

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

peut-être pour une large part la crise de confiance qui caractérise aujourd'hui notre pays. Pour évaluer réellement ce que signifie ce résultat très négatif, il faut cependant aller plus loin et notamment répondre à la question de savoir si, pour les Français, les inégalités correspondent à une préoccupation prioritaire ou secondaire.

Hiérarchie

Pour répondre à cette question, deux dimensions doivent être abordées : quelle place les inégalités occupent-elles dans les préoccupations des Français ? sur quels domaines convient-il de concentrer prioritairement son action ?

Quelle place ?

La lutte contre les inégalités fait partie des toutes premières priorités des Français. C'est ce que montrent les différentes enquêtes réalisées depuis vingt ans[7] ou, plus récemment, à la veille des élections législatives de 1997[8]. C'est ce que confirment les trois vagues réalisées depuis le mois de mars par le groupe *Casino* et *L'hémicycle* : sur une liste de seize sujets, les inégalités se situent entre la quatrième et la sixième place des sujets qui " préoccupent personnellement le plus " les Français (tableau 4). Si l'on choisit de concentrer l'analyse sur la vague la plus récente, que constate-t-on ? Sans surprise, il existe une corrélation entre l'âge et l'attention accordée aux inégalités : 38 % pour les 18-24 ans contre 30 % pour les plus de 65 ans. Sans surprise à nouveau, il y a un clivage politique important sur cette question : les sympathisants de gauche sont 44 % à placer les inégalités parmi les sujets qui les préoccupent personnellement le plus – c'est la quatrième place – ; les sympathisants de droite ne sont que 23 % - c'est la neuvième place. Plus surprenant, en revanche, du moins en apparence, il y a une corrélation inverse entre le niveau de diplôme, le niveau de revenus, la profession et la place accordée aux inégalités : ce sont les cadres, à 39 % ; les diplômés de l'enseignement supérieur, à 43 % ; et les revenus supérieurs[9], à 42 %, qui placent les inégalités le plus haut dans la hiérarchie de

4-LES PRÉOCCUPATIONS DES FRANÇAIS

- Total des réponses citées -

Question : Parmi les sujets suivants, quels sont ceux qui vous préoccupent personnellement le plus ? En premier ? Et ensuite ?

	26-27 mai 2004	Rang
Le chômage et l'emploi	73	1
La santé et la qualité des soins	52	2
Le financement des retraites	45	3
L'école et la qualité de l'enseignement	36	4
Le financement de l'assurance maladie	35	5
Les inégalités sociales	34	6
L'environnement et la pollution	33	7
L'évolution du pouvoir d'achat	32	8
La sécurité des biens et des personnes	29	9
La sécurité alimentaire et la qualité de la nourriture	18	10
La sécurité routière	18	10
Le rôle de la famille	16	12
Le logement	13	13
La mondialisation de l'économie et des échanges commerciaux	13	13
L'individualisme dans la société	13	13
L'intégration et les relations entre groupes sociaux	12	16
	% (1)	

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner plusieurs réponses

FICHE TECHNIQUE - Sondage effectué pour : Groupe Casino / L'Hémicycle - Date de réalisation : Les 26 et 27 mai 2004. Échantillon national de 1000 personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus, interrogées en face-à-face à leur domicile par le réseau des enquêteurs de TNS Sofres. Méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage PCS) et stratification par région et catégorie d'agglomération.

leurs préoccupations (tableaux 5, 6, 7, 8).

Au-delà du classement, deux points doivent être soulignés. D'une part, par rapport aux autres thèmes proposés – le chômage, la santé, les retraites, l'école, la pollution, le pouvoir d'achat, la sécurité… – les inégalités sont d'une nature différente. En effet, c'est le thème dont le degré d'abstraction est le plus élevé – et c'est ce qui explique

5-LES PRÉOCCUPATIONS SELON L'ÂGE

Total des réponses citées -

	Les inégalités sociales
TOTAL %	34
– 18 à 24 ans	38
– 25 à 34 ans	37
– 35 à 49 ans	33
– 50 à 64 ans	34
– 65 ans et plus	30

6-LES PRÉOCCUPATIONS SELON L'ACTIVITÉ

-Total des réponses citées -

	Les inégalités sociales
TOTAL %	34
PROFESSION DU CHEF DE MÉNAGE	
– Commerçant, artisan, chef d'entreprise*	27
– Cadre, profession intellectuelle	**39**
– Profession intermédiaire	43
– Employé	34
– Ouvrier	**33**
– Inactif, retraité	31

(*) En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

sans doute sa sociologie atypique. D'autre part, les différents thèmes peuvent être regroupés en trois catégories : les questions économiques et sociales, les questions de sécurité et les questions de société. Or, on constate que ce regroupement correspond à une hiérarchie : les questions économiques et sociales monopolisent sept des huit premières places et chacune de ces questions correspond à une manière d'illustrer les inégalités. Ces chiffres et ces analyses convergent vers une même conclusion : les inégalités figurent parmi les toutes premières préoccupations des Français.

7-LES PRÉOCCUPATIONS SELON LE DIPLÔME ET LE REVENU

-Total des réponses citées -

	Les inégalités sociales
TOTAL %	34
NIVEAU DE DIPLÔME	
– Sans diplôme, certificat d'études	**29**
– BEPC, CAP, BEP	28
– Baccalauréat	39
– Enseignement supérieur	**43**
NIVEAU DE REVENUS	
– Moins de 5.000 f (762 €)	36
– De 5.000 à 7.500 f (763 à 1143 €)	**29**
– De 7.501 à 10.000 f (1144 à 1524 €)	30
– De 10.001 à 15.000 f (1525 à 2286 €)	35
– De 15.001 à 20.000 f (2287 à 3048 €)	34
– Plus de 20.000 f (3049 €)	**42**

8-LES PRÉOCCUPATIONS SELON LA PRÉFÉRENCE PARTISANE

-Total des réponses citées -

	Les inégalités sociales
TOTAL %	34
PRÉFÉRENCE PARTISANE	
– Gauche	**44**
– Droite	**23**
– Sans préférence partisane	29

Quelles priorités ?

Au-delà des inégalités prises de manière globale et comparées aux autres problèmes, il convient de savoir quelle hiérarchie s'établit entre les différentes inégalités. Pour mesurer à la fois quelles sont les inégalités qui paraissent les plus fortes et les moins accep-

9-LA GRAVITÉ PERÇUE DES INÉGALITÉS

Question : Parmi les inégalités suivantes, quelles sont celles qui, en France, vous semblent les plus graves ?

		Rang
Les inégalités de revenus	52	*1*
Les inégalités en matière d'accès aux soins	**33**	*2*
Les inégalités dans le logement	**32**	*3*
Les inégalités en matière d'éducation	**27**	*4*
Les inégalités en matière d'accès à l'information et à la culture	**10**	*5*
Les inégalités de patrimoine	**9**	*6*
Autres réponses	2	
Sans opinion	3	
	% (1)	

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner deux réponses

tables, nous avons donc demandé aux Français de classer les inégalités en fonction de leur " gravité " (tableau 9).

Si l'on regarde globalement les résultats, on constate que trois groupes se détachent. En tête, et de loin avec 52 %, on trouve les inégalités de revenus. Dans un second groupe, autour de 30 %, on trouve les trois inégalités sociales les plus classiques : la santé, le logement, l'éducation - on reconnaît là le slogan type de la plupart des campagnes électorales des différents partis sociaux-démocrates européens ! Dans un troisième groupe, enfin, autour de 10%, on trouve à la fois les inégalités dans l'accès à l'information et à la culture et les inégalités de patrimoine.

Cet écart considérable entre les inégalités de revenus et les inégalités de patrimoine peut interroger la gauche. En effet, on sait que les secondes sont plus étendues que les premières et, surtout, que les inégalités de patrimoine contribuent fortement à la reproduction des inégalités. Pour comprendre ces résultats, d'autres études permettent d'apporter deux compléments. D'une part, s'agissant des inégalités de revenus, les Français ont depuis de nombreuses années le sentiment qu'elles s'accroissent. D'autre part, s'agissant des inégalités de patrimoine les Français sont constants dans leur jugement, depuis de nombreuses années également[10], et contestent dans des proportions importantes la légitimité même d'un impôt sur le patrimoine.

Au-delà de ces résultats et de ces commentaires globaux, que peut-on souligner si l'on regarde les résultats plus en détail ? Les jeunes accordent plus d'importance que les autres aux inégalités de logement (41 %, soit +9 points par rapport à la moyenne) et aux inégalités d'accès à l'information et à la culture (19 %, soit, là encore, +9 points par rapport à la moyenne). Les cadres privilégient, de manière relative, les inégalités de patrimoine (22 %, soit +13 points par rapport à la moyenne). Les ouvriers privilégient, toujours de manière relative, les inégalités d'accès aux soins (41 %, soit +8 points par rapport à la moyenne). Mais, au total, toutes les catégories placent les inégalités de revenus en tête et le clivage gauche–droite, sur ce point, n'est pas éclairant. (tableau 10).

À ce stade, une première conclusion doit être tirée : les inégalités constituent pour les Français un sujet de fort mécontentement. Ils considèrent que les inégalités s'aggravent – et même fortement – et que c'est aujourd'hui une priorité qui n'est pas prise en compte. Cette conclusion débouche sur une interrogation : quel est, pour les Français, le pouvoir du politique dans la lutte contre les inégalités ? Tel est le dernier volet de cette enquête.

Politique

L'interrogation est elle-même à double détente : le politique est-il ou non perçu comme impuissant ? la gauche et la droite disposent-elles ou non d'une crédibilité identique ?

10-Question : Parmi les inégalités suivantes, quelles sont celles qui, en France, vous semblent les plus graves ?

	Les inégalités de revenus	Les inégalités en matière d'accès aux soins	Les inégalités dans le logement	Les inégalités en matière d'éducation	Les inégalités en matière d'accès à l'information et à la culture	Les inégalités de patrimoine	Autres réponses	Sans opinion
TOTAL % (1)	**52**	**33**	**32**	**27**	**10**	**9**	**2**	**3**
ÂGE								
18 à 24 ans	43	35	**41**	30	**19**	6	2	0
25 à 34 ans	55	34	35	26	8	10	1	0
35 à 49 ans	55	36	34	26	8	10	1	2
50 à 64 ans	49	33	26	24	10	11	4	3
65 ans et plus	51	25	25	29	9	5	3	7
PROFESSION DE L'INTERVIEWÉ								
Commerçant, artisan, chef d'entreprise*	49	29	32	26	11	14	4	0
Cadre, profession intellectuelle	48	31	23	34	15	**22**	2	0
Profession intermédiaire	49	32	39	27	12	9	2	1
Employé	53	38	39	26	9	7	3	1
Ouvrier	57	**41**	32	**16**	8	11	1	2
Inactif, retraité	50	29	29	29	10	6	3	5
PRÉFÉRENCE PARTISANE								
Gauche	52	35	32	27	11	9	2	1
Droite	48	29	33	29	11	10	2	3
FN + MNR	58	43	18	24	16	15	0	0
Sans préférence partisane	56	30	29	23	8	6	4	5

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100, les personnes interrogées ayant pu donner deux réponses

Le pouvoir du politique

Dans un contexte marqué par la mondialisation, la financiarisation, la dérégulation, le sentiment global que le politique a perdu une grande partie de son pouvoir est, chacun le sait, largement partagé. Comme l'écrit Brice Teinturier, " la baisse de l'intérêt pour la politique est corrélée à une crise de l'efficacité de l'action politique "[11]. Dans ce contexte, donc, la question se pose de savoir si, pour les Français, la progression des inégalités est une donnée presque extérieure ou si, au contraire, elle est une " préférence collective " contre laquelle il est possible de lutter.

11-LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES

Question : Au fond de vous-même, avec laquelle de ces deux opinions êtes-vous le plus d'accord :

Il n'est pas possible de lutter véritablement contre les inégalités sociales	25
Il est possible de lutter véritablement contre les inégalités sociales	**73**
Sans opinion	2
	100 %

Globalement, la réponse, là aussi, est sans appel : pour près des trois quarts des Français (73 % contre 25 %), " il est possible de lutter *véritablement* contre les inégalités " (tableau 11). En détail ? Le scepticisme est étroitement corrélé à l'âge. Il est modulé en fonction des catégories : plus fort chez les ouvriers (67 %) ; plus faible chez les professions intermédiaires (81 %). Surtout, il varie substantiellement en fonction des préférences partisanes : la gauche croît davantage au pouvoir du politique que la droite et la droite davantage que l'extrême droite. Si, pour chaque famille politique, on calcule l'écart entre ceux qui croient qu'il est possible de lutter véritablement contre les inégalités sociales et ceux qui n'y croient pas, on arrive ainsi à +63 pour la gauche (81 % contre 18 %), +32 pour la droite (65 % contre 33 %) et +16 pour l'extrême droite (55 % contre 39%). (tableau 12)

La confiance relative de la gauche et de la droite

Reste, enfin, la toute dernier question : la confiance relative de la gauche et de la droite. La réponse est une nouvelle fois encourageante pour la gauche. Alors que la droite est au pouvoir

12 - Question : Au fond de vous-même, avec laquelle de ces deux opinions êtes-vous le plus d'accord :

	Il n'est pas possible de lutter véritablement contre les inégalités sociales	Il est possible de lutter véritablement contre les inégalités sociales	Sans opinion
TOTAL 100 %	**25**	**73**	**2**
SEXE			
Homme	23	76	1
Femme	27	70	3
ÂGE			
18 à 24 ans	21	79	0
25 à 34 ans	21	78	1
35 à 49 ans	26	73	1
50 à 64 ans	28	71	1
65 ans et plus	27	68	5
PROFESSION DE L'INTERVIEWÉ			
Commerçant, artisan, chef d'entreprise*	17	83	0
Cadre, profession intellectuelle	26	74	0
Profession intermédiaire	18	81	1
Employé	23	76	1
Ouvrier	31	67	2
Inactif, retraité	27	70	3
PRÉFÉRENCE PARTISANE			
Gauche	**18**	**81**	1
dont : Parti communiste	12	88	0
Parti socialiste	18	82	0
Écologistes	21	79	0
Droite	**33**	**65**	2
dont : UDF	34	65	1
UMP	32	65	3
FN + MNR	**39**	**55**	6
Sans préférence partisane	28	68	4

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

13-LA CONFIANCE ENTRE LA GAUCHE ET LA DROITE POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

Question : Entre d'un côté la gauche et de l'autre côté la droite, à qui feriez-vous le plus confiance pour lutter contre les inégalités ?

A la gauche	45
A la droite	20
Il n'y aurait pas de différence *(non suggéré)*	25
Sans opinion	10
	100 %

– et bénéficie normalement de ce fait d'un avantage de crédibilité – elle est largement devancée par la gauche : il y a 45 % des Français pour faire " plus confiance pour lutter contre les inégalités " à la gauche et 20 % à la droite. Alors que sur bien des sujets, il y a une majorité de Français pour renvoyer les deux camps dos à dos, il n'y a sur cette question que 25 % pour considérer qu'il " n'y aurait pas de différence " (tableau 13).

Il est cependant intéressant d'aller au-delà des chiffres globaux tant cette question est, plus que les autres, clivante. Qui, sociologiquement, fait davantage confiance à la gauche ? 69 % des 18-24 ans contre 28 % des plus de 65 ans ; 56 % des cadres mais 39 % des inactifs ; 50 % des hommes mais 40 % des femmes. Enfin, qui, politiquement, fait davantage confiance à son camp ? La gauche, une nouvelle fois : 79 % des sympathisants de gauche font confiance à leur camp quand il n'y que 52 % des sympathisants de droite à faire confiance au sien pour réduire les inégalités (tableau 14).

Ces résultats s'expliquent sans doute par un double phénomène.

En premier lieu, la lutte contre les inégalités fait, pour les Français, partie du patrimoine génétique de la gauche : interrogés en mars 2002 sur la question de savoir si " l'égalité est plutôt une

14 - Question : Entre d'un côté la gauche et de l'autre côté la droite, à qui feriez-vous le plus confiance pour lutter contre les inégalités ?

	A la gauche	A la droite	Il n'y aurait pas de différence *(non suggéré)*	Sans opinion
TOTAL 100 %	**45**	**20**	**25**	**10**
SEXE				
Homme	50	17	23	10
Femme	40	23	27	10
ÂGE				
18 à 24 ans	**69**	13	11	7
25 à 34 ans	50	19	22	9
35 à 49 ans	44	20	26	10
50 à 64 ans	43	21	25	11
65 ans et plus	**28**	25	35	12
PROFESSION DE L'INTERVIEWÉ				
Commerçant, artisan, chef d'entreprise*	47	18	21	14
Cadre, profession intellectuelle	56	23	17	4
Profession intermédiaire	55	12	22	11
Employé	48	17	25	10
Ouvrier	45	16	28	11
Inactif, retraité	39	24	27	10
PRÉFÉRENCE PARTISANE				
Gauche	**79**	6	11	4
dont : Parti communiste	88	5	5	2
Parti socialiste	79	5	12	4
Écologistes	51	14	29	6
Droite	17	**52**	27	4
dont : UDF	24	44	29	3
UMP	13	57	24	6
FN + MNR	21	24	40	15
Sans préférence partisane	19	10	43	28

* En raison de la faiblesse des effectifs, les résultats sont à interpréter avec prudence

15-LE GOUVERNEMENT RAFFARIN ET LES INEGALITÉS

Question : Avez-vous le sentiment que l'action de Jean-Pierre RAFFARIN bénéficie :

	Rappel enquête SOFRES novembre 2002	Novembre 2003	Evolution 2002/2003
Aux catégories défavorisées	3	2	
Aux catégories privilégiées	45	67	+ 22
A l'ensemble des Français	41	25	- 16
Sans opinion	11	6	
	100 %	100 %	

LA FICHE TECHNIQUE - Sondage effectué pour : L'EXPRESS - Date de réalisation : Les 12 et 13 novembre 2003 - Échantillon national de 1 000 personnes représentatif de l'ensemble de la population âgée de 18 ans et plus, interrogées en face-à-face à leur domicile par le réseau des enquêteurs de TNS SOFRES. Méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage PCS) et stratification par région et catégorie d'agglomération.

valeur de gauche ou plutôt une valeur de droite ", ils ont répondu à 47 % une valeur de gauche et à 11% une valeur de droite – 33 % répondant " ni l'une ni l'autre " –. Mieux encore, une courte majorité des sympathisants de droite (26 % contre 24 %) ont porté la même appréciation.

En second lieu, le bilan du Gouvernement Raffarin est, tout particulièrement sur cette question, jugé avec une extrême sévérité. A aucun moment, ni en 2002 (3 %) ni en 2003 (2 %), l'opinion n'a considéré que l'action du Gouvernement bénéficiait aux catégories défavorisées. Plus grave, si l'on regarde l'enquête réalisée en novembre 2003, on constate que 67 % des Français ont le sentiment que l'action du Gouvernement bénéficie aux catégories favorisées et 25 % à l'ensemble des Français. Plus grave encore, si l'on regarde l'évolution entre novembre 2002 et novembre 2003, on remarque que, en l'espace d'un an, les premiers ont progressé de 22 points et les seconds ont diminué de 16 points. (tableau 15).

Conclusion ? Si l'on veut prendre le risque de passer du diagnostic à la thérapeutique, l'alanlyse approfondie des résultats de cette étude doit sans doute inciter la gauche à infléchir son approche des inégalités.

Jusqu'à présent en effet, et surtout dans la dernière période, le discours de la gauche était structuré autour d'une équation simple : «le chômage constitue la première des inégalités ; en luttant contre le chômage, nous luttons donc contre les inégalités ». Or, pour les Français la lutte contre les inégalités était beaucoup plus large que la seule lutte contre le chômage et la lutte contre le chômage était d'abord perçue comme une «lutte contre l'exclusion pas toujours raccrochée à un projet de société». De ce fait, le discours de la gauche n'était pas totalement opérant, son action n'était pas totalement adaptée, et les Français ont porté un jugement mitigé sur le bilan de la gauche dans la lutte contre les inégalités[12].

Aujourd'hui, la gauche doit prendre en compte une double dimension. S'agissant du politique – ce que les Anglo-saxons appellent politics –, on voit émerger un clivage partisant fort. Qu'il s'agisse de la perception de leur gravité, de leur place dans la hiérarchie des préoccupations, de la conviction qu'il est possible de les réduire, on mesure à quel point les inégalités constituent un sujet de mobilisation pour la gauche. S'agitssant des politiques – ce que les Anglo-saxons appellent policies –, on voit s'entremêler plusieurs clivages sociologiques. A chaque âge, à chaque catégorie, à chaque niveau de diplômes correspondent des réalités vécues différentes qui débouchent sur des priorités d'action différentes.

Au final, la gauche devrait donc à la fois rehausser la place des inégalités dans son projet et élargir le champ de vision dans son action. La question des inégalités devrait véritablement être centrale. Parler plus fort et agir plus large : ce n'est pas seulement pour la gauche une question idéologiquement identitaire, c'est aussi une question politiquement prioritaire.

1)- Voir à ce sujet l'article d'Elisabeth Dupoirier, in *L'état de l'opinion 1991*, Seuil, janvier 1991.

2)- Une étude qualitative approfondie, dont les principales conclusions sont ici reprises, avait par exemple était conduite par la Sofrès en janvier 1999.

3)- Toutes les données de ces sondages sont disponibles sur le site de la Fondation : www.jean-jaures.org

4)- Voir, supra, page 21.

5)- In Elisabeth Dupoirier, *L'état de l'opinion 1991*, Sofrès, Le Seuil, 1991.

6)- *La perception des inégalités en France*, janvier 1999, étude qualitative réalisée par la Sofrès.

7)- Voir par exemple les chiffres cités par Elisabeth Dupoirier, in *l'état de l'opinion 1991*, Sofrès, Le Seuil, p. 110.

8)- Un sondage, réalisé en mai 1997, montrait que, à la question de savoir : " au moment de voter, quels sont les deux ou trois problèmes qui compteront le plus ", les inégalités arrivaient en deuxième position, avec 39 %, derrière le chômage (81 %) mais devant l'insécurité (31 %), le montant des impôts et des taxes (27 %), l'évolution du pouvoir d'achat (25 %), la réduction du temps de travail (16 %), l'immigration (16 %), le maintien des acquis sociaux (15 %), la mise en place de la monnaie unique européenne (13 %), la défense du service public (6 %) et les risques de crise politique (4 %). Enquête citée in *L'état de l'opinion 1998*, Sofrès, p. 29, Le Seuil, février 1998.

9)- Dans les enquêtes d'opinion, les " revenus supérieurs " sont supérieurs à 3 049 euros, soit 20 000 francs.

10)- En 1990, il y avait déjà 7% seulement de Français qui classaient les inégalités de patrimoine parmi " les plus choquantes " in *L'état de l'opinion 1991*, Sofrès, p. 117. Le Seuil, 1991.

11)- Brice Teinturier, *Les Français et la politique : entre désenchantement et colère*, p. 22, in *L'état de l'opinion 2004*, Tns Sofrès, Le Seuil, mars 2004.

12)- *La perception des inégalités en France*, étude qualitative réalisée par la Sofrès, janvier 1999.

Sommaire

INTRODUCTION 3

PREMIERE PARTIE

L'égalité, un combat socialiste au cœur de notre modèle de société 13

DEUXIEME PARTIE

Le retour de la machine inégalitaire 21

TROISIEME PARTIE

Construire une société juste : les trois socialismes 55

CONCLUSION

Pour un reformisme radical 101

Les Français et les inégalités 109

Les Notes sur le Net

Nos lecteurs et nouveaux abonnés pourront trouver les numéros épuisés des *Notes de la Fondation Jean-Jaurès*, sur le site :

www.jean-jaures.org

Les publications de la Fondation Jean-Jaurès

► Toutes les semaines, sur votre e-mail, la ***Newsletter*** de la Fondation Jean-Jaurès : une sélection d'articles, de discours, d'entretiens ou de rapports… Pour en savoir plus sur les débats, français et européens, concernant l'avenir de l'Union européenne et de la gauche.

► Tous les quinze jours, sur votre e-mail, la ***News des livres*** de la Fondation Jean-Jaurès : un choix de livres, d'articles et de sites Internet… pour en savoir plus sur ce qui se lit et se dit.

► Tous les mois, sur votre e-mail, les ***Notes électroniques*** de la Fondation Jean-Jaurès : de grandes signatures, françaises et internationales, politiques, intellectuels, syndicalistes, hauts fonctionnaires et chercheurs…pour décoder l'actualité.

► Tous les mois, la ***Note*** de la Fondation Jean-Jaurès : rapports des groupes de travail, grands entretiens, débats. Cent pages de décryptages, d'analyses et de propositions pour faire le tour d'un thème.

Les Notes de la Fondation Jean-Jaurès :
Abonnement pour 10 numéros* :
60 €. (30 €. chômeurs et étudiants)

* également disponible à l'unité

Pour recevoir gratuitement la Newsletter et la News des livres : inscrivez-vous à l'adresse suivante : fondation@jean-jaures.org

Les Notes de la Fondation Jean-Jaurès
Directeur de la publication : Gilles Finchelstein
gf@jean-jaures.org
Rédacteur en chef : Laurent Cohen
cohen@jean-jaures.org
Maquette : Antonio Bellavita
Impression : Robert Arts Graphiques
N° ISNN : 1294 - 6133